UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.— FACULTÉ DE DROIT

GRANDE

OU

PETITE PROPRIÉTÉ ?

HISTOIRE DES DOCTRINES EN FRANCE

SUR LA RÉPARTITION DU SOL

ET LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE L'AGRICULTURE

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PAR

Michel AUGÉ-LARIBÉ

LICENCIÉ EN DROIT

MONTPELLIER

IMPRIMERIE G. FIRMIN, MONTANE ET SICARDI

RUE FERDINAND-FABRE ET QUAI DU VERDANSON

1902

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE DROIT

MM. Vigié, Doyen, professeur de Droit civil, chargé du cours d'Enregistrement.

Brémond, Assesseur, professeur de Droit administratif.

Gide, professeur d'Économie politique, en congé.

Glaize, professeur de Procédure civile, chargé des cours des Voies d'exécution et de Législation financière.

Laborde, professeur de Droit criminel, chargé du cours de Législation et Economie industrielles.

Charmont, professeur de Droit civil.

Chausse, professeur de Droit romain.

Meynial, professeur d'Histoire du Droit.

Barde, professeur de Droit constitutionnel.

Valéry, professeur de Droit commercial, chargé du cours de Droit international privé.

Declareuil, professeur de Droit romain, chargé des cours de Pandectes et d'Histoire du Droit public français.

Perreau, agrégé, chargé d'un cours de Droit civil.

Moye, agrégé, chargé des cours de Droit international.

Rist, agrégé, chargé d'un cours d'Economie politique et du cours d'Histoire des doctrines économiques.

Margat, agrégé, chargé d'un cours de Droit civil.

Porte, agrégé, chargé d'un cours d'Économie politique.

Grangé, secrétaire.

Laurens, professeur honoraire.

Giraud, secrétaire honoraire.

MEMBRES DU JURY :

MM. Charmont, *président.*
Rist, } *assesseurs.*
Porte. }

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.— FACULTÉ DE DROIT

GRANDE

OU

PETITE PROPRIÉTÉ ?

HISTOIRE DES DOCTRINES EN FRANCE

SUR LA RÉPARTITION DU SOL

ET LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE L'AGRICULTURE

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PAR

Michel AUGÉ-LARIBÉ

LICENCIÉ EN DROIT

MONTPELLIER

IMPRIMERIE G. FIRMIN, MONTANE ET SICARDI

RUE FERDINAND-FABRE ET QUAI DU VERDANSON

1902

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546806_0048

A M. C. BOUGLÉ

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE SOCIALE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

ET

A M. CHARLES RIST

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE
LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Témoignage de reconnaissance
et de respectueuse affection.

M. A.-L.

Grande ou Petite Propriété ?

Les problèmes que soulèvent les théories de la production agricole et de la répartition du sol et qui se posent sous cette forme : grande ou petite propriété ? ont de tout temps attiré l'attention des économistes : les écrivains de l'antiquité s'en sont préoccupés ; les Physiocrates les ont discutés longuement ; depuis, les controverses n'ont pas cessé ; elles sont reprises actuellement avec passion. Malgré la longue durée de ces discussions, on ne voit pas qu'un progrès décisif ait été fait vers la solution de la question. Une même cause explique qu'elle ait été si souvent étudiée et que cependant elle soit encore à l'ordre du jour : c'est qu'elle présente un intérêt pratique considérable ; elle n'est pas seulement un problème de théorie économique, mais aussi un problème politique et social. Il est difficile de l'étudier avec une indépendance complète, parce que, se rattachant à la répartition des biens, elle soulève des oppositions d'intérêts entre les possesseurs du sol. L'observation méthodique

des faits est gênée parce qu'on arrive difficilement à perdre de vue les conséquences politiques que peut avoir l'acceptation de tel ou tel parti théorique. Constamment les discussions ont été influencées par les passions politiques et encore aujourd'hui elles apparaissent comme un épisode de la lutte du parti conservateur contre le socialisme.

Ce qui contribue d'autre part à prolonger les controverses, c'est la difficulté de se renseigner avec quelque précision ; la plupart des travaux reposent sur des statistiques inexactes que chacun interprète à sa manière. Il est devenu indispensable de recourir à la méthode, trop lente mais sûre, des enquêtes monographiques.

Nous nous étions d'abord proposé d'entreprendre comme une contribution à ce travail l'étude de l'industrie viticole dans le Bas-Languedoc, mais il nous a paru auparavant nécessaire d'essayer de déterminer comment doit se poser la question. Le moyen le plus prudent et le plus sûr pour y parvenir est de rechercher comment elle a été posée, sous quelles influences elle s'est transformée au cours de ces longues discussions qui n'ont pas cessé depuis qu'elles furent ouvertes par les Physiocrates, il y a plus de cent cinquante ans. Il faut qu'avant d'essayer l'emploi d'une nouvelle méthode de recherches, nous nous demandions pourquoi les travaux entassés jusqu'ici sont restés insuffisants.

Il nous semble que généralement on a eu le tort de ne pas séparer le problème social du problème économique. Ils sont évidemment liés l'un à l'autre et particulièrement si l'on envisage la question au

point de vue de la politique économique. Mais, au moins pendant une période d'études préparatoires, nous pensons qu'on a tout à gagner à établir une distinction entre eux. — Grande ou petite propriété? En réalité sous cette forme on pose deux questions ; l'une concernant la valeur productive des diverses classes de propriétés, l'autre la valeur sociale des classes correspondantes de propriétaires. On peut se demander s'il est avantageux pour un pays d'entretenir un grand nombre de propriétaires formant une population stable, retardant le développement des agglomérations urbaines qui est peut-être trop rapide et rétablissant l'équilibre ; — ou bien, étant admis que l'idéal est d'obtenir le maximum de produit avec le minimum de travail, on se demande quel est le mode de culture du sol qui réalise la productivité la plus grande et quelle est la forme de propriété qui est la mieux appropriée au mode de culture qui a ainsi paru préférable. On se rend compte que les deux questions peuvent être examinées séparément ; nous pensons qu'il y a tout avantage à le faire, sauf à revenir ensuite sur les conclusions ainsi acquises et qui peuvent très bien être contradictoires. Il est possible qu'au point de vue social les préférences aillent à une répartition démocratique du sol, accessible au plus grand nombre, et qu'au point de vue économique les exigences de la culture conseillent de conserver ou d'établir de grandes exploitations aptes à utiliser tous les progrès de la science agronomique. On se rend compte que si nous proposons de séparer les deux questions, nous les considérons cependant comme également importantes ;

il s'agit seulement d'une prudence méthodique qui a manqué trop souvent à un grand nombre d'auteurs, des préférences politiques pour une forme de propriété les portant à négliger ses inconvénients économiques.

Il semble qu'avant d'entreprendre une étude sur la grande et la petite propriété, il importe de définir des termes qui sont essentiellement relatifs. Cela n'est pas facile, ni même prudent ; ici une définition préjuge la question et peut la transformer du tout au tout. Il ne s'agit pas, en effet, de répartir les propriétés rurales en classes d'après un caractère quelconque, mais bien de rechercher s'il y a des caractères qui établissent une distinction de nature entre les diverses propriétés, de sorte que la définition ne peut être donnée sans des études préalables sur les diverses modalités de l'industrie agricole. Il semble au premier abord qu'il suffit de classer les exploitations rurales d'après la superficie qu'elles occupent. En réalité, c'est là un critérium insuffisant et très vague. Tandis que les statistiques du ministère de l'agriculture établissent la classification suivante : très petite culture, moins de 1 hectare, — petite culture, de 1 à 10 hectares, — moyenne, de 10 à 40 hectares, — grande, au-dessus de 40 hectares, M. de Foville avec l'administration des contributions indirectes arrête les limites de la petite propriété à 6 hectares et étend celles de la moyenne jusqu'à 50 hectares. M. René Henry voudrait considérer dans certains cas des exploitations de

20 hectares comme de petites exploitations (1). Beaucoup d'auteurs, au contraire, feraient commencer la propriété moyenne comme M. de Foville à 5 ou 7 hectares. En somme, il n'y a pas de raison véritablement déterminante pour préférer un chiffre à un autre ; si les auteurs n'arrivent pas à s'entendre sur les limites qui classent les propriétés, c'est que cette distinction par la surface est absolument insuffisante ; on ne peut pas, en effet, mettre dans la même catégorie des terres incultes et des prairies, des terres qui valent 8 et 10.000 fr. l'hectare et des landes presque sans valeur. Cette classification d'après les surfaces exploitées n'aurait de valeur qu'autant qu'il s'agirait de comparer des terres fournissant des productions semblables.

L'inconvénient que présentent les autres modes de classification que certains auteurs ont essayé d'utiliser, c'est qu'ils sont très difficiles à employer. On s'est proposé de classer les exploitations d'après leurs revenus ; ce système de classification, encore imprécis mais déjà beaucoup plus exact que le précédent, est actuellement inutilisable ; il ne deviendrait acceptable que si les évaluations de l'administration des contributions directes reposant sur le cadastre correspondaient véritablement à la réalité. — On a aussi cherché dans une voie qui nous paraît la meilleure et qu'on s'est trop pressé d'abandonner parce qu'on n'a pas pu arriver à établir une définition générale applicable à toutes les sortes

(1) Bien que dans tout ce passage nous employions indifféremment les termes propriété et exploitation, nous ne les considérons pas en réalité comme synonymes ; ce sont deux choses distinctes que la propriété et la culture.

de cultures ; l'idée de cette nouvelle classification consistait à distinguer les catégories suivant la richesse des moyens d'exploitation du sol. Mais la difficulté était de savoir de quelle partie essentielle de l'outillage agricole il fallait en pratique tenir compte. Passy classait comme petites propriétés celles qui n'occupent pas complètement une charrue ; comme moyennes, celles qui emploient largement une charrue ou deux ; comme grandes, celles qui en emploient davantage. Il est certain que cette classification a le défaut d'être très incomplète, car elle laisse de côté les pâturages et les prairies, les forêts, l'horticulture et même la vigne. — Une quatrième classification, qui paraît généralement adoptée aujourd'hui, doit être écartée, nous semble-t-il, par ceux qui veulent étudier le problème économique ; car elle détermine les catégories de propriétés d'après la situation sociale des propriétaires. C'est ainsi que les socialistes, dans leur enquête qui précéda l'élaboration de leur programme agraire, désignaient par petite propriété celle qui est cultivée exclusivement par le propriétaire et sa famille ; par moyenne, celle qui est cultivée par le propriétaire à l'aide de bras étrangers, et par grande celle qui est donnée à bail à des fermiers ou à des métayers. — L'économiste allemand Roscher appelle grande toute propriété qui l'est assez pour occuper pleinement un homme entendu de la classe supérieure, lorsqu'il se charge d'en diriger l'exploitation. La propriété moyenne est pour lui celle dont la direction n'occupe pas suffisamment l'entrepreneur, mais lui laisse encore du temps pour coopérer aux travaux de gestion plus

simples et moins relevés, coopération que, dans ce cas, sa condition sociale et son éducation ne doivent pas lui faire dédaigner. Cependant la majeure partie des travaux d'exécution matérielle y sont effectués par des manœuvres salariés. La plupart des biens des paysans riches rentrent dans cette classe. Les petites propriétés sont celles qui ne sont ordinairement cultivées que par le tenancier seul à l'aide de sa famille, mais réclament le travail de tous les bras dont elle dispose. Lorsqu'enfin l'exploitation rurale est trop exiguë pour occuper toute une famille, il ne peut plus être question de biens, mais seulement de parcelles. — M. René Henry donne la définition suivante : « On entend par petite propriété une propriété dont le revenu peut nourrir en tout ou en partie ou avec un léger excédent une famille de cultivateurs composée de quatre ou cinq personnes. Pour compléter cette définition on peut ajouter accessoirement que l'exploitation est simple et rudimentaire. » — M. Souchon distingue et définit ainsi trois catégories essentielles : « d'abord les grandes propriétés qu'un chef de famille ne pourrait songer à exploiter directement sans recourir d'une façon régulière à l'aide du travail agricole salarié ; ensuite les possessions moyennes dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que cette famille ne soit pas excessivement nombreuse et que tous ses membres consacrent leur activité aux soins de l'exploitation ; et enfin les petites propriétés qui ne dispensent pas leurs détenteurs de demander au salaire une part de leur subsistance. »

La définition qui nous paraît préférable, avons-nous dit, est celle qui tient compte surtout de l'importance des moyens d'exploitation, mais à la condition qu'elle sera appliquée d'une façon particulière pour chaque genre de cultures ; nous éviterons ainsi de simplifier arbitrairement la réalité très complexe. Cette classification est évidemment plus difficile à appliquer que celle qui se préoccupe seulement des surfaces exploitées ; elle doit cependant être retenue, puisqu'elle offre des garanties d'exactitude. En pratique, il sera possible de revenir à la classification la plus commode d'après l'étendue des exploitations, pourvu que les limites fixées pour distinguer la grande propriété de la moyenne et celle-ci de la petite varient avec les cultures ; par exemple, 30 hectares de vignes donnant par des méthodes perfectionnées des rendements de 250 à 300 hectolitres à l'hectare seront classés dans la grande propriété, alors que 50 hectares de maigres pâturages de montagne ne formeront qu'une propriété moyenne ; une ferme de 5 hectares, selon le type ancien de l'exploitation se suffisant à elle-même, « produisant un peu de tout », sera une petite propriété, alors qu'une autre ayant même superficie, mais spécialisée et obtenant une forte production, sera classée dans la catégorie moyenne.

Nous reconnaissons bien que le système de classification que nous proposons n'est applicable qu'à des études de détail et qu'il serait difficile de l'utiliser pour dresser des statistiques ; mais nous nous proposons précisément, au cours de notre exposé, de montrer que les statistiques ne nous ont

offert jusqu'ici qu'une apparence de précision et qu'on ne pourrait, à moins d'un travail très considérable, parvenir à en établir de véritablement exactes. On se rendra compte, d'ailleurs, du danger de donner une définition trop étroite et trop simplifiée en constatant que bien des controverses reposent, en somme, sur des confusions qui auraient été évitées, si l'on avait posé au début des définitions capables d'embrasser les divers aspects de la réalité.

CHAPITRE PREMIER

LES PHYSIOCRATES ET ARTHUR YOUNG

Les discussions économiques sur la meilleure division des terres, sur la valeur des modes d'exploitation, sur les avantages et les inconvénients de la grande et de la petite culture s'ouvrent au milieu du XVIII^e^ siècle. Avant cette époque, les auteurs qui entreprennent les premières études d'économie rurale sont plus des agronomes que des économistes, ils adressent leurs conseils à des propriétaires dont les ressources et la situation sont moyennes et ne font pas de distinction entre les diverses classes d'agriculteurs. La question ne se pose ni pour Olivier de Serres, ni pour Vauban et Boisguillebert, qui auraient pu cependant trouver l'occasion de l'examiner en étudiant la répartition des charges fiscales dans la nation.

On a longtemps répété que l'extrême division des terres était postérieure à la Révolution, qu'elle résultait des ventes de biens nationaux et qu'elle s'était surtout développée par l'établissement du régime successoral du Code civil. En réalité, la Révolution n'a pas morcelé, mais simplement affranchi la terre, la petite propriété étant très répandue antérieurement, mais n'étant pas franche. A la fin de l'ancien régime

le morcellement des cultures est déjà très avancé (1) : Laveleye explique que, si les grands domaines ne se sont pas aussi développés en France qu'en Angleterre, cela tient, sans doute, à ce que les communautés agraires se sont conservées chez nous jusqu'au XVIIIe siècle, tandis qu'elles ont disparu de bonne heure en Angleterre. Elles ont fait obstacle à l'extension du domaine seigneurial par leur existence assurée et leur permanence, elles ont résisté parce que la collectivité les rendait fortes et parce que leur nature les mettait à l'abri des morcellements en supprimant pour elles les partages de successions et les ventes. Quand les communiers se sont transformés en petits propriétaires, la noblesse, déjà affaiblie, n'a pas eu le temps d'user de sa suprématie pour agrandir ses domaines ; la Révolution a supprimé ses privilèges et garanti les droits des cultivateurs (2). — D'autre part, en même temps que les *latifundia* ne peuvent se constituer, la terre arrive par parcelles aux mains des paysans qui en ont, sinon la propriété, du moins l'usage. Voici comment M. Karéiew pense que se répartissait le territoire entre les divers groupes de propriétaires (3) : un cinquième à l'État, un cinquième à la noblesse, un cinquième au clergé, les deux autres cinquièmes aux bourgeois et paysans. Ce dernier groupe comprenait les bourgeois qui faisaient cultiver leurs domaines par des salariés ou les donnaient à bail, les paysans propriétaires cultivant eux-mêmes, enfin la multitude des journaliers dont les propriétés

(1) Certains le font commencer au XIIIe siècle.

(2) E. de Laveleye.— *De la propriété et de ses formes primitives*, pp. 242 et suiv.

(3) Karéiew.— *Les paysans et la question paysanne.*

étaient tellement petites qu'elles ne donnaient qu'un revenu insignifiant. On trouve aux archives des exemples de lopins de terre d'un demi-arpent, même de 0,02, 0,06, 0,04 d'arpent (1). De sorte que les paysans propriétaires peuvent être nombreux sans que la part de la propriété paysanne soit importante. Il faut évaluer environ aux quatre cinquièmes du territoire de la France le domaine de la grande *propriété*, si l'on donne ce nom à toutes les terres qui n'étaient pas cultivées par leurs propriétaires eux-mêmes. Mais qu'on ne conclue pas de là à une prédominance de la grande *culture ;* au contraire, c'est la petite culture qui domine dans la France du XVIII^e^ siècle. Les gros propriétaires fonciers ne résident pas sur leurs terres ; ils se contentent de les affermer et de percevoir les droits féodaux et la rente. Ces terres, louées en gros à prix d'argent, l'étaient souvent par des fermiers qui ne les cultivaient pas, mais se proposaient seulement de les morceler et de les sous-louer aux paysans en se servant principalement pour cela du métayage. La grande culture ne se rencontrait qu'en quelques régions autour de Paris (Picardie, Normandie, Flandre, Orléanais). (2) Pour plus de détails sur la situation de l'agriculture et des paysans à cette époque, nous renvoyons au livre de Karéiew, qui fournit d'une façon complète et rapide des renseignements très importants. Il nous paraît inutile d'insister davantage parce qu'en général les écrivains de l'époque n'ont pas pris la plume poussés par l'observation des faits ; s'ils ont beaucoup écrit sur l'agriculture, c'est que, par réaction

(1) L'arpent vaut 34 ares 19 centiares.

(2) Turgot. — *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses.* Collect. des princ. écon., III, pp. 21, 542.

contre le système des mercantilistes qui donnait la prépondérance à l'industrie, celui des Physiocrates met en première place l'agriculture. Ce n'est pas parce que les événements avaient posé la question qu'elle a été étudiée. On sait que les philosophes du XVIIIe siècle sont des théoriciens *a priori*, peu familiarisés avec la vie réelle ; nous allons voir qu'ils n'ont pas pris connaissance de la véritable situation des agriculteurs de leur temps. Ils confondent souvent propriété et culture ; la question n'est presque jamais traitée par eux que d'une façon incidente ; ils sont très peu documentés. Il est vrai qu'ils auraient beaucoup de peine à se renseigner, mais véritablement ils ne paraissent pas faire effort pour suppléer au manque de statistiques. D'autre part, les agronomes de l'époque ne s'élèvent pas au-dessus des problèmes techniques ; ils parlent des champs sans songer à ceux qui les cultivent. Bien que certains cahiers paysans réclament un développement de la petite culture, une accession plus facile à la propriété et même une limitation de la superficie des grandes fermes, on peut dire que les partis politiques n'interviennent pas dans la discussion, ils n'ont pas encore appris à se servir des arguments de l'école pour soutenir leurs revendications comme le feront les grands propriétaires fonciers de la Restauration. Le débat reste calme. Le nombre de ceux qui y prennent part est grand cependant : on s'occupe beaucoup des paysans en France dans la société du XVIIIe siècle et, de son côté, la mode y contribue. Mirabeau intervient le premier dans son *Ami des Hommes* en 1755. Les articles de Quesnay dans l'Encyclopédie paraissent en 1756 et 1757. En 1759, paraît un *Essai sur l'administration des terres* signé

Bellial des Vertus ; quelques biographes veulent l'attribuer au chef de l'école physiocratique, mais il ne peut être de lui, car c'est, dit-on, une apologie de la petite culture et l'on sait que Quesnay est partisan de la grande. La question est à l'ordre du jour ; les académies de province et les sociétés d'agriculture qui se sont créées à la suite du mouvement d'opinion provoqué par l'*Ami des Hommes* et dont la première fut celle de Bretagne, fondée par Gournay en 1756, la mettent à l'étude. Dans son ouvrage sur l'agriculture du Nord de la France, M. de Calonne fait connaître (1) qu'à cette époque l'académie d'Arras met au concours la question de savoir s'il faut préférer les petites ou les grandes fermes et Young cite un mémoire de Delegorgue : *Est-il utile en Artois de diviser les fermes* ? qui parut en 1786, sans doute à l'occasion de ce concours. M. de Tocqueville établit que vingt ans avant la Révolution, parmi les sociétés d'agriculture il en est déjà qui déplorent le trop grand morcellement du sol. Enfin, aux derniers jours de l'ancien régime, Young entreprend ses voyages en France précisément pour se renseigner sur les questions d'économie rurale alors en discussion.

Nous pouvons donc constater nettement un mouvement général vers l'étude des conditions de la propriété foncière ; si cette étude est restée alors assez confuse, plus théorique et systématique qu'exacte, elle marque cependant une époque intéressante dans l'histoire des doctrines économiques.

On sait quelle place l'agriculture a tenue dans les

(1) De Calonne.— *La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France*, 1785.

théories des Physiocrates. Ils sont allés jusqu'à n'admettre comme productif d'autre travail que celui des champs et des mines, l'activité industrielle n'ayant à leurs yeux d'autre utilité que de faire subir certaines transformations aux matières premières. Il est inutile de faire remarquer que leur définition est trop étroite. L'industrie manufacturière crée des richesses tout aussi bien que l'agriculture, ou si l'on veut, comme l'industrie, l'agriculture ne fait que transformer les matières premières que fournit la nature, de telle sorte que, depuis longtemps déjà, on a pu comparer l'exploitation agricole à une usine.

L'importance exagérée, parce qu'elle était exclusive, que les Physiocrates donnaient ainsi dans leur système économique à l'agriculture, devait naturellement les amener à entreprendre les premières études d'économie rurale, et c'est, en effet, chez eux que nous trouverons les premières doctrines sur la répartition du sol et les premiers jugements sur la valeur des divers systèmes de culture.

A vrai dire, un côté de la question les intéresse pardessus tout : comment augmenter le plus possible le produit net ? Et s'ils se font les défenseurs de la grande propriété, c'est qu'ils la croient seule capable de s'organiser en grande culture et d'obtenir une production plus abondante grâce à la supériorité de ses attelages, à sa richesse en bestiaux, à la puissance d'action de ses capitaux. Quesnay est très clair sur ce point : « *Ce sont moins les hommes,* dit-il, *que les richesses qu'on doit attirer dans les campagnes;* car, plus on emploie de richesses à la culture, moins elle occupe d'hommes, plus elle prospère et plus elle donne de revenu. Telle est, par exemple, pour les grains, la

grande culture des riches fermiers, en comparaison de la petite culture des pauvres métayers qui labourent avec des bœufs ou des vaches. » (1) Et plus loin (2) : « Que les terres employées à la culture des grains soient réunies, autant qu'il est possible, en grandes fermes exploitées par de riches laboureurs, car il y a moins de dépense pour l'entretien et la réparation des bâtiments et, à proportion, beaucoup moins de frais et beaucoup plus de produit net dans les grandes entreprises d'agriculture que dans les petites. La multiplicité de petits fermiers est préjudiciable à la population... » Ce qui fait l'originalité de ce point de vue, c'est, on le voit, que Quesnay est surtout frappé de l'importance du capital dans l'exploitation agricole. En réalité, ce n'est pas par leur superficie qu'il divise les entreprises rurales en grandes et petites, mais par la richesse de leurs moyens d'exploitation du sol. Ce qu'il réprouve, c'est moins la petite culture que la culture pauvre, et ce qu'il voudrait voir s'organiser, c'est la culture scientifique à grands rendements qui, de son temps, commençait à peine. — Les articles que Quesnay avait écrits, en 1756 et 1757, pour l'*Encyclopédie,* aux mots *fermier* et *grains,* font connaître, non pas plus nettement que les *Maximes,* mais avec plus de détails sa véritable opinion. La petite culture, pour lui, c'est le labourage avec les bœufs ; la grande culture, c'est le labourage avec les chevaux, et voici comment il les juge : « Nous avons vu que les frais qu'exige cette culture (petite culture avec des bœufs) ne sont pas moins considérables que ceux de

(1) *Maximes,* XII.
(2) *Maximes,* XV.

la culture qui se fait avec des chevaux ; mais qu'au défaut de l'argent qui manque dans ces provinces, c'est la terre elle-même qui subvient aux frais. On laisse des terres en friche pour la pâture des bœufs de labour, on les nourrit pendant l'hiver avec les foins que produisent les prairies ; et au lieu de gagner des gages à ceux qui labourent, on leur cède la moitié du produit que fournit la récolte.

« Ainsi, excepté l'achat des bœufs, c'est la terre elle-même qui avance tous les frais de la culture, mais d'une manière fort onéreuse au propriétaire et encore plus à l'État ; car les terres qui restent incultes pour le pâturage des bœufs privent le propriétaire et l'État du produit que l'on en tirerait par la culture. » (1)

Les opinions de Quesnay ne varièrent pas. M. des Cilleuls a trouvé aux Archives une lettre de lui pour accuser réception à l'intendant Méliaud de son rapport sur la généralité de Soissons ; comme cet administrateur gémissait de voir les « gros fermiers » accaparer les terres, Quesnay réfuta les objections faites en

(1) A plusieurs reprises, Quesnay insiste sur ce point :

« Les terres cultivées en détail par de petits fermiers exigent plus d'hommes et de dépenses et les profits sont beaucoup plus bornés... Les avantages de l'agriculture dépendent beaucoup de la réunion des terres en grosses fermes, mises dans la meilleure valeur par de riches fermiers. »

« Il ne faut jamais oublier que cet état de prospérité auquel nous pouvons prétendre serait bien moins le fruit des travaux du laboureur que le produit des richesses qu'il pourrait employer à la culture des terres. »

« La mauvaise culture exige cependant beaucoup de travail ; mais le cultivateur ne pouvant faire les dépenses nécessaires, ses travaux restent infructueux »

déclarant souhaiter « beaucoup de gros fermiers ». (1)

On présente généralement le MARQUIS DE MIRABEAU comme un adversaire des idées de Quesnay et sur ce point, en effet, on peut lire dans l'*Ami des hommes :* « Plus une société s'étend, plus elle est tranquille au dedans, plus elle est vivifiée par différentes sortes d'industries, et plus aussi le jeu de la fortune y a de liberté. Dès lors les grandes fortunes deviennent des colosses et les gros héritages absorbent les petits. Quelle différence cependant de la fertilité d'un petit domaine qui fournit à la subsistance d'une famille laborieuse à celle de ces vastes campagnes livrées à des fermiers passagers ou à des agents paresseux ou intéressés, chargés de contribuer au luxe de leurs maîtres plongés dans la présomptueuse ignorance des villes !... Le territoire d'un canton ne saurait être trop divisé : c'est cette répartition, cette différence du tien au mien, principe de tous les maux, disaient autrefois les poètes, qui fait toute la vivification d'un État... Les gros brochets dépeuplent les étangs ; les grands propriétaires étouffent les petits. » (2) Mais les divergences avec Quesnay ne sont pas aussi profondes qu'on pourrait le croire dès l'abord, et ce que Mirabeau attaque surtout, c'est l'absentéisme des grands propriétaires et le désordre qui régnait de ce fait dans leurs exploitations. Mirabeau put donc assez facilement se mettre d'accord avec Quesnay sur la supériorité de la grande culture. Il avait écrit son *Ami des hommes* avant la publication des articles de Quesnay ; après qu'il se fût complètement rallié aux idées de l'école physiocra-

(1) Des Cilleuls. — *Le morcellement en France avant le XIX^e^ siècle. Réforme sociale,* 1894, 2, p. 745.

(2) *L'Ami des hommes,* pp. 80-81.

tique, il reconnut publiquement « son erreur » dans la *Philosophie rurale* qui parut en 1763 (1).

Les idées de Quesnay sur la grande culture semblent avoir été pleinement acceptées par tous les écrivains de son école ; elles sont répandues par Dupont de Nemours dans des articles de journaux et des brochures, telles que la *Lettre sur la différence qui se trouve entre la grande et la petite culture,* adressée à l'auteur de la *Gazette du Commerce* par l'auteur du livre intitulé : *De l'exportation et de l'importation des grains.* La *Gazette du Commerce* (4 septembre 1764) avait inséré un discours de Letrosne contenant vingt-deux propositions économiques dont la quatrième disait : « La grande culture exige de fortes avances et donne un grand produit, la petite culture en exige moins, mais ne rend presque rien ; donc elle est plus coûteuse. » Cet « axiome » fut attaqué dans un numéro suivant par un cultivateur de Franche-Comté. Il est inutile d'entrer dans les détails de la discussion limitée à la culture du blé; il suffit d'indiquer qu'elle suppose comme définition de la petite et de la grande culture la définition de Quesnay : labourage avec les bœufs ou avec les chevaux, et qu'elle tient compte aussi de la définition de Turgot : la grande culture est celle des fermiers, la petite celle des métayers. A l'appui de sa théorie, Dupont de Nemours invoque deux monographies données par le marquis de Mirabeau dans sa *Philosophie rurale :* celle qui est un exemple de grande

(1) *Philosophie rurale ou économie générale et politique de l'agriculture réduite à l'ordre immuable des lois physiques et morales qui assurent la prospérité des Empires.* Amsterdam-Paris, 1764, 3 vol. — Le titre suffit à indiquer que l'auteur est de l'école des Physiocrates.

culture montre qu'une ferme de 360 arpents (122 hectares) donne un produit net de 5.660 livres, tandis que deux domaines en petite culture, d'une superficie de 71 arpents, dont 21 de prés (24 hectares, dont 7 de prés), donnent un produit net de 227 livres 15 sous, c'est-à-dire qu'une exploitation 5 fois moindre donne un produit net 25 fois plus faible. La lettre de Dupont de Nemours est suivie d'une réplique qu'il accompagne de notes. On a l'impression que la discussion porte sur des observations de systèmes de culture tout à fait différents. Il n'y a pas de raison pour que les contradicteurs se mettent d'accord ; ils ne parlent pas des mêmes choses.

Nous n'avons d'ailleurs signalé cette brochure que pour montrer combien la question passionnait l'opinion à cette époque. Réglementation du commerce des grains et modes de culture, c'est souvent alors le fond des conversations qui veulent être sérieuses. Il est amusant de relire les *Dialogues sur le commerce des blés*, de l'abbé Galiani, pour se rendre compte de la place que tenait le bavardage le plus futile dans ces sortes de discussions. Aussi, semble-t-il bien inutile de rechercher dans les écrits du temps ceux qui soutiennent ou ceux qui combattent la thèse de Quesnay; il est assez vraisemblable qu'on aurait peu de chose à en retenir (1).

(1) Il n'est d'ailleurs pas facile de se procurer les textes. Voici des ouvrages cités dans la bibliographie d'Hippolyte Passy dont nous n'avons pu connaître autre chose que le titre : C. de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, 1790, in-8°. — Vignoli, *La félicité publique considérée dans les paysans cultivateurs de leurs propres terres*, traduit de l'italien par Béardé de l'Abbaye, 1771. — Des articles ont été

Quelques extraits suffiront pour montrer que Turgot, qui plusieurs fois s'était séparé des Physiocrates, est avec eux sur ce point en assez complète conformité de vues : « Ce n'est que par de fortes avances qu'on obtient de riches produits et que les terres donnent beaucoup de revenus. » (1) « Lorsqu'au contraire il n'y a point d'hommes riches qui aient de gros capitaux à mettre dans les entreprises d'agriculture... on ne trouve point de fermiers qui veuillent louer les terres.

» Les propriétaires sont forcés de faire cultiver par des colons ou des métayers hors d'état de faire aucunes avances et de bien cultiver.

» Le propriétaire alors fait lui-même des avances médiocres qui lui produisent un très médiocre revenu : si la terre appartient à un propriétaire pauvre ou négligeant, à une veuve, à un mineur, elle reste inculte.

» Tel est le vrai principe de la différence que j'ai déjà remarquée entre les provinces où la terre est cultivée par des fermiers riches, comme la Normandie et l'Ile-de-France, et celles où elle n'est cultivée que par de pauvres métayers, comme le Limousin, l'Angoumois, le Bourbonnais et beaucoup d'autres. » (2)

L'avis sur l'imposition des tailles pour l'année 1766 (3) renferme une étude intéressante. L'esprit clair et exact de Turgot ne peut se contenter de l'assimilation si confuse que Quesnay a faite de la grande culture au labourage par les chevaux. Malheureusement

publiés dans la *Gazette du Commerce* et dans les *Annales de l'agriculture française*.

(1) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, § LIV. Collect. des Princ. écon., t. III, p. 34.

(2) *Réflexions...*, § LXV, Princ. écon., t. III, p. 40.

(3) Coll. des Princ. écon., t. III, p. 543.

la définition de Turgot est, elle aussi, insuffisante. Identifier la petite culture au métayage et la grande au fermage pouvait être exact pour le Limousin, il n'est pas possible cependant d'en faire une vérité générale. Le passage mérite d'être lu, mais dans son fond il rappelle trop les idées de Quesnay pour que nous le citions en entier. La critique du métayage est particulièrement vive : « Ce métayer, accoutumé à la vie la plus misérable, et qui n'a ni l'espérance, ni même le désir de se procurer un état meilleur, cultive mal, néglige d'employer les terres à des productions commerçables et d'une grande valeur ; il s'occupe par préférence à faire venir celle dont la culture est moins pénible et qui lui procure une nourriture plus abondante... Il est même assez peu inquiet sur sa subsistance ; il sait que, si la récolte manque, son maître sera obligé de le nourrir pour ne pas voir abandonner son domaine. Le maître est sans cesse en avance avec lui. Lorsque l'avance est grossie jusqu'à un certain point, le métayer, hors d'état d'y satisfaire, abandonne le domaine. Le maître, qui sent que les poursuites seraient inutiles, en cherche un autre, et se trouve fort heureux quand celui qui le quitte, content de lui faire banqueroute, ne lui vole pas le reste de ses effets. »

Ce qui est le plus curieux dans toute l'étude, c'est que Turgot n'a pas l'air de songer un instant que le propriétaire pourrait diriger lui-même l'exploitation, et si le métayage lui paraît inférieur au fermage, c'est parce que le métayer n'est qu'un salarié payé en nature et laissé sans direction, tandis que le fermier est un véritable entrepreneur faisant valoir ses capitaux dans la culture des terres.

Forbonnais, dont les *Principes économiques*, publiés en 1767, s'opposent souvent aux idées des Physiocrates, paraît n'avoir pas accepté leur opinion sur la supériorité de la grande culture. Il relève surtout le besoin de luxe des grands propriétaires ; il semble admettre que tous pratiquent l'absentéisme et confient le soin de la culture à des colons partiaires. De sorte qu'en réalité il ne pose pas la question sur le même terrain que les Physiocrates : ceux-ci avaient loué la grande culture riche en capitaux ; ce que Forbonnais critique, c'est la grande propriété. On comprend alors le sens de la phrase : « L'accroissement de la production territoriale serait donc en vain attendu des grands propriétaires ; la seule et unique espérance pourra être fondée sur les besoins et l'inclination naturelle des propriétaires médiocres » (1).

Les Physiocrates n'étaient pas arrivés à convaincre Adam Smith. Dans ses *Recherches sur la richesse des nations,* il se montre surtout frappé des inconvénients de la grande propriété. Son point de vue est absolument celui de Mirabeau avant sa conversion aux idées de Quesnay. Il est particulièrement préoccupé de la mauvaise gestion des intendants sur les très grands domaines que le propriétaire ne surveille pas. Toutes les fois qu'il parle de la grande exploitation, on constate ou on sent que c'est sous cette forme seulement qu'elle lui apparaît. Et par là se justifie la phrase que

(1) Forbonnais. — *Principes économiques*. Collect. des Princip. écon. Mélanges, I, p. 190.

les partisans de la petite culture aiment tant à citer : « il arrive rarement qu'un grand propriétaire soit un grand faiseur d'améliorations ». (1) Les tenanciers, les métayers, les fermiers ne sont pas non plus en situation d'entreprendre une culture suffisamment bien conduite avec le souci d'augmenter la valeur du sol qui leur est confié ; tandis « qu'un petit propriétaire qui connaît tous les recoins de son petit territoire, qui les surveille tous avec cette attention soigneuse qu'inspire la propriété et surtout une petite propriété, et qui, pour cette raison, se plaît non seulement à la cultiver, mais même à l'embellir, est en général, de tous ceux qui font valoir, celui qui y apporte le plus d'industrie et le plus d'intelligence, et aussi celui qui réussit le mieux ». (2) — « Cependant, après les petits propriétaires, les gros et les riches fermiers sont, en tout pays, ceux qui apportent le plus d'améliorations aux terres. » (3) Ajoutons à ces quelques lignes les passages peu développés et exposés presque sans discussion où Smith indique les difficultés de l'agriculture à user de la division du travail (4), l'habitude des paysans d'augmenter leurs ressources par des métiers accessoires peu rémunérés (5), la supériorité morale des paysans sur les ouvriers de l'industrie (6), la facilité pour le petit ménage paysan d'élever à peu de frais quelques têtes de bétail (7), l'importance du capital pour la

(1) *Richesse des Nations*, t. III, ch. II, p. 477.
(2) liv. II, ch. IV, p. 513.
(3) liv. III, ch. II, p. 91.
(4) liv. I, ch. I, p. 8.
(5) liv. I, ch. X, p. 155.
(6) liv. I, ch. X, p. 167.
(7) liv. I, ch. XI, p. 293.

culture de la terre. (1) Ajoutons encore l'explication que Smith donne de la constitution des grands domaines due à ce que « les terres n'ont pas été simplement des moyens de subsistance, mais des moyens de puissance et de protection » (2) ; et nous aurons essentiellement tout ce qui dans son livre peut se rattacher à notre étude.

On voit que c'est, en somme, peu de chose ; la question reste pour lui très secondaire et il nous semble qu'on ne peut isoler ses idées sur les divers points signalés, sans risquer d'en forcer le sens.

Arthur Young s'oppose nettement à Adam Smith. On sait qu'il est un énergique partisan de la grande propriété ; il avait pu admirer en Angleterre les immenses progrès accomplis dans les grandes exploitations par les riches propriétaires et constater que les petits paysans n'auraient pas pu apporter à leurs fonds les mêmes améliorations. Les observations faites chez lui avaient suffi à établir ses convictions, et il est certain qu'il commençait son enquête agricole en France avec une vive prévention contre la petite culture. Ses relations avec les Physiocrates n'étaient pas faites pour le mettre en garde contre cette disposition de son esprit. Peut-être faut-il en tenir compte pour diminuer la portée des renseignements qu'il nous a fournis. Cependant comme son travail de documentation a été, en somme, plus complet et mieux dirigé qu'aucun autre à son époque, qu'il a sur tous les autres économistes d'alors l'avantage d'avoir vu de près et dans la pra-

(1) liv. II, ch. V, p. 456.
(2) liv. III, ch. II, p. 475.

tique les choses dont il parle, ses observations restent très importantes. Sa curiosité, d'ailleurs, est assez limitée et ne s'étend pas au-delà de quelques questions d'économie rurale, objet des discussions courantes. S'il n'avait pas dans ses affirmations théoriques une assurance qui fait craindre qu'il ait mal vu l'infinie variété des cas, la complexité des éléments en œuvre, ses opinions auraient une très grande autorité ; mais on sent trop chez lui l'homme qui « vérifie » dans les faits des opinions déjà établies dans son esprit. Tout ce qu'il voit l'affermit dans ses idées ; et il les énonce avec une certitude imperturbable. Il est nécessaire de donner des extraits assez nombreux du livre de Young pour faire connaître avec exactitude sa pensée, car peu à peu on est arrivé à la déformer sensiblement en citant le plus souvent les passages en opposition avec l'ensemble de son livre et où — parce que Young écrivait au jour le jour, sous l'impression du moment, — il paraît faire l'éloge du mode de culture qu'en réalité il combattait.

Ces passages, on les a lus partout. C'est la phrase fameuse : « Donnez à un individu la possession assurée d'un rocher aride, et il le transformera en jardin ; donnez-lui un jardin avec un bail de 9 ans, et il en fera un désert (1) ». C'est la page sur les confortables cottages des paysans du Béarn et sa boutade irritée devant les landes et les bruyères du prince de Soubise et du duc de Bouillon : « Oh ! si j'étais seulement pendant un jour le législateur de la France je ferais bien danser tous ces grands seigneurs ! » (2) Les partisans de la petite pro-

(1) *Voyages*, t. I, p. 126.
(2) T. I, p. 159.

priété devraient se servir de ces lignes avec plus de modération. Il leur serait facile de remarquer que de semblables opinions ne se présentent chez Young qu'isolément, à propos d'observations particulières, et que de plus il prend soin lui-même d'en affaiblir la portée ; c'est ainsi qu'il fait remarquer que les petites propriétés de bonne apparence se trouvent « sur des terres d'une fertilité tellement exubérante qu'elles ne demandent aucun effort ; que les petites propriétés du Béarn n'étaient nullement d'une étendue faible et méprisable ». (1) Quant à la phrase sur les terres en friche des grands seigneurs, elle est accompagnée de cette note : « Je puis assurer le lecteur que ces sentiments furent ceux du moment : les événements qui ont eu lieu depuis m'ont presque tenté d'effacer tous les passages de cette nature ; mais c'est rendre plus de justice à tous les partis que de les laisser. »

La phrase la plus nette, celle qui résume le mieux l'opinion d'ensemble de Young est sans doute celle-ci : « Je n'ai jamais vu un exemple de bonne agriculture dans une petite ferme, excepté dans les sols les plus fertiles ». (2) Le passage suivant est aussi caractéristique : « Après tout, on doit conclure que les petites propriétés sont portées à un trop haut point en France ; qu'elles ont contribué à engendrer une population misérable qui ne devrait pas exister ; qu'il faudrait faire des lois pour en restreindre la division, au moins jusqu'à ce que la demande de bras soit égale au produit ; que le système des grandes fermes employant régulièrement à la journée et payant bien un nombre considérable de paysans est infiniment plus avantageux

(1) T. III, ch. XII, p. 32.
(2) T. III, ch. XII, p. 48.

à la nation et aux pauvres eux-mêmes que la multiplicité des petites propriétés ; en un mot, qu'il est évident que toutes les mesures pour empêcher l'établissement des grandes fermes et des riches fermiers, telles que les restrictions et les lois contre les enclos, l'existence du droit des communaux et la moindre faveur montrée aux petits propriétaires en levant la taille, sont ruineuses pour l'agriculture et doivent être écartées comme un système destructeur de la prospérité publique ». La seule chose que Young ait louée dans la petite propriété, c'est l'énergie du petit cultivateur : « Excepté ces exemples et quelques autres (Flandre, Alsace, Garonne, Béarn), je n'ai rien vu de respectable dans les petites propriétés, sinon une grande industrie... L'industrie des propriétaires était si visible et si méritoire qu'elle est au-dessus de tout éloge ; elle suffisait pour prouver que la propriété, en fait de terres, est le plus grand aiguillon du travail ». (1) A part cela, la petite propriété n'a que des inconvénients : « Le premier et le plus grand, c'est la division qui a généralement lieu après la mort du propriétaire ordinairement entre tous les enfants, mais dans quelques cantons entre les fils seulement. 40 ou 50 acres de terre (2) sont susceptibles d'être bien cultivés ; mais quand on les divise, 20 acres doivent l'être fort mal ; subdivisés de nouveau, les propriétés forment quelquefois des fermes de 10 acres, de 5, de 2 et même d'un seul ; bien plus, j'en ai vu quelques-unes d'un demi-quart d'acre avec une famille qui leur était attachée comme si ç'avait été une ferme de 100 acres. La population provenant de cette division est quelquefois fort grande, mais c'est

(1) T. III, ch. XII, p. 32.
(2) L'acre vaut 40 ares 50 centiares.

une multiplication de misère ! ! » (1) Les petites exploitations manquent de capitaux : « Il n'y a rien d'étonnant que les petites fermes soient mal cultivées ; je veux dire celles au-dessous de 100 arpents (2) et même depuis 100 jusqu'à 200 ; les proportions entre les ustensiles nécessaires et le travail et la terre sont défavorables dans de pareilles fermes. Les bénéfices d'une petite ferme ne font que soutenir le fermier et ne laissent rien pour les améliorations ». (3) Le travail y est mal organisé: «La division du travail, imparfaite en général dans l'agriculture, est tout à fait impossible pour les petites fermes ». Le petit cultivateur, dans les moments où il ne s'emploie pas à une occupation véritablement utile, s'exténue à des travaux qui, en bonne économie, devraient être faits par des animaux ou des machines ou se prive de repos pour des tâches insignifiantes : « il ôtera une pierre d'un endroit pour la mettre dans un autre, il fera trois lieues pour vendre un œuf... »

Ce n'est pas seulement à cause de son infériorité productive qu'A. Young attaque la petite propriété, c'est aussi son rôle social qu'il poursuit de ses critiques. Comme les partisans actuels de la propriété paysanne, il reconnaît qu'elle contribue à l'accroissement de la population, mais pour lui c'est une raison de plus de la combattre. « Les petites fermes sont une pépinière de population. Oui, mais elles engendrent un grand nombre de bouches sans fournir les moyens de les nourrir.» — « On doit faire peu de cas de ces écrivains qui ne voient autre chose dans la propagation

(1) T. III, ch. XII, p. 34.
(2) L'arpent vaut 34 ares 19 centiares.
(3) T. III, chap. XII, p. 22.

de l'espèce humaine, que le moyen d'augmenter des soldats ; qui admirent les petites fermes comme des pépinières d'esclaves, — et pensent que c'est un objet digne de la politique de faire naître des hommes dans la misère afin qu'ils puissent s'enrôler ou mourir de faim. » (1) Young proteste encore contre l'opinion que l'on entend si fréquemment soutenir aujourd'hui que la petite propriété crée une classe de travailleurs agricoles habiles et courageux au travail. « L'ouvrage n'est jamais si mal exécuté ni si cher que lorsqu'il est fait par des hommes accoutumés à travailler pour eux-mêmes ; il n'y a que la plus grande misère qui puisse engager ces petits propriétaires à travailler pour les autres », ils le font avec inattention et dégoût (2).

Quant à la question de la tenure des « fermes » (le mot ferme étant pris dans le sens d'« occupation», nous dirions aujourd'hui d'exploitation), Young se montre partisan décidé du faire-valoir direct, c'est-à-dire du système des grands domaines surveillés et dirigés par le propriétaire seul ou aidé d'un régisseur. — Ce n'était pas le système qui dominait en France à l'époque où Young la parcourait et il estimait, au contraire, que la culture par métayers « défavorable au propriétaire et encore plus au tenancier qu'elle réduit à la plus grande pauvreté ou même à la misère», était celle des sept huitièmes du royaume. Il ne faut pas croire que cette évaluation soit en contradiction avec celle par laquelle il évalue à un tiers du territoire la part de la petite propriété ; c'est seulement que Young confond très souvent, et ici en particulier, petite propriété et petite culture.

(1) T. III, ch. XII, pp. 23 et 30.
(2) T. III, ch. XII, p. 45.

Indiquons enfin quelle superficie paraissait à Young la plus favorable à une bonne exploitation : « Les fermes que je prendrais de préférence en France, dit-il, seraient celles de 250 à 350 acres sur des sols fertiles (environ de 100 à 150 hectares) et de 400 jusqu'à 600 (160 à 240 hectares) dans des terrains médiocres (1). »

Les idées de Young sont soutenues, répandues dès leur apparition par un écrivain suisse, le médecin Herrenschwand, dont Passy signale le *Discours fondamental sur la population*, paru à Londres en 1786, et le *Discours sur la division des terres dans l'agriculture* (Londres, 1790). Nous n'avons pas pu lire ce dernier ouvrage, mais sans doute le *Discours sur la population* suffit à faire connaître les idées d'Herrenschwand. Son livre est bien loin de manquer d'intérêt, car les définitions y sont beaucoup plus nettes et précises que chez les autres écrivains de l'époque. Nous résumons seulement deux passages les plus caractéristiques. D'abord, une condamnation de la petite propriété qui ne donne qu'un produit net tout à fait insuffisant. L'auteur vient d'expliquer que dans un « système d'agriculture absolue » (où il n'y aurait à peu près pas de production industrielle), il y aurait excédent de population au-delà des moyens de subsistance. « Deux circonstances hâtent ou retardent le moment où une nation sous un système d'agriculture absolue arrive... au commencement de sa multiplication abusive : l'une est la nature de son système de culture et l'autre la proportion dans la division de ses terres... Le partage des terres en portions modiques est le système favori d'un grand

(1) T III, ch. XII, p. 25.

nombre de personnes qui ont écrit sur l'économie politique, mais ce système paraît n'être pas réfléchi, même dans le cas des nations purement agricoles et le recommander à ces nations serait leur recommander d'amener sur elles plus promptement la misère et la désolation ». (1) En admettant comme vrai que la petite propriété est la cause d'une meilleure culture, il importe de commencer par avoir de grandes exploitations pour que le jour où la population commence à être surabondante, on puisse encore, en divisant les terres, augmenter un peu les subsistances. — Nous avons cité surtout ce texte pour signaler la distinction entre culture et propriété, mais, comme on le voit, il n'en est pas tiré parti dans la suite. Le passage suivant est plus intéressant : « Dans quelle proportion le territoire d'une nation doit-il être réparti entre ses cultivateurs pour opérer, à système de culture égal, le plus grand produit possible ? La plupart des écrivains ont penché pour les petites portions de terres ...» (Nous avons vu que ce n'est pas exact, en France tout au moins.) C'est, sans doute, que le succès des petites divisions de terres sous le système d'agriculture absolue des Romains leur en impose, mais notre système économique actuel est totalement différent. (Suit un raisonnement, dont nous notons les points principaux, pour établir, au point de vue de son influence sur la population, l'infériorité du système des petites fermes) : « Sous le système d'agriculture relative fondé sur un système de manufactures, la classe des manufacturiers ne peut exister que sur le superflu de subsistance des cultivateurs... Or, plus le nombre des cultivateurs est

(1) *Discours sur la population*, p. 20 et suivantes.

grand à produit égal des terres, moins il reste de superflu de subsistance et, par conséquent, de nourriture pour les manufacturiers... De même, plus le nombre des animaux destinés aux travaux de la culture est grand, toutes circonstances égales, moins il reste aux cultivateurs de superflu de subsistance. » Sous ces deux circonstances, sans tenir compte des éléments moraux du problème, examinons d'après les renseignements de Young, « le cultivateur le plus éclairé de l'Angleterre et l'écrivain sur l'agriculture le plus célèbre de l'Europe », les différentes proportions qu'une nation industrielle peut adopter dans la division de ses terres. « En profitant des matériaux que m'offrent ses minutes (celles des voyages en Angleterre), toutes rédigées sur les lieux, je diviserai comme lui les fermes d'une nation en trois classesgénérales : en petites, en moyennes et en grandes ; j'appellerai petites fermes celles qui ne sont cultivées qu'avec une charrue, moyennes fermes celles qui sont cultivées avec deux charrues, et grandes fermes celles qui sont cultivées avec trois charrues ou plus » — en superficie ces divisions correspondent d'une façon moyenne à 30,55, 88 acres — (c'est exactement la définition que donnera Hippolyte Passy). « Les petites fermes maintiennent un cultivateur fixe sur 15 acres et un cheval sur 10, les moyennes un cultivateur fixe sur 18 1/3 acres et un cheval sur 11, les grandes fermes un cultivateur fixe sur 22 acres et un cheval sur 14 2/3 ». C'est-à-dire qu'une nation dont le territoire cultivable serait de 30 millions d'acres aurait,sous le système des grandes fermes,1.590.000 cultivateurs fixes de moins que sous le système des petites fermes. Tous ces travailleurs deviendraient libres pour l'industrie. Si une nation

veut être fondée sur un système de manufactures, il faut que le plus grand nombre possible de manufacturiers soit maintenu par le plus petit nombre de cultivateurs possibles. — Dans ces calculs, le produit des trois espèces de fermes a été supposé proportionnellement égal, mais c'est contre le témoignage des faits, les petites fermes sont plus mal cultivées que les moyennes et les moyennes plus mal que les grandes. — Quant aux fermes qui ne peuvent être cultivées qu'avec plus de six charrues, je les appellerai excessives. Leur trop grande étendue ne permet pas une bonne direction et une suffisante surveillance. »

Il est inutile d'insister davantage ; on le voit, c'est, avec plus de précision dans le détail, la théorie d'Arthur Young.

Si nous cherchons maintenant à prendre une impression d'ensemble de l'état des doctrines à la fin de l'ancien régime, le caractère qui va nous frapper tout d'abord, c'est que nous nous sommes seulement trouvés en présence d'une question d'école. Elle a été mise en discussion parce que le système des Physiocrates donnait une importance nouvelle à la production agricole et c'est surtout par son aspect économique qu'elle a intéressé. Si le côté politique et social de la question n'est pas complètement ignoré, il n'apparaît qu'au second plan. La souffrance paysanne n'est pas attribuée à la concurrence des grandes exploitations, mais principalement à la charge accablante des impôts mal répartis.

Dans l'ensemble, malgré quelques exceptions, c'est

la grande exploitation qui paraît préférable. L'agriculture est dans un état tellement arriéré qu'il importe avant tout de la faire progresser et de l'amener à user de la grande culture. Quelques critiques de la petite propriété et du métayage sont vives, pleines d'observations frappantes qui resteront, mais chez tous les écrivains de cette période la discussion paraît insuffisante. Cela tient surtout à l'absence d'une langue précise et de définitions nettes. La confusion est générale entre les termes culture et propriété : à chaque instant, ils sont pris l'un pour l'autre, comme si l'on n'avait pas vu que les choses qu'ils expriment ne sont pas nécessairement liées, que par exemple la grande propriété (le cas était fréquent au XVIII[e] siècle) peut être organisée en petite culture. On ne se soucie pas davantage d'indiquer avec quelque précision comment on distingue la grande et la petite propriété, la grande et la petite culture (exception faite pour Herrenschwand). Suivant l'idée que chacun se fait de la grandeur idéale des fermes et sans que nous en soyons toujours avertis, elles sont classées parmi les trop petites ou parmi les trop grandes. Les termes petite et grande culture correspondent à des assimilations assez étranges. Pour Quesnay, la petite culture c'est le labourage avec les bœufs, la grande le labourage avec les chevaux. Pour Turgot, la petite culture c'est le métayage et la grande le fermage. Ajoutons que les écrivains de l'époque n'ont aucun renseignement statistique et que, d'ailleurs, ils se préoccupent peu des faits. Nous pourrons penser que la discussion, pour si générale qu'elle ait été, n'a pas pu être très féconde et ne présente plus guère qu'un intérêt historique.

CHAPITRE II

LES DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES DE LA RESTAURATION

Les études d'économie rurale se font plus rares à mesure que l'école physiocratique cesse de jouer un rôle. Quelques ouvrages paraissent encore au début du XIX[e] siècle, mais pendant la durée du premier Empire les discussions se renferment dans les sociétés d'agriculture. Le silence sur la question est presque complet de 1805 à 1820; les controverses reprennent par les débats parlementaires de 1826.

Ce qui a contribué, sans doute, principalement à détourner l'intérêt que les économistes avaient dirigé vers la production agricole, c'est la législation civile de la Révolution. Nous ne pensons pas qu'il soit très utile de lui faire une place dans cette histoire des doctrines, parce qu'elle n'est pas le résultat de convictions théoriques et qu'elle est motivée seulement par des nécessités politiques et financières. Les lois sur l'abolition du droit d'aînesse et l'égalité des partages, sur la mise en vente des biens nationaux, qui ont contribué à niveler le sol et surtout à constituer la petite propriété paysanne, ont été votées par des partisans de la grande culture et des grands domaines. Cela s'est fait sans provoquer d'opposition dans la littérature économique

parce que les événements ne permettaient plus des disputes d'école. Cependant on ne cesse pas de s'occuper de l'agriculture. L'Assemblée nationale rend la liberté à la culture et à l'exploitation des terres. L'Assemblée législative, le 14 août 1792, ordonne le partage des biens communaux, mais sans y comprendre les bois. Malgré la guerre, la Convention songe à faire exécuter le cadastre. Le comité de Salut Public ordonne une enquête sur l'état de l'agriculture de la France. Fr. de Neufchâteau, ministre de l'intérieur de 1797 à 1798, fit de l'agriculture l'objet principal de ses occupations. Il se proposait de réunir en grandes cultures les terres qui se trouvaient trop morcelées; il institua des comices et des concours agricoles. — Les traductions françaises des ouvrages de Young et de Herrenschwand paraissent en 1794 et 1795. En 1802 et 1803, plusieurs livres d'économie rurale sont publiés. Ce qui prouverait bien que le morcellement du sol n'est pas apparu comme une pulvérisation rapide des grands domaines, c'est que les auteurs de cette époque restent calmement partisans de la grande culture, sans s'élever avec une très vive énergie contre les petites propriétés qui se constituent. Il est assez vraisemblable que le morcellement n'a pas été immédiat et que les guerres de l'Empire, arrachant à la culture les petits paysans, ont retardé jusqu'en 1815 leur prise de possession effective du sol.

Laissant de côté les ouvrages parus en 1802, de Bell : *Essai sur la disette*, — de Fr. de Neufchâteau : *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction du public, l'enseignement de l'agriculture*, — de Depradt : *De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible*, nous retiendrons seulement le *Tableau de l'agriculture en Toscane*, de

Sismondi (1801), et les *Essais sur la population* de Malthus (1803).

Les théories des Physiocrates semblent bien oubliées lorsqu'en 1801 Sismondi écrit son *Tableau de l'agriculture en Toscane :* il ne les cite pas une fois. On sait que Sismondi est compté parmi les partisans de la petite culture ; mais ce n'est que dans ses ouvrages postérieurs qu'il a pris parti. Dans celui-ci, s'il a déjà abandonné la préférence de l'école économiste pour les grandes fermes, il ne s'est pas fait encore le défenseur de la petite propriété et par ce texte seul il ne serait pas facile de le classer. Que l'on en juge par ce passage le plus important: « § xxiii. Grandeur des fermes. – Il me semble qu'après avoir agité de part et d'autre la question des grandes fermes, tous les cultivateurs instruits et de bonne foi sont convenus que lorsqu'il s'agissait de faire produire le plus possible à une étendue donnée de terrain, sans égard aux frais et aux travaux qu'elle exigerait, il fallait la diviser entre le plus grand nombre possible de propriétaires et de fermiers... Lorsqu'au contraire on veut rendre l'agriculture aussi lucrative qu'elle peut l'être, c'est-à-dire qu'avec une quantité donnée d'argent ou de travail on veut obtenir le plus grand profit possible, sans considérer la valeur du produit brut, mais celle du produit net seulement, après qu'on en a déduit tous les frais de culture, il n'est pas moins évident qu'il faut réunir les fermes et que c'est sur les plus grandes que le profit sera le plus considérable. On n'est pas fort avancé quand on a obtenu cette conclusion : une population nombreuse et pauvre

vaut-elle mieux qu'un petit nombre d'habitants riches?»

La question, ajoute-t-il, a été souvent décidée fort légèrement par un grand nombre d'écrivains des deux partis. Quant à son opinion, elle apparaît ici : « Pourquoi considèrerait-on comme plus utile à l'État le profit considérable d'un seul riche fermier que le salaire mesquin de plusieurs milliers d'ouvriers et de paysans ? » « Il est évident que l'extrême petitesse des métairies met obstacle à plusieurs améliorations importantes, qu'elle rend imparfaite la culture du blé et celle des prairies impraticable, enfin qu'elle fait payer cher au paysan tout ce qu'il retire de la terre; mais il n'est pas moins évident que c'est l'extrême petitesse de ces métairies qui est cause que le produit brut de la terre est le plus grand et la population qu'il doit nourrir la plus nombreuse possible. » (1)

Il importe de noter que Sismondi, dans son observation de l'agriculture toscane, ne s'est pas trouvé en présence de paysans propriétaires. Les cultivateurs de la plaine étaient pour la plupart en possession de la terre par des baux emphytéotiques et il y avait aussi quelques fermiers et métayers. Dans les collines on usait surtout du contrat de métayage. Sismondi signale les inconvénients de ce mode de tenure du sol, et nous citons le passage pour pouvoir montrer combien, vingt-cinq ans après, son opinion s'était modifiée : « § XXVIII. Désavantages de la culture par métayers.— Les métayers, étant trop pauvres pour prendre des ouvriers, cherchent à faire eux seuls tous les ouvrages, d'où il résulte qu'il n'y en a aucun de fait à temps, les semailles se prolongent dix mois, la moisson dure

(1) *Agriculture toscane*, p. 189 et suiv.

trois semaines, la taille de la vigne deux mois, etc. Quoique les paysans se lèvent fort matin, qu'ils ne dorment point dans le jour et qu'ils ne quittent l'ouvrage qu'à l'arrivée de la nuit, ils font cet ouvrage avec tant de nonchalance, ils perdent tant de temps dans l'irrésolution ou en changeant de travail ou en discourant ensemble, ils le suspendent si souvent pour des niaiseries... qu'un ouvrier pris à la journée fait trois fois plus d'ouvrage dans le jour que le paysan qui travaille pour soi. » (1) Malgré tous les inconvénients du métayage, il serait difficile de changer de système. Les baux emphytéotiques, bons pour la terre et pour l'État, sont désavantageux pour les particuliers qui, en donnant leur terre à bail pour une aussi longue durée, renoncent à la hausse de valeur des terres. L'emploi de salariés, sans contredit le plus profitable de tous, nécessite la présence du maître sur le domaine, et les Italiens habitent tous dans les villes ; de plus, leurs possessions sont tellement morcelées qu'il faut une famille paysanne attachée à chacune d'elles.

Vingt-cinq ans plus tard, l'opinion de Sismondi sera complètement transformée et il n'aura pas assez d'éloges pour la petite propriété paysanne, — mais comme pour une part, ce changement s'est effectué sous l'influence des faits et par réaction contre les essais d'accaparement des grands seigneurs fonciers de la Restauration, il vaut mieux en renvoyer l'étude à sa place chronologique.

Les *Essais sur la population* de Malthus parurent en 1803. On se rend compte que la question de l'in-

(1) *Agriculture toscane*, p. 215.

fluence de la distribution foncière sur la population et celle de la valeur productive des différentes classes d'exploitations agricoles devait se poser pour Malthus dans son étude sur la population et les subsistances. On est plutôt étonné de voir qu'il ne les traite que comme des points de détail à plusieurs reprises, il est vrai, mais sans leur consacrer un chapitre spécial.

En rapprochant les divers passages qu'il consacre à ce sujet, voici quelle paraît être son opinion : La participation à la propriété est une cause d'augmentation de la population (1). L'inégalité dans la répartition de la propriété est un encouragement nécessaire à la production : un état d'égalité ne peut offrir des motifs d'activité suffisants pour vaincre la paresse naturelle de l'homme, pour l'engager à donner à la terre la meilleure culture, etc. (2). La division du sol en petites exploitations n'est pas très favorable à l'accroissement du produit net, mais elle augmente parfois le produit brut (3). Le jugement à porter sur la division des propriétés dépend des circonstances. Il faut éviter aussi bien la répartition du sol en un petit nombre de grands domaines que sa trop grande subdivision. Il importe plus de cultiver bien que beaucoup. « Les Français ont déjà reconnu l'erreur qu'ils avaient commise de mettre en culture une trop grande quantité de mauvaises terres. Ils sentent qu'ils ont employé de la sorte du travail et de l'engrais qui auraient produit un meilleur effet permanent si on les avait

(1) *Essais*, pp. 127, 459 et 460.
(2) *Essais*, pp. 216, 227.
(3) *Essais*, p. 341.

appliqués à l'amélioration des bonnes terres. » (1) « Il ne faut pas sans preuves juger mal de l'administration économique d'un pays parce qu'on a trouvé sur son territoire des friches et des terres incultes, elles ne font au pauvre ni tort, ni profit. » Il est probable que le partage de quelques grands domaines pourrait contribuer aux progrès de l'agriculture, mais une subdivision telle qu'il faille réunir la rente et le profit du fermier pour qu'une famille puisse vivre du produit d'un fonds de terres, doit avoir des effets tout opposés. « La division et la distribution de la propriété, qui est si avantageuse quand elle n'est portée qu'à un certain degré, est fatale à la production quand elle est poussée à l'extrême. La division d'une terre de 5,000 livres sterling de rente tendra généralement à accroître la demande, à exciter la production et à améliorer l'état de la société ; tandis que la division d'une terre de 80 livres de rente sera suivie généralement d'effets directement contraires.» (2) Un gros inconvénient de la petite propriété, c'est que les risques agissent très lourdement sur elle. « Quand la récolte manque dans un pays d'une certaine étendue et d'un sol varié, ce malheur se fait toujours sentir d'une manière partielle ; quelques districts en sont plus affectés que d'autres. Mais si une mauvaise récolte vient frapper un pauvre cultivateur dont la subsistance dépend presque entièrement du produit de deux ou trois ares de terrain, il se trouve réduit à la situation la plus déplorable..... En général, dans presque tous les pays qui sont fort sujets aux disettes et aux famines, on

(1) *Essais,* p. 464.
(2) *Essais,* p. 379.

remarque que les fermes sont très petites ou que les ouvriers sont principalement payés en terre.» (1)

A plusieurs reprises, il semble que Malthus peut être compté parmi les adversaires de la petite propriété. On sent qu'il cite avec plaisir les passages où Young montre les inconvénients qu'entraîne la trop grande division des propriétés foncières, celui-ci par exemple : « Si l'on veut voir un district où il y ait aussi peu de malheur que pouvait le comporter l'ancien gouvernement de la France, il faut, sans doute, se transporter dans les lieux où il n'y a pas de petits propriétaires. » Volontiers il rappelle que les observations de Young viennent appuyer sa thèse.

Ce que Malthus a ajouté dans les *Principes d'économie politique* (1819) à ce qu'il avait dit dans l'*Essai sur la population* est peu de chose pour ce qui nous concerne. Il fait seulement remarquer l'importance du capital pour l'exploitation foncière (2). Quant à son opinion sur la division de la propriété, elle paraît ici peut-être un peu moins accentuée contre les petites exploitations. Il revient un peu plus souvent sur cette idée que c'est une question de proportion : « La division dans de certaines limites doit être avantageuse et, poussée trop loin, elle devient nuisible à l'accroissement de la richesse. » Il a été bon en France (et il faudrait agir de même dans le reste de l'Europe), de diviser les propriétés immenses transmises depuis les temps féodaux ; une pareille loi favorise le développement de la richesse pendant un certain nombre d'an-

(1) *Essais,* p. 602.
(2) *Principes*, pp. 169, 330.

nées, mais si elle continue d'une manière permanente à régler la transmission de la propriété en France, il y a tout lieu de croire que le pays, au bout du siècle, sera tout aussi remarquable par sa misère que par l'égalité extraordinaire des fortunes. Les possesseurs des petites fractions des fonds de terre se trouveront, comme cela se voit toujours, dans le dénûment et devront périr en grand nombre dans chaque année de disette. » (1)

Il ajoute ceci, qu'on ne peut lire sans songer au plébiscite qui a fait de Louis-Napoléon l'Empereur des paysans : « L'état de propriété que nous venons de décrire serait précisément celui qu'il faudrait pour établir un despotisme militaire. » (2)

En somme, ayant le souci de tenir compte des diverses situations dans lesquelles un pays peut se trouver au point de vue de la division de son sol, Malthus serait plutôt partisan d'une répartition en exploitations moyennes. « Un très grand propriétaire entouré de paysans très pauvres offre l'exemple du mode de distribution territoriale le plus défavorable à la demande effective.» En pratique, on peut le classer parmi les adversaires de la petite propriété, à laquelle il reproche son infériorité productive et son influence pernicieuse sur l'accroissement de la population.

(1) *Principes,* p. 332.
(2) *Principes*, p. 333.

De 1804 à 1820, les historiens de l'agriculture en France n'ont aucun fait important à signaler et il nous suffit de noter la publication en 1809 d'un cours théorique et pratique par les membres de la section d'agriculture de l'Institut de France.

Sous la Restauration, au rétablissement de la paix, l'agriculture reprend à nouveau une place importante et des particuliers se remettent aux essais d'améliorations culturales. Un retour vers les champs se produit et l'on célèbre « les guerriers qui déposent l'épée pour saisir la charrue ». En même temps agissent les « bandes noires », les « vendeurs de biens » et le morcellement s'exagère. Les progrès semblent tout d'un coup plus frappants. Les nobles, revenus dans leurs terres et qui sont repris d'un désir de domination, de rétablissement du temps passé, s'effraient de voir des domaines voisins s'effriter ; ceux qui veulent reconstituer de grandes exploitations enragent de n'y point parvenir. Un parti agrarien se forme, confondu dans les Chambres avec les royalistes qui rêvent un retour à la monarchie absolue. C'est au nom des intérêts de la production agricole que sont présentés les projets de loi réactionnaires et c'est ainsi que la question du morcellement revient en discussion. Cette fois c'est par son aspect politique qu'elle se présente; il ne s'agit plus de savoir quelle forme de culture est le plus favorable à la production, mais quelle classe de propriétaires correspond à chacune des formes : grande, moyenne, petite propriété. Quelle est la valeur sociale de ces classes de propriétaires ? Laquelle d'entre elles

faut-il fortifier pour qu'elle soutienne les lois fondamentales de la société ?

C'est une nouvelle manière de mal poser le problème. Les recherches des Physiocrates avaient été faussées par l'esprit de système. Cette fois les discussions n'auront même plus rien de scientifique. Elles ne font que servir de prétexte à des luttes politiques : nier le morcellement et ses dangers, c'est faire de l'opposition au gouvernement du roi ; ceux qui pensent bien doivent défendre les grands domaines. — Il faut insister sur cette position politique que prend la discussion, car elle persistera, à vrai dire en se transformant. Aujourd'hui, c'est la propriété paysanne qu'on se croit tenu de défendre parce qu'on veut voir en elle un inébranlable rempart contre les attaques du socialisme. L'erreur est la même. La valeur des recherches entreprises en est également atteinte.

Le projet de loi sur les substitutions qui a donné lieu à la reprise des controverses sur la division du sol avait été précédé en 1820 par une proposition du duc de Lévis d'étendre aux étrangers l'usage des majorats sans concession de titres honorifiques. Il faisait valoir que cette disposition aurait l'avantage d'attirer les capitaux et d'arrêter «le progrès véritablement effrayant de la subdivision des propriétés territoriales ». La proposition fut prise en considération, puis renouvelée le 21 avril 1821 sous cette forme : « Le Roi sera supplié de proposer un projet de loi tendant à accorder à tous propriétaires de biens-fonds la faculté d'instituer en majorats, sans titres et pour un nombre illimité de degrés, la portion libre de leurs biens dont la loi leur permet de disposer héréditairement. »

L'attention publique est ainsi attirée sur la question. En 1820, parut un écrit d'Adrien de Gasparin pour défendre la cause des petites propriétés, et la même année un administrateur d'un canton suisse, Simond, les attaqua dans un article de la *Revue d'Edimbourg* au mot *France*. En 1823, Mac-Culloch dans un article sur le régime successoral français de la même revue prophétise : « Dans un demi-siècle la France sera devenue la plus grande nichée de pauvres de l'Europe et partagera avec l'Irlande l'honneur de fournir à tous les pays du monde des domestiques et des prolétaires vivant au jour le jour. » Dans ses *Principes d'Economie politique,* il fait encore la critique des petites fermes, mais sans arguments nouveaux qu'il faille signaler. — Quand le projet ministériel de 1826 est annoncé, il est l'occasion de plusieurs publications. La plus intéressante est celle d'un écrivain suisse, Sir Francis d'Ivernois : *Matériaux pour aider à la recherche des effets passés, présents et futurs du morcellement de la propriété foncière en France.* L'auteur y proscrit les petits domaines insuffisants pour occuper une charrue et cultivés par leur propriétaire, parce qu'ils ne sauraient prospérer sans capitaux. Il loue les lots parcellaires cultivés à temps perdu et par la famille du journalier. Quant aux propriétés grandes et moyennes, elles sont « tout à la fois l'égide, l'arsenal, la citadelle et le corps de réserve des monarchies représentatives ». Il s'appuie sur Simond et sur Sismondi dans le passage que nous avons cité de son *Agriculture Toscane*, et combat Benjamin Constant. — Le Vicomte de Morel-Vindé, qui fait partie de la Chambre des pairs, publie des considérations sur le morcellement dont l'argumentation peut se résumer ainsi : « La propriété se constitue toujours suivant

l'intérêt particulier. L'intérêt général de la société est en tout conforme à ces intérêts particuliers. Aucun des divers modes de posséder ne peut être porté jusqu'à l'excès. Aucun des modes de posséder ne peut se substituer à l'autre. Les partages successifs sont sans influence, car les mutations par ventes et achats corrigent ce qu'ils pourraient avoir de contraire aux intérêts individuels.» — Un avocat du barreau de Montpellier, Hippolyte Grenier, écrit à l'occasion de la nouvelle loi une brochure que nous signalons seulement parce qu'elle montre que la question est redevenue d'actualité. « Le morcellement à l'infini des propriétés immobilières est un des tristes effets des lois révolutionnaires. L'état politique de la France exige de grandes propriétés. La grande propriété est le fondement des droits politiques, elle est nécessaire pour fonder une aristocratie. La division de la propriété empêche les améliorations, l'élevage des troupeaux, la conservation des forêts, les réserves de récolte. Il ne faut pas rétablir le droit d'aînesse, ni les majorats, le remède est dans les substitutions. »

Benjamin Constant, qui doit faire une vive opposition au projet ministériel, s'est montré au contraire partisan déterminé de la petite propriété. Dans son mémoire sur les Cent jours, il déclare : « La division des propriétés est la base de la nouvelle organisation française. Elle sera dans un avenir plus ou moins prochain, mais que notre siècle verra sans doute éclore, la pierre angulaire de l'organisation européenne. » Il dit encore ailleurs : « On peut affirmer que dans cent ans les classes agricoles n'auront de propriétés foncières que comme jouissance de luxe et que la propriété divisée et subdivisée sera presque uniquement dans les mains

de la classe laborieuse. La grande propriété est à peu près le dernier anneau de la chaîne dont chaque siècle détache et brise l'un des anneaux. Résister à cette révolution serait inutile ; s'en affliger serait insensé ». (1)

Pour préparer l'opinion, les ministres ont soin en 1825 de faire dire par un député de leur parti qu'une loi est devenue nécessaire contre les dangers du morcellement. Le discours de ce député, commissaire du roi, Benoist, prononcé au moment de la discussion d'un chapitre du budget du ministère de l'intérieur relatif aux dépenses variables (séance du 14 mai 1825, *Moniteur*, pp. 775 et suiv.), équivaut à un exposé de motifs pour la loi qu'on prépare. Voici rapidement le passage qui nous intéresse : « Si vous demandez pourquoi les denrées ne trouvent pas de consommateurs, pourquoi votre bétail reste invendu, pourquoi vos villes sont désertes, et pourquoi les artisans cherchent en vain des acheteurs... ouvrez le Code civil aux articles 824 et suivants, là se trouve la solution de tous ces problèmes.

» On a craint l'influence de la grande propriété et, pour l'empêcher d'être en masse, on l'a réduite en poussière.

» C'est dans le pays de l'Europe qui prétend être le plus éminemment agricole que la législation a voulu que la terre pût se partager à l'infini. C'est en France que la loi proscrit virtuellement la charrue en poussant chaque individu à s'asseoir sur le sillon dont il a hérité et à le cultiver de ses mains pour en tirer à peine de

(1) *Du triomphe inévitable des principes constitutionnels en Prusse*, par M. Koreff. — Avec notes de Benj. Constant. Paris, 1821, note, p. 31.

quoi soutenir sa misérable vie. Dans cette activité sans fruit, l'homme isolé n'a rien à échanger, rien à recevoir ni à offrir.

» Sur une terre ainsi distribuée, le travail de chaque famille suffit à sa faible consommation, et peut-être la portion de terre cultivée à la main donne-t-elle plus de produit que celle qui est labourée par le soc. Mais le problème ne consiste pas à savoir où il naîtra le plus de grain ; ce qu'il faut savoir, c'est où la même quantité récoltée aura employé le moins d'efforts, et cela se trouvera-t-il là où il y a le plus de travail perdu, là où nulle amélioration ne peut se tenter, où nul fermier ne peut venir associer son capital mobilier à l'immobilité de la propriété foncière, là où le seul but, la seule industrie du propriétaire consistent à consommer ce qu'il recueille et à recueillir tout ce qu'il peut consommer.

» Et si le quart, si la moitié, si les cinq sixièmes de la société se laissent ainsi déchoir dans la paresse et dans l'ignorance, la postérité absoudra-t-elle les chefs d'un tel peuple et ne verra-t-elle pas avec surprise qu'ils n'ont su que gémir sous des lois insensées qu'il était en leur pouvoir de réformer. »

On le voit, le gouvernement avait fait ses efforts pour assurer le succès de son projet ; il souleva cependant une assez vive opposition dans le pays. Un grand nombre de pétitions fut adressé à la Chambre des pairs où une commission en prit connaissance avec l'intention très nette de n'en tenir aucun compte.

Examinons maintenant ce débat, qui parut si important aux contemporains. La lecture des résumés donnés par le *Moniteur*, très intéressante pour qui voudrait écrire l'histoire des rapports de classes sous la Restau-

ration, l'est beaucoup moins à notre point de vue spécial. Les quelques opinions que nous devions retenir sont noyées dans des formules d'éloquence pompeuse et vide ; les nobles pairs n'ont qu'un souci : se montrer les défenseurs ardents du trône, ou, humblement, ses critiques timides et très respectueux. Il ne s'agit pas, en effet, d'un projet de loi destiné à donner satisfaction à des nécessités économiques, mais, en réalité, d'un projet politique préparant, d'une façon assez hypocrite, un rétablissement du droit d'aînesse et ayant surtout pour but d'augmenter la puissance de la monarchie. Dans la plupart des discours, il est question du morcellement, mais les orateurs de la Chambre des pairs, bien plus encore que les Physiocrates, en parlent sans documentation. Plusieurs se plaignent du manque d'informations dans lequel le gouvernement les laisse. Le véritable intérêt de la discussion a été de montrer combien on était peu renseigné et combien il était nécessaire, si l'on voulait faire œuvre scientifique, d'abandonner les disputes vagues et générales pour entreprendre un examen consciencieux de la réalité.

Le projet de loi sur les successions et les substitutions fut présenté à la Chambre des pairs le 10 février 1826 par le Garde des sceaux ; le rapport du marquis de Maleville fut déposé le 11 mars, la discussion commença le 28. Elle fut interminable : vingt-deux orateurs et cinq ministres, parmi lesquels ceux de la marine et de la guerre, y prirent part. Tous sont d'accord sur un point : il s'agit de constituer dans le pays une classe que ses intérêts économiques rendront inébranlablement conservatrice. La discussion porte seulement sur le point de savoir si le moyen proposé

par le gouvernement est véritablement propre à la créer.

Voici comment s'exprime le baron de Montalembert, d'après le compte rendu du *Moniteur :* « La société se présente maintenant comme divisée en deux classes, dont l'une, livrée au commerce, à l'industrie, au travail manuel, penche vers les idées républicaines, et l'autre, en possession des places, des emplois, des dignités, se laisse entraîner vers les principes du pouvoir absolu. Dans cet état de choses, n'est-il pas évident que, pour éviter un choc et maintenir l'équilibre, la forme de notre gouvernement exige qu'il y ait une classe intermédiaire que l'opinant appelle classe politique. C'est cette classe que le projet de loi est destiné à conserver : elle se trouvera sur notre sol dès qu'on aura arrêté le morcellement des terres et reconstitué le patrimoine des familles. La trop grande subdivision de la propriété devient funeste aux fortunes modernes, surtout lorsqu'elle entraîne l'aliénation de la maison paternelle, qui en était le point central et le soutien. »

Et voici en résumé les arguments du Garde des sceaux chargé de défendre le projet :

« L'extrême inégalité a ses inconvénients, l'extrême égalité aussi. Par une division toujours active et toujours croissante, vous étendez la population, mais plus qu'il ne convient à l'État ; vous augmentez le nombre des propriétaires, mais au détriment de la propriété et de l'industrie. Vous mettez la propriété du sol en poussière et vous lui ôtez l'influence pour l'attribuer à la possession de l'argent. Laissez diviser la terre, s'écrie-t-on ; la terre n'est ni monarchique ni démocratique. Mais la terre inspire à ceux qui la pos-

sèdent des opinions moins inquiètes et moins turbulentes, plus amies de l'ordre, de la paix et des bonnes mœurs. »

Il y a naturellement quelques membres qui trouvent que le projet n'est pas assez avancé, c'est-à-dire assez réactionnaire. Le marquis de Coislin ne comprend pas qu'il puisse entrer dans la pensée d'un homme d'État que la propriété foncière, cette base sur laquelle repose la stabilité de la société, doive être livrée au commerce. Ne sait-on pas que tout ce qui passe par les mains du commerce finit par être vendu au détail ? On a vu les propriétés achetées par des bandes noires et revendues en autant de portions qu'on pouvait trouver d'acheteurs. Avec les parcelles de propriétés ainsi divisées, il n'est pas possible d'en recréer de nouvelles. Si l'on ne se hâte d'opposer une barrière à cette fureur de morcellement, la France ne sera plus bientôt qu'un amas de petites propriétés sans consistance. La grande propriété ne peut pas créer de pauvres autour d'elles, les journaliers sont sûrs d'y trouver chaque année le même travail que les années précédentes. Ce travail tend à s'accroître par les progrès de l'industrie agricole, qui ne peut se perfectionner que dans les pays de grande culture. Le riche propriétaire seul peut faire les avances et supporter les pertes de ces essais. La grande culture emploie plus de bras qu'il ne faudrait proportionnellement pour cultiver des champs d'une même étendue, car les journaliers employés par un riche propriétaire travaillent beaucoup moins que lorsqu'ils travaillaient pour leur propre compte.

Les orateurs inscrits pour parler contre le projet nient qu'il y ait morcellement ou tout au moins qu'on

en ait des preuves, et essaient de montrer qu'il n'est pas nuisible.

« On ignore, dit le baron de Barante, quel a été depuis dix ans le mouvement de la propriété foncière. Des hommes graves prétendent même qu'il y a plutôt concentration que dispersion. Il est permis de penser que les grandes propriétés ne sont autre chose qu'une des formes que prennent les grands capitaux. Elles doivent donc se multiplier avec ceux-ci et partout où il y aura de grands capitalistes il y aura bientôt de grands propriétaires. »

« On présente, dit le comte Siméon, le morcellement des terres comme contraire au principe monarchique. Tout, à cet égard, paraît susceptible de doute et de contestation. La division des terres est une cause puissante de prospérité générale. Le morcellement menace-t-il de faire disparaître les éligibles et les électeurs et de réduire les champs en atomes ? Ces résultats ne sont ni immédiats, ni même prochains. Pourquoi alors troubler les familles par l'introduction d'un droit, inconnu dans une grande partie du royaume et oublié dans l'autre depuis 33 ans ? Un si grand changement ne devrait s'appuyer que sur des faits certains ; beaucoup de bons esprits soutiennent que le morcellement n'est pas tel qu'on le prétend, et qu'au lieu de s'accroître, il diminue par l'influence des capitaux qui se sont portés sur les immeubles. Pourquoi ne pas produire à cet égard des documents propres à éclairer la discussion ? »

Le baron Pasquier signale les avantages suivants du morcellement : « L'esprit conservateur se répand dans une plus grande portion de la société. La classe des prolétaires diminue. Depuis la Révolution, le nombre

des propriétaires s'est accru ; la classe populaire a été plus difficile à soulever de 1800 à 1825 qu'en 1792.

M. de Villèle, ministre des finances, président du conseil, répond à ces critiques : « On a demandé d'abord où était la preuve du morcellement excessif des terres auquel le projet a pour but de remédier. Est-il donc besoin de preuve ? Quel est le propriétaire qui ne voie partout les châteaux s'abattre et les terres se dépecer ? — Les documents qu'on peut apporter sont susceptibles de contestation. Les relevés que le ministre va présenter ont été faits sur les rôles de plusieurs départements, présentant ensemble une moyenne de 363.580 individus. Sur ce nombre, les rôles de 1815 présentaient 149.311 contribuables, ainsi distribués :

116.433	paient	moins de 20 fr.	d'impôt.
9.616	—	de 20 à 30 fr.	—
9.243	—	30 à 50 fr.	—
7.519	—	50 à 100 fr.	—
5.623	—	100 à 500 fr.	—
578	—	500 à 1000 fr.	—
302	—	1000 et plus	—

En 1826, il y a 161.739 contribuables :

133.903	paient	moins de 20 fr.	d'impôt.
8.985	—	de 20 à 30 fr.	—
7.915	—	30 à 50 fr.	—
6.083	—	50 à 100 fr.	—
3.649	4.229	100 à 300 fr.	100 à 500
580		300 à 500 fr.	
411	—	500 à 1000 fr.	—
206	—	1000 et plus	—

» Il faut remarquer que le nombre des cotes ne donne pas le nombre exact des propriétaires. Le nombre des cotes au-dessous de 20 francs s'est accru de 1/9e environ ; celui des cotes au-dessus de 1.000 francs a diminué de 1/3. L'augmentation générale des cotes peut tenir au perfectionnement des rôles, à la confection du cadastre dans plusieurs communes, la restitution des biens confisqués, la multiplicité des constructions nouvelles depuis quelques années. Pendant le cours de la Révolution, les propriétés du clergé et des anciennes corporations ont été vendues et sont passées entre les mains de 666.000 acquéreurs. 440.000 particuliers ont acheté les biens de 27.000 familles d'émigrés ; ceux des communes ont fait l'objet de 110.000 ventes ; 100.000 hectares de bois domaniaux ont été vendus depuis la Restauration, c'est-à-dire que 1.222.000 propriétaires nouveaux ont succédé à 30.000 anciens propriétaires, sans parler des acquéreurs de 100.000 hectares de bois et des divisions ultérieures que des successions ou de nouvelles ventes ont pu amener. Ce n'est pas une concentration trop grande que nous avons à redouter. La France a, sans contredit, assez de petites propriétés, elle a assez de propriétés moyennes ; peut-être quelques grandes propriétés de plus lui seraient nécessaires.

» La culture elle-même perdrait plus qu'on ne paraît le croire au morcellement des grands héritages ; le petit propriétaire cultive mieux sans doute et tire un plus grand parti de la terre qu'il travaille lui-même, mais aussi il cultive plus chèrement. D'un autre côté, ce n'est pas la petite propriété mais la grande, qui approvisionne les marchés. La petite propriété multiplie, sans doute, la population, mais cet excédent de

population absorbe tous les produits de la terre qui l'a fait naître, et il ne reste plus rien pour subvenir aux besoins du reste de la société. »

La Chambre des pairs, malgré son désir d'obéir aux indications des ministres, n'osa pas accepter en son entier un projet contraire à la Charte et au sentiment du pays ; elle sortit d'embarras en repoussant l'article premier, qui établissait le préciput légal. Après amendement accepté par le gouvernement, le texte proposé était le suivant : « Dans toute succession déférée à la ligne directe descendante et payant en principal 300 francs de contribution foncière, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de préciput légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé. » Le rejet de cet article entraîna l'abandon du suivant : « Les dispositions des deux premiers paragraphes de l'article qui précède cesseront d'avoir leur effet lorsque le défunt en aura formellement exprimé la volonté par acte entre vifs ou par testament. » La Chambre des pairs adopta l'article 3, ainsi conçu : « Les biens dont il est permis de disposer aux termes des articles 913, 915 et 916 du Code civil, pourront être donnés en tout ou en partie par acte entre vifs ou testamentaire, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire nés ou à naître jusqu'au deuxième degré inclusivement. Seront observés pour l'exécution de cette disposition, les articles 1051 et suivants du Code civil jusques et y compris l'article 1074. »

L'apparence seule était sauve ; au fond c'était une défaite pour le gouvernement et c'est ce que lui dirent énergiquement à la Chambre des députés les membres de l'opposition. L'article 3, devenu article unique de la

loi, « débris échappé au naufrage du droit d'aînesse », selon l'expression du député Révellière, fut mis en discussion le 8 mai. — Les partisans du projet furent plus ternes encore qu'à la Chambre des pairs. Les députés de l'opposition furent, au contraire, très vifs ; M. de Girardin même se montra assez violent. La discussion porta beaucoup moins que dans la Chambre Haute sur le morcellement, et nous pouvons n'en retenir, en la résumant, qu'un seul discours, celui de Benjamin Constant : « Lorsque j'ai commencé de m'occuper du projet de loi qui vous est soumis, je me suis trouvé dans un embarras que vous concevrez sans peine. D'une part, ce projet, triste débris d'une défaite célèbre, me semblait avoir perdu par cette défaite une partie de son importance, et la manière dont les ministres s'étaient exprimés lorsqu'ils en avaient défendu la totalité, tendait d'autant plus à me faire croire que ce qui en restait signifiait peu de chose. D'une autre part, je ne sais quel instinct m'avertissait pourtant qu'il y avait au fond de ce fragment d'une loi mutilée un mauvais principe : j'y reconnaissais obscurément une pierre d'attente sur laquelle se construirait un jour l'édifice réservé, comme on dit, pour des temps meilleurs.

» Pour prendre tout de suite une position nette, sur laquelle on ne puisse se tromper je réduirai la question aux termes suivants : On suppose que l'industrie et la propriété territoriale sont deux forces rivales et même hostiles l'une contre l'autre ; on craint que la première ne l'emporte sur la seconde. On imagine que plus la propriété sera concentrée, plus elle se défendra avec avantage, et l'on croit voir dans les substitutions un moyen d'arriver à cette concentration désirable.

» Voilà la question principale ; elle se divise en trois questions secondaires : L'industrie et la propriété du sol sont-elles en lutte et en hostilité ? — Est-il désirable pour un pays que la propriété territoriale soit concentrée dans les mains d'un petit nombre de grands propriétaires ? — Enfin les substitutions sont-elles favorables soit à la propriété comme ajoutant à sa valeur, soit aux propriétaires comme les maintenant dans un état d'aisance ?

» Les faits et les raisonnements prouvent cependant que plus la propriété et l'industrie jouissent d'une liberté entière, plus elles tendent à se confondre et plus elles deviennent amies. La propriété fournit les matériaux, l'industrie les met en œuvre. Elle double par là la valeur réelle de la propriété et de ses produits. Il y a donc entre la propriété et l'industrie alliance, concours, coopération : il n'y a point hostilité...

» Mais ici je pressens une objection. Il ne s'agit point de savoir si l'industrie ajoute à la valeur de la propriété prise abstraitement. Ce n'est plus une question de choses, mais une question de personnes. Ce qui vous importe, c'est que les propriétaires qui possèdent ne soient pas dépossédés, même de leur plein gré... Oui, j'en conviens, les progrès de l'industrie ont pour résultat de mettre plus ou moins la propriété en circulation et de faire, par conséquent, que la qualité de propriétaire se transmette plus souvent d'un individu à l'autre. Ces mêmes progrès ont encore pour résultat de faire que la propriété soit morcelée jusqu'à un certain point. Mais, quant au premier de ces résultats, y a-t-il inconvénient, soit pour la propriété, soit pour les propriétaires ? Pour la propriété, nous avons vu

que non ; pour les propriétaires, la question est de savoir s'il vaut mieux pour eux, dans l'état actuel de la société, qu'ils forment une classe ouverte à quiconque a les moyens d'y entrer ou une classe plus ou moins fermée et, par conséquent, objet de malveillance et d'envie... Je n'hésite pas à me prononcer en faveur de la première opinion. Le règne des castes est passé... Remarquez en même temps que l'industrie, tout en mettant la propriété plus en circulation, fournit cependant aussi à ceux qui veulent conserver leur propriété plus de moyens de la conserver. S'ils ne s'obstinent point à rester étrangers au mouvement du siècle, s'ils veulent profiter des occasions de richesse que l'industrie leur offre, ils seront moins souvent contraints d'aliéner leurs terres. La qualité d'industriel, car les grandes exploitations sont une industrie, doit se réunir à celle de propriétaire. — Quant au deuxième résultat de l'industrie, le morcellement des propriétés est-il un mal ? Je ne puis aborder ici la question si bien discutée dans une autre chambre de la petite ou de la grande culture, question dont la solution serait indispensable pour apprécier les dangers ou les avantages du morcellement. Mais je dirai qu'à l'exception de circonstances extraordinaires et momentanées, telles que celles qu'avait créées la Révolution, le morcellement des terres s'arrêtera toujours au point au-delà duquel il deviendrait funeste ; que déjà il s'est arrêté ; que l'espèce de passion avec laquelle la classe laborieuse semble aspirer encore à la qualité de propriétaire tient en grande partie aux vexations qu'elle a éprouvées durant des siècles en sa qualité de prolétaire ; qu'elle voit dans ses réminiscences du passé et dans ses craintes, que je n'appellerai pas tout à fait chimériques,

sur l'avenir qu'on lui prépare, l'acquisition d'une propriété si faible qu'elle soit, comme sa sortie d'une situation humiliante et sans défense et qu'un arpent de terre lui paraît un asile et une égide.

» Je passe à la deuxième question : Est-il désirable pour un pays que la propriété territoriale soit concentrée dans les mains d'un petit nombre de grands propriétaires ?... Sans doute les propriétaires fonciers sont des appuis de l'ordre social ; mais cet avantage et ce mérite appartiennent bien plus à la classe nombreuse des propriétaires de ces moyennes fortunes que tout désordre pourrait engloutir, qu'à ce petit nombre de grands propriétaires dont les possessions, inébranlables par leur masse même, bravent les révolutions et se trouvent après l'orage reconstituées comme par miracle. L'homme qui n'a rien à perdre est menaçant pour la société, je ne le nie pas ; mais celui qui peut beaucoup perdre sans être ruiné n'est pas moins dangereux. Celui-là seul est attaché à l'ordre établi qui, ne possédant qu'une aisance bornée, ne peut rien risquer sans tout compromettre.

» Enfin j'arrive à la dernière question : Les substitutions sont-elles favorables soit à la propriété, comme augmentant sa valeur, soit aux propriétaires, comme les maintenant dans un état d'aisance ?

» Les substitutions ôtent aux biens-fonds le caractère le plus précieux que puissent avoir aujourd'hui tous les genres de biens, je veux dire la circulation qui, se prêtant à tous les calculs, à tous les besoins, à toutes les spéculations individuelles, favorise tous les perfectionnements. »

L'opposition entreprenait une lutte inutile ; le projet fut adopté par 216 voix contre 76. Mais la loi du

17 mai 1826 devait disparaître avec le régime monarchique, elle fut abrogée le 7 mai 1849.

Il semble que ces discussions ont eu pour effet de rendre la petite propriété plus sympathique à ceux qui ne partageaient pas les préoccupations égoïstes des grands propriétaires. Dès lors, commence lentement chez les libéraux ce mouvement pour la défense des petites propriétés paysannes qui sera achevé en 1848.

Ainsi s'explique le revirement que nous constatons dans les opinions de Sismondi et qui doit être attribué à l'impression pénible qu'il éprouva au spectacle de l'industrie anglaise et du sort qu'elle préparait aux ouvriers des villes. Dans son *Tableau de l'agriculture en Toscane* il avait évité de se prononcer sur la question de la grande ou de la petite culture et il avait fourni une vigoureuse attaque du métayage. Dans ses *Nouveaux Principes*, parus en 1827, et dans ses *Études*, par lesquelles il les complète dix ans plus tard, il appelle l'exploitation à moitié fruits « une des plus heureuses inventions du moyen-âge, celle qui a contribué le plus à répandre le bonheur dans les classes inférieures, à porter la terre au plus haut degré de culture, le système par lequel le paysan s'intéresse à la propriété comme si elle était à lui. » (1) Surtout, il

(1) *Principes*, liv. III, ch V, pp. 192 et s.

prend parti pour l'exploitation directe par le propriétaire, et cela avec un enthousiasme si exagéré qu'il est extraordinaire que l'on cite encore ce passage comme s'il avait quelque véritable valeur. Il n'est intéressant que pour montrer à quel point, dans la question qui nous occupe, il est arrivé à certains auteurs de perdre toute mesure : « Partout, dit-il, où l'on retrouve des paysans propriétaires, on retrouve aussi cette aisance, cette sécurité, cette confiance dans l'avenir, cette indépendance, qui assurent en même temps le bonheur et la vertu. Le paysan qui fait avec ses enfants tout l'ouvrage de son petit héritage, qui ne paye de fermage à personne au-dessus de lui, ni de salaire à personne au-dessous, qui règle sa production sur sa consommation, qui mange son propre blé, boit son propre vin, se revêt de son chanvre et de ses laines, se soucie peu de connaître le prix du marché ; car il a peu à vendre et peu à acheter, et il n'est jamais ruiné par les révolutions du commerce. Loin de craindre pour l'avenir, il le voit s'embellir dans son espérance ; car il met à profit pour ses enfants, pour les siècles qui viendront, chacun des instants que ne requiert pas de lui le travail de l'année. Il lui a suffi de donner peu de moments de travail pour mettre en terre le noyau qui dans cent ans sera un grand arbre, pour creuser l'aqueduc qui séchera à jamais son champ, pour former le conduit qui lui amènera une source d'eau vive, pour améliorer par des soins souvent répétés, mais dérobés sur ses instants perdus, toutes les espèces d'animaux et de végétaux dont il s'entoure. Son petit patrimoine est une vraie caisse d'épargne, toujours prête à recevoir tous ses petits profits, à utiliser tous ses moments de loisir. La puissance toujours agissante de la nature les

féconde et les lui rend au centuple... » (1) Vraiment, à cette lecture, on admire à quels entraînements de plume peut pousser l'esprit de parti. Ce tableau si naïvement optimiste ne devrait plus servir, semble-t-il, qu'à mettre en garde ceux qui écrivent sur des sujets semblables ; il n'en est rien pourtant, et bien d'autres dans les deux sens se sont laissé aller à exposer leurs opinions avec autant de passion que lui.

Le point de vue de Sismondi n'est guère accepté que par la presse libérale ; les économistes restent favorables à la grande propriété et critiquent les effets du morcellement grandissant.

La question a maintenant été suffisamment discutée pour qu'elle trouve place dans un cours d'économie politique. J.-B. Say, qui ne l'indiquait pas dans son *Traité,* en 1803, lui consacre deux chapitres de son *Cours*, professé en 1830, paru en 1840. Après avoir, dans le chapitre précédent, étudié la production agricole dans le système du servage, Say, dans le ch. IV, juge les divers modes d'exploitation du sol. Toutes ses préférences vont au faire-valoir par les propriétaires et particulièrement par les propriétaires instruits et riches, capables de faire progresser l'agriculture, encore très en retard. L'exploitation qui lui paraît ensuite la plus favorable au bon aménagement des terres est celle des fermiers qui ont de longs baux. Cependant les baux emphytéotiques n'ont pas autant d'avantages qu'on le supposerait ; ils dépouillent le propriétaire immédiat de la plupart des agréments de

(1) *Études sur l'Écon. polit.*, III[e] Essai, p. 170.

la propriété sans les transmettre au fermier. Dans beaucoup de cas, la question des avantages réciproques de la grande et de la petite culture ne peut être décidée que par la nature du terrain et par les circonstances locales, la grande culture ne pouvant être utilisée dans les pays montueux et coupés, et étant inférieure à la petite pour la culture maraîchère. La question ne peut donc se poser que pour des pays de plaines, où l'on peut consacrer de vastes terrains à chaque espèce de culture. Say rappelle quels arguments ont été invoqués en faveur des grandes exploitations : le travail des capitaux s'y allie plus facilement avec le travail des hommes ; elles donnent de plus gros produits à la société proportionnellement au nombre d'hommes qu'elles occupent, permettant ainsi le développement des villes où se perfectionne la civilisation ; la grande culture est plus favorable aux accumulations et aux améliorations qui ne peuvent avoir lieu qu'à l'aide des capitaux. Mais il faut remarquer que pour l'avantage du pays il est peut-être moins essentiel de favoriser une forte production dans de grandes entreprises qu'un esprit d'ordre et d'industrie dans la foule des petits entrepreneurs. La misère des paysans propriétaires n'est pas liée nécessairement à l'exiguité de leurs terres, mais de leurs capitaux. En admettant que les grandes entreprises soient plus favorables, on ne peut nier qu'il y ait aussi des avantages dans un certain mélange de grandes et de petites cultures.

Les opinions de l'époque prennent une forme très vive dans un roman de Balzac, *les Paysans*. Beaucoup mieux que dans bien des écrits économiques, on y

comprend quelle transformation s'était produite, depuis la Révolution, dans la répartition du sol et dans les modes de culture. Le livre fut écrit en 1837 ; le morcellement avait alors produit tous ses effets et l'opinion s'était émue de la disparition d'anciennes propriétés tombées aux mains des paysans et de la bourgeoisie des petites villes. De sa propriété des Jardies, Balzac avait observé le vertige qui entraînait les gens des campagnes à l'acquisition de la terre, et il avait été profondément choqué de ces bouleversements qui détruisaient le passé et, à ses yeux, compromettaient l'avenir. C'est avec indignation qu'il en parle : « On a fait de la poésie avec les criminels, on s'est apitoyé sur les bourreaux, on a presque déifié le prolétaire ! Des sectes se sont émues et crient par toutes leurs plumes : « Levez-vous, travailleurs ! », comme on a dit au tiers état : « Lève-toi ! ». On voit bien qu'aucun de ces Erostrates n'a eu le courage d'aller au fond des campagnes étudier la conspiration permanente de ceux que nous appelons encore les faibles contre ceux qui se croient les forts, du paysan contre le riche... Au milieu du vertige démocratique auquel s'adonnent tant d'écrivains aveugles, n'est-il pas urgent de peindre enfin ce paysan qui rend le Code inapplicable en faisant arriver la propriété à quelque chose qui est et qui n'est pas ? Vous allez voir cet infatigable sapeur, ce rongeur qui morcelle et divise le sol, le partage et coupe un arpent de terre en cent morceaux, convié toujours à ce festin par une petite bourgeoisie qui fait de lui, tout à la fois, son auxiliaire et sa proie. » Il a merveilleusement fait sentir combien cette dissociation, ce morcellement de la terre fut une œuvre lente et patiente, mais ininterrompue.

Sans doute, elle fut plus inconsciente qu'il ne l'a pensé, et il y aurait quelque inexactitude à regarder comme générale cette conspiration des paysans et des petits bourgeois, hommes de loi, qu'il montre avec tant de force. Son Rigou, usurier de campagne, est trop étroitement appliqué à son œuvre, trop conscient de sa force et de son action, trop complètement homme de proie, pour que nous y puissions trouver l'exact symbole de ce mouvement économique qui fut sans doute pour ses auteurs ignoré et involontaire. Cependant, le type que Balzac a créé — dont il n'est pas nécessaire de dire ici qu'il est singulièrement vivant et vrai — ne fut pas une exception. Car il était le produit de circonstances économiques générales qui devaient faire naître toute une espèce d'individus semblables. L'essor subit de l'industrie exigeait une rapide augmentation de la production agricole; les grandes propriétés n'étant le plus souvent pas encore organisées en grande culture devaient ou se transformer par des apports de capitaux permettant le passage à des formes d'exploitation supérieures ou disparaître. L'exploitation agricole n'était plus possible sans ressources pécuniaires importantes. Les grands domaines fonciers insuffisamment pourvus de capitaux devaient nécessairement devenir la proie des paysans qui les guettaient; il ne se trouvait pas dans le pays de grandes fortunes pour les acquérir en bloc (la preuve en est que si l'on voulait essayer de vendre, sans la diviser, une grande propriété, on annonçait la vente dans les journaux anglais); il n'y avait en France de preneurs que pour de petits lots. La dépossession de leurs vieux domaines héréditaires paraissait d'autant plus pénible aux propriétaires évincés qu'ils les voyaient tomber aux mains

de ces nouvelles classes rurales récemment affranchies et dont le succès continu renouvelait les humiliations de la Révolution. C'est ce que Balzac a senti en s'y associant; il avait l'impression qu'il ne s'agissait pas seulement d'une simple transformation d'un mode de production; il voyait les fondements de la société s'effriter, et il pensait devoir craindre pour l'avenir. Les critiques qu'il adresse à la petite culture, si elles ne sont pas toujours fondées et si ses prévisions pessimistes ne sont pas toutes réalisées, montrent au moins qu'il eut une intelligence très claire de la question. Elles visent surtout les effets sociaux du morcellement, mais il en est aussi d'ordre économique qui méritent tout à fait d'être citées : « (Rigou) ne prêtait rien à un paysan qui n'achetait pas au moins trois hectares et qui ne payait pas la moitié du prix comptant. On voit que Rigou connaissait bien le vice de la loi sur les expropriations appliquées aux parcelles et le danger que fait courir au Trésor et à la propriété l'excessive division des biens. Poursuivez donc un paysan qui vous prend un sillon quand il n'en possède que cinq... Le paysan, ravi de n'avoir que les cinq pour cent à payer annuellement pendant la durée du prêt, espérait toujours s'en tirer par un travail enragé, par des engrais qui bonifiaient le gage de Rigou. De là les trompeuses merveilles enfantées par ce que d'imbéciles économistes nomment la *petite culture*, le résultat d'une faute politique à laquelle nous devons de porter l'argent français en Allemagne pour y acheter des chevaux que notre pays ne fournit plus, une faute qui diminuera tellement la production des bêtes à cornes que la viande sera bientôt inabordable, non pas seulement au peuple, mais encore à la petite bourgeoisie. »

Il est bien certain que Balzac a éclairé les paysans qu'il met en scène d'une lumière crue, brutale, qui accentue singulièrement les ombres, et que bien des traits sans doute paraîtraient moins déformés s'ils se détachaient sur des teintes plus douces. C'est une constatation et non un reproche : Balzac n'écrivait pas son roman pour les économistes. Il y a mis cependant une peinture saisissante de la vie rurale de son temps et s'il n'a pas exactement expliqué, au moins il a fait sentir quelles conditions économiques transformaient l'agriculture et modifiaient les rapports sociaux; de sorte que dans cette œuvre, où il y a d'ailleurs tant à prendre, nous pouvons trouver, même au point de vue restreint qui est le nôtre, bien des choses intéressantes. Par elle nous sont révélées les raisons secrètes des opinions dont on dissimulait l'égoïsme étroit dans des grandes phrases de discours parlementaires et elle nous fait voir comment les résistances d'un vieux régime politique et économique condamné se cachaient habilement sous l'apparence désintéressée de doctrines d'économie rurale.

CHAPITRE III

HIPPOLYTE PASSY — LÉONCE DE LAVERGNE ET LE PLAY

Nous avons cherché jusqu'ici à donner des doctrines que nous étudiions un exposé aussi détaillé que nous l'avons pu. Elles sont si confuses et, d'autre part, si mal connues qu'on ne pouvait craindre de les exposer trop complètement. Il nous semble aussi qu'il était intéressant de montrer combien a été longue cette période de discussions entreprises sans méthode et avec parti-pris. Mais nous voici maintenant arrivés à une époque où les études vont essayer d'avoir un caractère plus scientifique. Jusqu'au jour où de nouveau la question apparaîtra comme un champ clos favorable aux luttes entre les conservateurs et les socialistes, les recherches économiques seront moins passionnées et plus indépendantes de préoccupations politiques.

Nous rencontrons alors trois sortes d'écrits : quelques études importantes, méthodiques et spéciales, de nombreux articles de revues et des chapitres ou paragraphes de cours généraux. Il nous semble qu'il n'est plus nécessaire d'essayer de rendre compte de tout ce qui a été dit. Nous devons écarter tous les travaux qui ne prétendent pas être originaux et ne sont que des

résumés de discussions précédentes, pour retenir seulement les études qui apportent quelque chose de nouveau ou signaler les exposés particulièrement clairs.

A quarante ans de distance, ont paru deux ouvrages considérables par les études de statistiques sur lesquelles ils s'appuient. Ce sont les *Systèmes de culture* d'Hippolyte Passy, en 1845, où, pour la première fois, sont utilisés les renseignements recueillis par le ministère des finances, et, en 1885, le *Morcellement*, par A. de Foville, qui a mis à profit tous les travaux de ses prédécesseurs et a fourni des explications utiles et des définitions précises. Entre ces deux dates, des travaux théoriques fort importants sont entrepris par Léonce de Lavergne, et Marx prépare une transformation dans la position du problème. Nous aurons enfin à signaler les écrits de Le Play, pour montrer comment ses idées générales sur la famille et l'organisation du travail ont préparé à nouveau la confusion des deux problèmes économique et social, et transformé complètement l'opinion des conservateurs sur le rôle de la petite propriété paysanne.

L'article de Léon Faucher sur l'*État et la tendance de la propriété en France*, paru en novembre 1836, dans la *Revue des Deux-Mondes*, mérite d'être signalé à côté des travaux de Passy. Il a aussi le défaut d'être établi sur des renseignements insuffisants et il aurait gagné sans doute à être présenté comme une contribution plutôt que comme une étude, car la documentation de l'auteur (il se sert des renseignements fournis par M. de Villèle à la Chambre des pairs) ne légitimait pas des conclusions générales aussi affirmatives, une opinion d'ensemble aussi assurée. Cependant, le travail était précieux à son apparition par les renseigne-

ments de détail très nets et très bien choisis qu'il apportait : certainement, s'il y avait eu alors un nombre suffisant de recherches semblables, la question eût fait de rapides progrès. L'article reste intéressant à relire aujourd'hui encore parce que Faucher y montre avec clarté combien il est difficile de reconstituer un domaine dans un pays où le sol s'est profondément divisé et combien, au contraire, on est facilement entraîné au morcellement soit des terres, soit des cultures. Il signale des exemples qu'on a peine à admettre et qui feraient croire que le vertige d'acquisition du sol s'est ralenti, car nous ne pensons pas qu'on puisse citer aujourd'hui des cas semblables autrement qu'à titre tout à fait exceptionnel. «Ouvrons les *Petites Affiches*, dit-il, ces archives où sont déposés les secrets de la propriété. Voici d'abord quatre lots de terre situés dans le département de la Seine et vendus pour être englobés dans le périmètre des forts détachés ; le premier contient 6 ares 40 centiares, le second 8 ares 54 centiares, le troisième 8 ares 54 centiares et le quatrième 9 ares 71 centiares. Tous ensemble ils n'égalent pas le tiers d'un hectare !... Ailleurs, un domaine de 17 ares se trouve compris dans une vente de 15 lots dont il forme le plus important. Les autres ont, en moyenne, 4 à 5 ares d'étendue... Transportons-nous dans le département de l'Aisne ; on vend l'héritage d'un mineur et suivant le principe reçu on le divise pour en tirer meilleur parti. Il en est fait 34 lots depuis une valeur de 6 francs jusqu'à une valeur de 800 francs, et dans certains cas le vendeur stipule que les lots ne pourront être réunis ! En Seine-et-Oise, une propriété de 2 hectares 75 ares et 98 centiares,

estimée 2.948 fr., est divisée en vingt-huit lots. » (1) On comprend qu'ayant eu sous les yeux de pareils exemples L. Faucher soit peu favorable aux cultures trop divisées. Mais ce qui est très remarquable, c'est qu'il garde pourtant le sentiment de la mesure et ne se laisse pas entraîner à prononcer une condamnation absolue. Très justement, il remarque que « dans un pays de petits capitaux comme la France, la division des propriétés était une nécessité » ; « ce n'est pas tant la division de la propriété qui est un mal, c'est plutôt le morcellement du sol. » D'autre part, il indique le remède qu'on ne pouvait songer à appliquer à son époque, puisqu'à peine peut-on espérer de le voir se réaliser dans un avenir prochain. On est arrivé à une trop grande division du sol et il est presque impossible de recomposer de grands domaines, mais ne peut-on pas morceler la propriété sans morceler le sol, combiner la petite propriété avec la grande culture ? « Maintenant, dit-il, que l'agriculture devient aussi une industrie, elle ne pourra pas plus que les autres, se passer de la force que donne l'association. »

En 1826, en publiant *L'Aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation*, Passy annonçait qu'il allait traiter la question de la petite et de la grande propriété. Il tint parole, en 1838, par une communication à l'Académie des sciences morales et politiques sur *la Division des héritages et l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses.* Ce mé-

(1) *Mélanges d'Écon. polit.*, t. II, pp. 73 et suiv

moire est publié dans la *Revue de législation et de jurisprudence* de 1841. Nous pouvons le résumer rapidement, car ce travail est moins complet que celui qui devait être publié quelques années plus tard sur les systèmes de culture. Dans l'écrit pour ainsi dire préparatoire sur la division des héritages, Passy étudiait seulement l'opinion alors acceptée que nos lois successorales favorisaient trop le nivellement des richesses, et il ne lui était pas difficile de montrer que bien des causes, au contraire, agissaient efficacement pour maintenir, peut-être même pour accentuer les inégalités des fortunes ; notamment il signalait l'inégalité dans le nombre des naissances par familles, les inégalités naturelles de capacités et de penchants augmentées encore en faveur des classes riches par leur éducation plus complète, leur faible fécondité, la puissance d'extension inhérente à la richesse acquise. Ainsi donc, pour aboutir au nivellement, les lois successorales auraient à lutter contre des forces contraires. Mais, d'ailleurs, ont-elles véritablement cette tendance à égaliser les fortunes ? Passy cherche à savoir quelle a été leur action ; malheureusement, il ne peut apprécier les faits d'une manière exacte, car il demande aux statistiques des cotes foncières des renseignements qu'elles ne peuvent donner. Il commence par faire remarquer qu'on a voulu voir la preuve de l'éparpillement de la richesse dans les multiplications des parcelles territoriales, mais qu'il n'y a au fond rien de commun entre le fractionnement des terres et l'état et la quantité des fortunes. Les aliénations peuvent entraîner des changements dans les formes et les dimensions des propriétés, elles n'influent pas sur la répartition des fortunes ; les partages, en multipliant les

parcelles, ne créent pas nécessairement de nouveaux propriétaires et peuvent augmenter simplement la richesse d'anciens propriétaires. C'est dans la progression des cotes foncières que Passy croit trouver une indication sûre ; il sait bien que le nombre des cotes foncières n'est pas celui des propriétaires, mais il pense que tout changement dans leurs chiffres est la preuve d'un changement analogue dans la répartition des propriétés territoriales. Nous verrons plus tard que cette opinion est inexacte. Or, tandis que les cotes foncières ont, en vingt ans, augmenté de 8 °/₀, la population s'est élevée de 14 °/₀, de sorte qu'au lieu de croître dans la même mesure que la population, le nombre des propriétaires s'est proportionnellement affaibli. Passy conclut donc que « loin d'avoir amené plus d'égalité dans la distribution des richesses, les partages successifs ont laissé prévaloir les causes d'inégalité et qu'un mouvement de concentration s'est effectué ». Nous verrons qu'il n'est pas possible de dire si cette opinion correspondait ou non à la réalité. Mais, sans nous attarder davantage à ce premier mémoire qu'il suffit de signaler, étudions plus longuement (car nous y trouverons une véritable étude scientifique de la question qui nous occupe) le livre qui parut par fragments dans le *Journal des Economistes* dès 1844, puis en volume sous le titre : *Des systèmes de culture en France et de leur influence sur l'économie sociale.*

Ce qui fait l'importance de ce livre, c'est que Passy y marque les distinctions nécessaires pour ramener un peu de clarté dans une discussion confuse. Il indique que la difficulté d'étudier l'organisation rurale vient de ce que les recherches ayant une portée politique, elles ont été rarement entreprises d'une manière

scientifique et désintéressée, et il étudie en deux parties distinctes les aspects économiques et sociaux de la question. D'autre part, Passy se figure avoir les renseignements statistiques suffisants et il annonce modestement que s'il échoue dans son œuvre le tort lui en appartiendra tout entier. Nous verrons que c'est sur ce point qu'il se trompait et qu'il ne reste rien du travail qu'il avait établi avec des matériaux trop imparfaits ; ce qu'il en faut retenir, c'est seulement l'étude théorique pleine de remarques ingénieuses et nouvelles. Les questions étaient nettement posées : « Quelle influence exerce la répartition et la grandeur des fermes sur la richesse des récoltes ? Y a-t-il des contenances territoriales qui rendent les exploitations plus fécondes en leur assurant une supériorité réelle et constante ? Existe-t-il entre les formes de la culture et celles de la propriété des rapports qui en déterminent l'assimilation ? A quelles causes tient la diversité des modes de l'organisation rurale ? » (1) Mais d'abord il importait de montrer que l'on ne peut pas parler de petite et grande culture, comme si à elle seule la superficie des terres exploitées établissait deux modes de production différents, comme si la grande ou la petite culture étaient toujours et partout semblables à elles-mêmes et comme s'il n'y avait pas pour l'un et pour l'autre d'infinies variétés. « Sur les modes d'exploitation territoriale ont influé des occurrences nombreuses. Etat des civilisations, condition des populations, distribution des richesses, systèmes de législation, nature des climats, qualité des terres, espèces des produits et des consommations, toutes

(1) *Systèmes de culture*, p. 2.

ces causes de diversité ont opéré tantôt à la fois, tantôt successivement ou dans des mesures différentes, et il importe de constater comment se manifeste, se modifie et se combine leur influence respective. L'influence exercée par l'état plus ou moins avancé des populations sur les formes du travail agricole est considérable. Dans les pays arriérés et pauvres, les cultivateurs manquent des capitaux nécessaires et ne peuvent travailler de vastes superficies. Tous les produits ne réclament ni les mêmes quantités, ni les mêmes sortes de labeur. S'il en est qui n'exigent que peu de soin et de main-d'œuvre, d'autres, au contraire, en nécessitent beaucoup ; et de là de nombreuses différences dans l'espèce et l'organisation des cultures. C'est parce que la moitié des terres qu'elles renferment est consacrée au lin, au chanvre, au houblon, au colza, à des plantes difficiles à cultiver, que les fermes de tant de parties de la Flandre, de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse sont d'une contenance si bornée. Les produits exigés du sol sont-ils, au contraire, de ceux auxquels suffit l'emploi de peu de bras : tout seconde l'établissement de la grande culture, et il est rare qu'elle ne finisse pas par régner à peu près exclusivement. En Angleterre, où les fermes n'ont à fournir que des grains et du bétail, elles sont devenues immenses. L'influence des climats est, elle aussi, très importante. Partout cette influence est distincte, et partout elle contribue à déterminer la distribution des cultures. Les récoltes et les soins à donner à la terre varient avec les latitudes et les températures ; de même la qualité du terrain conditionnant les cultures exerce son influence sur la grandeur des exploitations. Passy l'explique avec des détails

qu'il est inutile de rapporter ici, mais qu'il est intéressant de lire.

On le voit, il y a là toute une série d'influences dont on n'avait pas tenu, dont on ne tient pas encore assez compte, pour attacher, au contraire, trop d'importance à celles que peuvent avoir les lois civiles. Passy s'élève contre l'erreur qui a fait considérer la constitution agricole comme le résultat forcé des lois qui régissent les héritages et la circulation des terres. « Quiconque, dit-il, examine attentivement les faits ne tarde pas à reconnaître combien sont rares les cas où les formes de la propriété déterminent celles de la culture. » Bien entendu, il n'est question ici que des dimensions des cultures. Passy ne nie pas que les régimes adoptés en matière d'héritage et d'aliénation territoriale n'aient une action sur l'état des campagnes. Les lois civiles affectent l'agriculture comme les autres parties de l'économie sociale. Mais il faut remarquer que tout d'abord la grande propriété ne constitue pas nécessairement la grande culture. De grands domaines peuvent se composer d'un grand nombre de petites exploitations appartenant au même propriétaire et remises à divers fermiers. Ceci dit — et l'on voit combien ces observations permettront de préciser la position du problème — quels sont les effets de la liberté des aliénations et du régime successoral ? ne tendent-ils pas à réduire progressivement la contenance des exploitations ? Distinguons bien maintenant entre propriété et exploitation : elles ne résident que rarement dans les mêmes mains. Nous pourrons voir alors que les aliénations partielles ne modifient pas nécessairement le système de culture établi. Si un domaine ne peut être divisé sans perdre

de valeur on s'abstient de le démembrer et toujours les terres restent sous le système d'exploitation qui, rétribuant le mieux ceux qui le pratiquent, permet d'en payer le plus haut fermage. Ainsi les formes de la propriété ont changé parmi nous, bien plus que les formes de la culture. Ne généralisons pas cependant ces observations : elles s'appliquent aux exploitations confiées à des fermiers ou des métayers ; mais si dans ce cas les changements proviennent de causes purement agricoles, il est possible que, pour le sol qui appartient à ceux mêmes qui le cultivent, la division des héritages ait entraîné une réduction dans l'étendue des surfaces cultivées. Voilà la remarque qui nous paraît la plus ingénieuse de l'ouvrage, qu'on n'a malheureusement pas reprise et étudiée comme elle l'aurait mérité. Par là est indiqué nettement que c'est au désir de rester propriétaire, au contentement d'amour-propre que le paysan éprouve à posséder de la terre, qu'il faut attribuer le morcellement et ses tristes effets. Il est clair qu'un fermier ne voudrait pas se charger d'une exploitation dans les conditions où bien des petits cultivateurs s'entêtent à lutter, éloignant la défaite inévitable par des dépenses de force et de travail absolument disproportionnées. Il y a là un aspect de la question qui reste à examiner. On pourrait véritablement parler d'excès dans le morcellement si l'on était renseigné sur les limites au-dessous desquelles un fermier refuse de prendre à ferme une exploitation trop petite.

Après avoir cherché quelles influences agissent sur la répartition du sol et la division des cultures, étudions maintenant quelle est la valeur des divers modes

d'exploitation au point de vue de leur capacité productive.

Mais d'abord il est nécessaire de définir ces termes tout relatifs de grande, moyenne, petite culture. Passy est frappé de ce qu'aurait d'inexact une définition qui tiendrait seulement compte de la superficie. Suivant les productions, suivant les pays, une exploitation qui sera considérée ici comme grande, passera ailleurs pour moyenne, peut-être même pour petite. Sa remarque est très juste ; malheureusement le critérium auquel il s'arrête n'est pas sensiblement meilleur que celui qu'il rejette. Il classe les cultures d'après l'importance des moyens de production qu'elles concentrent aux mêmes mains, et reprenant la définition d'Herrenschwand il appelle petites celles qui n'occupent pas à elles seules une charrue attelée ; moyennes celles qui en exigent d'une à deux, et grandes toutes celles qui en nécessitent davantage. Il sait bien lui-même que son système de classement est insuffisant, il croit cependant pouvoir l'admettre comme correspondant aux réalités rurales ; au contraire, nous le croyons beaucoup trop imparfait pour être retenu, beaucoup trop incomplet, surtout, puisqu'il laisse de côté les pâturages et les prairies, les forêts, les cultures maraîchères et la vigne. Dans la pratique, Passy considère comme petites les cultures qui embrassent moins de quinze hectares, comme moyennes celles dont la contenance est de quinze à quarante et comme grandes celles dont l'étendue est plus considérable.

Nous ne voulons pas suivre dans ses détails, la discussion par laquelle l'auteur établit que la petite culture n'est pas inférieure à la grande et qu'on ne doit pas redouter de voir la terre passer aux mains des

petits fermiers qui offrent pour sa location les prix les plus élevés. Contentons-nous d'indiquer rapidement quelle position Passy a prise dans le débat. — Après avoir rappelé les arguments fournis de part et d'autre et constaté que toutes les raisons données sont exactes par quelque côté, « car il n'est pas de régime rural qui n'ait à la fois des inconvénients et des avantages », il prend comme critérium de la puissance d'un système la quantité de produit net (c'est-à-dire le produit brut moins les frais de production) qu'il réalise sur une surface donnée. Il est certain que ce critérium serait excellent s'il n'était pas si difficile à appliquer. En fait, c'est dans le taux des rentes ou fermages qu'on en cherche l'expression et si l'on veut se rendre compte à quel point celle-ci est peu claire et significative par elle-même on n'a qu'à lire la discussion que Passy présente des chiffres de fermage pour diverses superficies et qualités de terre et pour divers pays qu'il a pris comme exemples. Cette discussion l'amène à penser que c'est la petite culture qui afferme aux plus hauts prix, qui réalise le produit net le plus considérable et que, par suite, elle est destinée à s'étendre encore.

La question est maintenant envisagée sous un nouvel aspect. Après l'avoir examinée d'un point de vue purement économique, il faut se demander comment les systèmes de répartition et d'exploitation de la propriété foncière influent sur l'état social. Au fond, la question se ramène à ceci : il est certain que la petite culture exige une main-d'œuvre plus abondante ; est-il avantageux pour un pays d'avoir, relativement à la population totale, une nombreuse population rurale ? Les partisans des grandes fermes pensent que la culture ne doit occu-

per que très peu de familles et l'industrie proportionnellement davantage. Passy pense, au contraire, que « ce n'est pas seulement la force et la puissance publiques qui croissent en raison de la quantité de familles réunies sur le territoire, c'est aussi l'activité et la richesse sociales ». De cette valeur attribuée à une nombreuse population résulte une nouvelle cause de supériorité en faveur de la petite culture. Quant à la question de savoir lequel des modes d'exploitation opposés contribue le plus au bien-être des travailleurs, elle ne doit pas être tranchée en faveur des grandes fermes, dans lesquelles il y a peu de maîtres et beaucoup de journaliers. Le système des petites exploitations, au contraire, emploie des producteurs indépendants, d'une condition plus libre, pour lesquels on a plus d'égards ; les journaliers des petites fermes sont des compagnons du travail plus que des salariés (1).

Enfin la petite culture affermit dans le pays des populations plus robustes, plus saines, plus stables que les populations manufacturières, qui sont plus inquiètes et qui ont moins de valeur au point de vue physique et même moral. En outre, l'existence de fortes populations agricoles a pour résultats l'extension et la sûreté du marché. Elles sont la condition du développement industriel.

Le livre se termine par un appendice dans lequel Passy essaie de se rendre compte des variations survenues dans la répartition de la propriété territoriale. Depuis cinquante ans les successions et les aliénations étaient réglées par ces lois dont on discutait les effets :

(1) Rappelons encore ici que nous exposons les idées sans les discuter.

il était tout naturel de chercher à voir ce qu'elles avaient produit. Il est évident que s'il était possible de se renseigner exactement là-dessus, bien des discussions seraient closes ; malheureusement il est loin d'en être ainsi, et en particulier Passy n'a pas eu à sa disposition des documents suffisants pour pouvoir apporter une réponse satisfaisante. Nous n'indiquerons pas en ce moment à quels résultats il arrive en examinant les transformations du nombre des cotes foncières au moyen de statistiques du Ministère des finances et des indications fournies pour quelques communes par la réfection du cadastre. Il sera préférable d'en parler à propos du livre de de Foville, qui étudie surtout ces statistiques et en discute la valeur. Indiquons seulement que Passy persévérait encore dans son idée que le morcellement avait cessé d'augmenter et que même relativement à la population totale le nombre des propriétaires avait diminué.

La publication du livre de Passy fut accompagnée d'une production très abondante d'articles de revues dont il ne reste que peu de chose à retenir. Les quelques pages que Wolowski publie dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er août 1857) sur la *Division du sol* peuvent être considérées comme le type de ce genre de travaux. L'analyse théorique est moins ingénieuse et moins profonde que celle de Passy, la documentation insuffisante n'est qu'une interprétation douteuse de statistiques mal faites et vagues. — Il serait bien monotone et peu profitable de rendre compte avec quelques détails de tous ces écrits souvent semblables. Dans la

plupart des cours d'économie politique on retrouve des résumés de la question. Rossi lui fait une place importante dans le cours qu'il professe en 1836-37. L'exposé est clair et brillant avec un souci visible de ne pas prendre une opinion exagérée et extrême et un parti-pris d'optimisme. La distinction entre propriété et culture est bien faite ; l'association des petits propriétaires pour la grande culture est recommandée.

Autrement intéressante et profitable est l'étude de Stuart Mill dans ses *Principes d'Economie politique* (ch. ix du livre I et ch. vi à x du livre II). Il y a là l'exposé le plus net des questions d'économie rurale qui se présentaient alors à l'attention des économistes. Nous n'avons pas à résumer ces chapitres ; nous devons supposer qu'on les a lus. Nous rappelons seulement que Stuart Mill a abandonné la croyance classique à la supériorité de la grande culture et que sous l'influence des écrits de Thornton et de Passy il défend les petites propriétés.

L'ouvrage de Thorntón, auquel nous faisons allusion, (1) avait pour but de dénoncer les abus de la grande propriété en Angleterre et les véritables crimes qu'elle permettait trop souvent aux landlords d'accomplir (fermiers renvoyés en masse et abandonnés sans ressources, terres cultivables transformées en territoires de chasse). Fortement ému par ces scandales, il espérait trop peut-être de la petite propriété

(1) *Plaidoyer en faveur des paysans propriétaires, avec esquisse d'un plan pour leur établissement en Irlande*, 1re édition. John Murray, Londres 1848 ; 2me édition augmentée. Mac Millens, Londres 1875.

paysanne et aurait voulu lui confier le soin de relever l'agriculture irlandaise, si misérable. Il expliquait que si le système des petites fermes n'avait pas réussi en Irlande, que si le partage des immenses pâturages qui couvraient auparavant la plus grande partie de ce pays avait été suivi de la création d'un corps de petits fermiers pauvres, ignorants, dépourvus d'esprit d'entreprise et de plus en plus pauvres, de moins en moins entreprenants à chaque génération, cela tenait à une succession de circonstances funestes d'un caractère politique. Pour soutenir sa thèse il étudiait les systèmes de petite culture en divers pays et en montrait les avantages. Il est certain que les inconvénients attachés à la grande propriété, et qu'il n'avait que trop de raisons de signaler, devaient impressionner Stuart Mill. Il semble d'ailleurs que les abus dont les landlords anglais s'étaient rendus coupables ont eu un grand retentissement parmi les économistes et n'ont pas peu contribué à accroître le mouvement qui se produisit alors en faveur de la petite propriété. Remarquons pour notre part que, s'ils sont un argument contre l'appropriation individuelle du sol, ils prouvent beaucoup moins contre la grande culture, qui en était encore à ses débuts ou qui même n'était pas du tout appliquée sur ces domaines divisés en petites fermes. Le plus souvent elle se limitait à l'élevage du bétail et était toujours bien inférieure à la culture rationnelle et scientifique que l'on désigne aujourd'hui de ce nom.

Ce qui nous paraît particulièrement intéressant chez Stuart Mill, c'est qu'il distingue fortement, et même sépare dans son exposé les deux parties du problème, l'une concernant la production, l'autre la

distribution des produits et le bien-être matériel et social des cultivateurs. Sur le premier point, parce qu'il étudie la question d'une façon tout à fait théorique, en supposant que le même capital qui est possédé par les grands fermiers, se trouve disséminé parmi les petits et qu'il n'y a pas en thèse générale chez les paysans infériorité de talent et d'instruction, il admet que la petite culture n'est pas désavantageuse et que la supériorité des grandes exploitations ne peut en aucune façon s'établir aussi clairement pour l'agriculture que pour l'industrie manufacturière. Il s'appuie sur ce que, pour les opérations agricoles, il est difficile d'utiliser la division du travail (cette observation devient peu à peu moins exacte), et sur ce que l'ardeur opiniâtre des paysans suffit à compenser les avantages inhérents aux grandes exploitations (bâtiments proportionnellement moins coûteux, meilleurs instruments, transports plus économiques). Cependant il reconnaît que le morcellement peut être excessif et que particulièrement en France « les fermes sont souvent *trop* petites, et, ce qui est pire, fractionnées en un nombre presque incroyable de morceaux de terre ou de *parcelles*, dispersées d'une façon très peu convenable et séparées les unes des autres » (1).

Nous ne pouvons songer à résumer les chapitres des *Principes* que Mill consacre à l'étude de la propriété au point de vue social. Elle est très importante et utile à relire, bien qu'il s'appuie sur des autorités qui nous paraissent aujourd'hui contestables (Young, Sismondi, Passy, etc.). Transcrivons seulement la phrase par laquelle il conclut : « Comme résultat de

(1) *Principes*, 1er vol., p. 173.

cette enquête sur l'action directe et les influences indirectes qu'exerce la propriété possédée par les paysans, je crois qu'il est établi qu'il n'y a pas de relation nécessaire entre cette forme de la propriété foncière et un état plus parfait de l'art de la production ; » (c'est-à-dire que la grande culture n'est pas liée à la grande propriété, et que la petite n'est pas toujours le système des paysans), « que cette propriété est à tous égards aussi favorable que défavorable pour l'emploi le plus fructueux de la puissance productive du sol, qu'aucun autre état de l'économie agricole n'a des résultats aussi bienfaisants sur l'industrie, l'intelligence, les habitudes de tempérance et la sagesse de la population, et ne tend, dans une aussi grande proportion, à décourager un accroissement anormal de la population ; et que, conséquemment, aucun état de choses n'est aussi favorable à son bien-être physique et moral tout à la fois. Comparé au système anglais de culture par le travail salarié, on doit le regarder comme éminemment avantageux à la classe ouvrière » (1).

Tandis que Stuart Mill abandonne la théorie classique, — sans doute parce qu'il a regardé surtout ce qui se passait sur le continent et qu'il était frappé chez lui par l'attitude scandaleusement égoïste et brutale des grands propriétaires,— Léonce de Lavergne, qui étudie quelques années après lui l'agriculture anglaise, se montre partisan de la grande culture. Ses observations ingénieuses annoncent les opinions les plus

(1) *Principes*, 1er vol., p. 349.

récentes. Il prévoit le développement de l'agriculture industrielle et capitaliste et c'est seulement à la condition que la grande propriété soit riche en capitaux, habile à utiliser les procédés perfectionnés, qu'il lui garde ses préférences. « Partout ailleurs qu'en Angleterre, dit-il, les très grandes propriétés ont fait plus de mal que de bien à l'agriculture. On attribue assez généralement la supériorité de l'agriculture anglaise à la grande propriété; cette opinion est vraie à certains égards, mais il ne faut pas la pousser trop loin. — La deuxième cause qu'on donne généralement à la propriété agricole de l'Angleterre, c'est la grande culture; là encore il y a beaucoup d'exagération; le sol britannique n'est pas plus partagé en fermes immenses qu'en immenses propriétés... La véritable supériorité de la constitution agricole anglaise se manifeste par deux signes principaux : 1° l'usage à peu près universel du bail à ferme, qui fait de l'agriculture une industrie spéciale ; 2° la quantité de capital que possèdent les fermiers et qu'ils ne craignent pas d'engager dans la culture. — En France la culture n'est pas une industrie à proprement parler, on y compte peu de fermiers et la plupart de nos cultivateurs, qu'ils soient propriétaires, fermiers ou métayers, n'ont qu'un capital insuffisant (1). » La grande étendue des cultures ne suffirait pas à elle seule à constituer une supériorité. « Tout est dans ces deux mots, le capital et l'habileté. La grande culture sans habileté et sans capital vaut moins que la petite avec l'un et l'autre et réciproquement. Il peut y avoir des cas où le capital

(1) *Economie rurale de l'Angleterre,* pp. 106, 115, 124, 131.

et l'habileté se rencontrent surtout avec la grande culture et d'autres où ils se rencontrent surtout avec la petite. Ces différences doivent décider. » La tendance de l'agriculture à s'industrialiser amènera certainement de profondes transformations dans la répartition du sol. « Il viendra certainement un moment où bon nombre de petits et moyens propriétaires français comprendront qu'il y a avantage pour eux à sortir plus ou moins de la propriété pour s'adonner davantage à la culture » (en devenant des fermiers). «Ce jour-là disparaîtront une foule de petites et moyennes propriétés qui sont aujourd'hui dans des conditions déplorables ; mais cette révolution ne sera jamais générale et il n'est pas utile qu'elle le soit ; la petite culture est comme la petite propriété plus conforme à notre génie. Les capitaux étant plus divisés chez nous qu'en Angleterre, il est convenable pour que le capital d'exploitation soit suffisant que les exploitations soient plus petites... » (1) L'étendue des fermes se détermine d'ailleurs par d'autres causes, comme la nature du sol ou du climat et les espèces de cultures dominantes. D'autre part, même dans les conditions les plus favorables à son développement, la grande culture a des bornes posées par la nature même des choses (pertes de temps à cause des grandes distances, difficulté de la surveillance).

« Ce qui caractérise l'économie rurale anglaise, c'est moins la grande culture proprement dite que l'érection de la culture en industrie spéciale, la quantité de capital dont disposent les cultivateurs de profession. Ces deux caractères dérivent l'un et l'autre de l'immense

(1) *Economie rurale de l'Angleterre,* p. 132.

débouché de la population non agricole. » Les causes principales du bon état de la culture anglaise sont le goût de la vie rurale, les institutions politiques et surtout les débouchés.

« Dès que la vente des denrées devient possible sur une grande échelle, l'attention du producteur se trouve appelée sur des questions tout à fait indifférentes jusque-là : quel est le produit qui se vend le plus cher relativement à son prix de revient? quels sont les moyens de réduire le prix de revient pour augmenter le profit net ? Toute la révolution agricole est là. La première conséquence est l'abandon des cultures qui dans une situation donnée ne paient pas leurs frais et la concentration des efforts du producteur sur celles qui les paient le mieux ; la seconde est la recherche des méthodes qui peuvent abréger, simplifier le travail en le rendant plus productif... Les débouchés, voilà le plus grand, le plus pressant intérêt de notre agriculture ; les procédés à suivre pour augmenter la production, ne viennent qu'après. » (1)

A lire ces passages on serait tenté d'oublier qu'ils ont été écrits en 1854. La question est dès lors posée comme elle l'est aujourd'hui après toutes les discussions des socialistes ; cela est d'autant plus remarquable que l'évolution qui devait rapprocher l'agriculture de l'industrie ne faisait alors que débuter sur quelques points. Léonce de Lavergne a pu assister aux premières transformations, qui ont été d'ailleurs plus lentes qu'il ne devait le supposer. Malgré le courant d'opinions contraires, il a persisté à penser que la grande culture scientifique et riche avait pour

(1) *Economie rurale de l'Angleterre*, p. 185, 193.

elle l'avenir. Dans son livre sur l'*Économie rurale de la France,* dont la quatrième édition est de 1877, on peut lire : « Le progrès agricole a marché en France avec la division, pourvu qu'elle fût naturelle et volontaire. Qu'il en doive toujours être ainsi, c'est ce qui n'est pas aussi sûr ; le morcellement excessif a ses inconvénients et les avantages de la grande culture commencent à frapper les esprits à mesure que les débouchés s'élargissent (1) ».

Pendant toute la durée du second Empire les problèmes d'économie rurale préoccupent les économistes, mais on discute moins sur la répartition du sol que sur les causes et l'importance de la crise agricole ; ce sont les questions de pratique économique qui attirent surtout l'attention. On sait qu'une grande enquête est entreprise par le gouvernement impérial en 1866. Les observations que l'on peut faire alors sur la résistance des diverses catégories de propriétés doivent être favorables à la petite culture, soit qu'elle résiste mieux en effet, soit que les petits paysans parviennent plus difficilement que les grands propriétaires à faire entendre leurs réclamations. — Les études importantes que cette période nous laisse sont plutôt historiques qu'économiques ; on connaît les travaux sur l'histoire des classes rurales de Doniol (2) et de Dareste de la Chavanne (3) en 1857 et 1858 ; quelques années auparavant, A. Blanqui, avait été chargé par l'Académie des sciences morales et politi-

(1) P. 421.
(2) *Histoire des classes rurales en France.*
(3) *Histoire des classes agricoles en France.*

ques d'étudier les conditions morales et économiques des populations agricoles de la France. Il n'a pu terminer sa tâche et quelques articles seulement ont paru au *Journal des Economistes* (1).

Dans l'ensemble — et naturellement malgré des exceptions très tranchées — le mouvement dans les opinions se produit en faveur de la petite culture, non pas comme on l'entend aujourd'hui la très petite culture, celle qui utilise les moindres mottes de terre, mais celle que M. Souchon appellera la propriété paysanne ou qui, dans les dernières statistiques agricoles, est comprise entre 2 et 10 hectares. Il semble démocratique de défendre la petite ferme du paysan. On ne songe pas aux grandes exploitations sans penser aux privilèges politiques et sociaux dont jouissaient les gros propriétaires. Comme, d'autre part, l'agriculture traverse une période heureuse, que le développement des chemins de fer a donné la vie à des régions auparavant trop éloignées des marchés et que la petite culture profite merveilleusement de ces transformations, on ne voit pas de raisons pour ne pas encourager la libre accession du plus grand nombre à la propriété. Enfin, les démocrates bourgeois de 1848 ne peuvent songer sans sympathie aux travailleurs des campagnes si calmes auprès des ouvriers turbulents des ateliers nationaux.

Les écrits de Le Play ont beaucoup contribué à pousser les économistes à attacher une grande importance

(1) *Tableau des populations rurales de la France en 1850. Journal des Economistes*, 15 janvier et 15 septembre 1851.

au rôle social de la propriété paysanne. Ses idées sur l'organisation de la famille et du travail ont répandu dans le public la croyance au caractère conservateur des classes rurales. A vrai dire, on pourrait plutôt trouver aujourd'hui dans les ouvrages de le Play de solides arguments pour critiquer la petite propriété, car il n'en devient partisan qu'à des conditions qui sont de moins en moins réalisées. Il ne lui reconnaît un caractère bienfaisant qu'autant qu'elle est liée à une organisation particulière de la famille qui est sans doute complètement disparue. Mais c'est là un point qu'on a oublié,et parce qu'il semble que chez les paysans les conditions de vie patriarcale qu'il recommandait sont le plus près d'être réalisées, on a attaché sans distinction à la propriété paysanne les avantages et les qualités que Le Play n'avait indiquées que pour une forme particulière. On sait à quelle organisation familiale nous faisons allusion: c'est à ce qu'il a appelé la *famille-souche*, fondée sur l'autorité du père de famille et la transmission intégrale de son bien à un héritier qu'il choisit soit librement, soit d'après la coutume locale. A cette constitution de la famille doit correspondre une certaine forme territoriale : le *domaine aggloméré ;* par là il entend une exploitation dans laquelle les terres sont groupées autour de la maison d'habitation et comprennent toutes les sortes de culture, de façon que la famille trouve en elle-même tous ses moyens d'existence. A vrai dire, il ne s'agit plus de petite culture ni de petite propriété, puisque le Play, après avoir indiqué que le domaine de la famille-souche comprend, outre les bâtiments et les enclos : un verger, des prairies naturelles, des terres arables fournissant céréales, fourrages artificiels ,

graines oléagineuses et matières tinctoriales, des taillis d'arbres pour le chauffage et la construction, des vignes ou pommiers, une chènevière, un jardin maraîcher, etc., ajoute : « Les champs à céréales donnant un emploi suffisant au travail d'une nombreuse famille, peuvent avoir chacun, même dans les assolements les plus perfectionnés, une étendue de trois à cinq hectares, assez grande par conséquent pour que les méthodes anciennes de labourage, de semailles et de récolte s'exécutent dans les meilleures conditions. Cette étendue répond également aux exigences des charrues à vapeur et des machines à semer ou à récolter, moyens d'action essentiels à la nouvelle agriculture .» (1) Qu'après cela il puisse dire : « Les petits domaines ruraux répondent, dans ces conditions, à toutes les exigences de la technologie », cela est bien évident. Il ne reste plus, dans son système, aucun des défauts généralement attachés à la petite propriété : les parcelles culturales ne sont pas dispersées ; elles ne sont pas trop petites ; on y peut employer les machines; les bras de la famille sont nombreux ; l'élevage du bétail est possible ; la direction de l'exploitation est forte et se maintient sans changement même après la disparition du chef de famille, puisqu'il a lui-même choisi et dressé son successeur. Il est très clair encore que cette organisation peut avoir une influence morale bienfaisante en développant l'esprit de discipline et le désir de la stabilité sociale ; peut-être seulement pourrait-on craindre que ce système favorisât la routine

(1) Une note plus loin, page 386, indique que ces domaines agglomérés ont de 10 à 20 hectares. C'est ce que les statistiques agricoles donnent comme des propriétés moyennes.

et que les progrès culturaux y fussent plus lents que dans un autre. Mais il est bien certain que nous serions là en présence d'un type supérieur de répartition et de production s'il n'avait pas à supporter le poids d'une objection qui dispense de l'étudier davantage. Tout est très bien dans le système imaginé par le Play, seulement c'est encore une fois l'histoire de la célèbre jument de Roland qui avait toutes les qualités,un seul défaut : elle était morte. Si les domaines agglomérés des familles-souches ont existé autrement qu'à titre exceptionnel, serait-il possible d'en trouver encore aujourd'hui dans les contrées soumises à l'agriculture moderne ? Nous croyons bien pouvoir répondre que non.

D'ailleurs, si Le Play les présente comme la forme la meilleure, il ne dit pas qu'ils soient très répandus de son temps ; il en constate et en regrette vivement la disparition, et précisément dans son dernier ouvrage, l'*Organisation de la famille*, il nous fait assister à la destruction et à la ruine de la famille-souche des Mélouga, qu'il avait prise vingt ans auparavant comme type pour une étude monographique. Il est assez vraisemblable que toutes les familles semblablement constituées qui existaient encore vers 1860 dans quelques régions reculées, ont disparu de même dès qu'elles se sont trouvées en contact avec des conditions nouvelles de vie économique et sociale. De plus en plus s'est développé le type de la famille instable, contre laquelle Le Play a élevé des critiques acharnées et souvent exactes. On sait qu'elle était pour lui le produit de notre régime successoral. C'est un point que nous n'avons pas à étudier ici. Faisons seulement remarquer que les critiques de Le Play contre le Code

civil sont généralement tenues pour excessives, et que les dispositions de la loi n'auraient pas suffi à exagérer le morcellement si les mœurs ne les avaient fait considérer comme une réaction de justice au profit des cadets contre les aînés, et des filles contre les garçons. Dans un compte rendu de la *Réforme sociale* (1), Jules Duval fait remarquer que notre système successoral n'est pas nécessairement celui du partage forcé, comme le disait Le Play, et comme preuve, il indique que dans l'île de la Réunion, où le Code civil est en vigueur, bien loin de lui imputer tous les maux du morcellement, on l'accuse d'amener une concentration excessive, le phénomène tenant simplement à un sentiment public et à une interprétation du Code autres qu'en France.

Quoi qu'il en soit, la critique de nos lois de succession est le fonds même de tous les écrits de Le Play, et quand il se trouve en présence de la petite propriété divisée à l'extrême par les partages, il la considère comme une institution déplorable. Elle entraîne une déperdition de forces et oblige les petits propriétaires qui n'ont pas sur leur sol l'emploi complet de leurs bras, à chercher du travail au dehors en qualité de salariés ; « ils subissent ainsi dans le classement social une véritable déchéance ». Les bâtiments ruraux sont mal appropriés aux besoins des terres dont ils dépendent ; ils sont trop grands pour l'héritier qui les a conservés avec un sol réduit par le partage, tandis que les autres héritiers ont dû sur leurs lots en construire de nouveaux, le plus souvent grâce à des emprunts, ce qui entraîne le

(1) *Compte rendu du livre de Le Play : La Réforme sociale en France. — Journal des Economistes*, t. 45, p. 410.

développement de l'hypothèque. S'il y a eu partage des bâtiments d'exploitation, il en résulte un désastreux enchevêtrement d'intérêts. Ce régime de la petite propriété a pour conséquence encore de faire abandonner l'exploitation en domaines et de pousser les paysans dans des agglomérations que Le Play appelle *villages à banlieue morcelée,* ce qui est aussi détestable pour l'hygiène que pour la morale. Le territoire autour du village est subdivisé en parcelles qui se comptent par milliers. « Celles-ci conservent, dans le sens de la longueur, au moins quelques décamètres, car c'est seulement à cette condition que le travail des animaux de labour, en se continuant sans interruption pendant quelques minutes, reste plus économique que l'emploi de la bêche. Mais le morcellement est, pour ainsi dire, sans limites dans le sens de la largeur ; en sorte que celle-ci se réduit parfois à l'espace de quatre ou cinq traits de charrue. » Les propriétaires ne sont pas intéressés à réunir les parcelles parce qu'un bien disséminé peut tenter un plus grand nombre d'acquéreurs, et pourtant cette organisation est rebelle à toute culture méthodique. Pour une même surface de terre cultivée, les transports sont huit fois plus considérables que sur les domaines agglomérés. Ces banlieues morcelées sont impropres à l'emploi des machines. D'autre part, sous ce régime on ne trouve pas cette union intime de l'homme et du sol, si bienfaisante ailleurs. La propriété des parcelles devient aussi mobile que celle des valeurs de Bourse. Loin de produire l'égalité des conditions, ce système a abaissé celle des classes inférieures en multipliant les salariés. Ainsi se recrute dans les campagnes un

paupérisme non moins dangereux que celui des villes et des manufactures.

Si l'on songe qu'il n'y a plus guère que des familles instables et que le territoire se répartit beaucoup plus en villages à banlieue morcelée (1) qu'en domaines agglomérés, Le Play ne pourra pas passer pour un partisan véritable de la petite propriété.

Voyons maintenant qu'elle opinion il avait de la grande. Renouvelant la confusion que nous avons déjà signalée, Le Play s'occupe beaucoup moins de la grande propriété que des grands propriétaires. En une phrase, il indique que l'influence fâcheuse du partage forcé se retrouve, bien qu'avec une intensité moindre, dans l'organisation des grands domaines ruraux, et tout de suite il étudie longuement le rôle social, pour lui très important, des grands propriétaires. C'est parmi eux que doit se former une « pépinière d'hommes d'Etat, d'hommes de guerre et de magistrats pliés, dès l'enfance, au travail et à l'obéissance, ayant trouvé dans la vie agricole cette expérience qu'aucune école ne saurait donner, imbus surtout de l'esprit de solidarité qui naît de la vie de famille... (2) ». Le grand propriétaire résidant consacre à la localité où se trouve son domaine tout le temps que laissent disponibles ses devoirs publics ; « l'habitation du grand propriétaire est le lieu de réunion accoutumé de toutes les classes de la population, qui y trouvent toujours, selon la condition propre à chacune d'elles, accueil cordial, conseils et services,

(1) Le Play commet une erreur quand il indique que ce système ne se rencontre pas avec les cultures arborescentes; c'est, au contraire, celui de la région viticole de l'Hérault.

(2) *La Réforme sociale,* p. 394.

protection et assistance... Chacun est pénétré de la pensée que sa condition exceptionnelle lui impose des devoirs qui ne pèsent pas sur les autres hommes (1) ». Ce tableau, candidement optimiste, ne s'applique pas au propriétaire non résidant ; celui-ci prive la population et se prive lui-même de tous les avantages énumérés.

Il suffit d'indiquer l'opinion de Le Play pour qu'on se souvienne de l'avoir entendu répéter dans bien des conversations et pour qu'on se rende compte qu'elle persiste encore dans certaines classes de la société.

On comprend maintenant pourquoi nous avons fait à Le Play, dans cette énumération de doctrines, une place que ne justifiait pas l'insuffisance de ses analyses économiques des formes de propriété. Ses vues sont loin de nous paraître exactes et elles n'ont plus un bien grand intérêt aujourd'hui. Nous avons seulement voulu montrer comment elles ont préparé, aggravé une confusion regrettable dans l'étude de la question. Cette façon de juger de la valeur des formes de propriété par leur influence sur la société encombrera longtemps l'étude économique que l'on avait à faire. Encore aujourd'hui, la défense ou l'attaque de certaines catégories de propriétés foncières s'expliquent au fond par le jugement que les auteurs portent en eux-mêmes sur la valeur politique des classes de propriétaires correspondantes, alors qu'il y a deux aspects d'un problème qu'il faudrait discuter et étudier séparément.

(1) *La Réforme sociale,* p. 391.

CHAPITRE IV

KARL MARX ET LE PROGRAMME AGRAIRE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

Deux faits caractérisent la période qu'il nous reste à étudier : le développement des recherches statistiques et l'intervention très profitable des théoriciens socialistes dont nous allons d'abord rendre compte.

De nouveau, il y a une douzaine d'années, des discussions passionnées viennent troubler les études scientifiques et désintéressées, car deux partis politiques croient l'un et l'autre trouver, à propos de la question des rapports entre les grands domaines et les petites propriétés paysannes, l'occasion favorable pour se combattre. Du jour où la doctrine socialiste proclame la nécessité de transformer la propriété individuelle en propriété collective, les économistes libéraux lui opposent la résistance des petits propriétaires des campagnes. D'autre part, quand le parti socialiste se propose d'étendre aux paysans sa propagande électorale, il est amené à indiquer quelle attitude il compte prendre vis-à-vis d'eux et à chercher les moyens de les gagner à sa cause. Cette entrée des socialistes dans le débat amène des oppositions d'opinions, des discussions de faits dans les revues et les livres, et les controverses se poursuivent jusqu'au Parlement

Ce qu'il y a d'intéressant dans les recherches nouvelles, c'est que sous l'influence des théories de Karl Marx on ne considère plus seulement la question comme un problème théorique et général que l'on peut étudier aussi bien en France sous l'ancien régime ou au second Empire qu'en Angleterre au début du XIX[e] siècle. De plus en plus on se rend compte que les réponses devront varier suivant les époques, suivant les pays et suivant les productions. D'autre part, — maintenant que l'on a des statistiques grâce auxquelles on essaiera de vérifier ou de combattre par des chiffres la loi marxiste de l'accumulation des capitaux en quelques mains, — on étudie les rapports des diverses formes de propriété entre elles, on cherche à déterminer l'action de la concurrence des unes sur les autres, on essaie de connaître l'état de la répartition du sol et les variations dans le temps de cette répartition. Ce n'est plus le problème de la valeur des diverses formes culturales, que l'on veut poser, comme si l'on pouvait espérer organiser la production agricole suivant le mode que cette recherche théorique aurait fait envisager comme préférable. On n'a plus cette idée que la société peut se transformer au gré des réformateurs et l'on est plutôt porté à étudier les faits pour tâcher de deviner ce qu'ils promettent ; on essaie de dégager les tendances de l'évolution à laquelle on assiste. A quelles époques le morcellement s'est-il accéléré ou ralenti ? Peut-on aujourd'hui noter une concentration de la propriété, une reconstitution de grands domaines ou, au contraire, faut-il constater une exagération continue du mouvement qui a pulvérisé le sol ? La production agricole a traversé des périodes de crises, quelle a été leur influence sur les divers modes d'exploitation ? Comme

le roseau de la fable, voit-on la petite propriété plier, courber la tête, puis se redresser alors que la grande ne se relève point? Est-ce au contraire celle-ci qui résiste le mieux et peut le plus longtemps laisser passer l'orage? Dans quel sens la production agricole se transforme-t-elle ? Prend-elle à l'industrie quelque chose de ses procédés ? Des rapports sociaux nouveaux apparaissent-ils ? Est-il possible, par exemple, d'assimiler les paysans journaliers et propriétaires aux prolétaires de l'industrie?

Voici assez longtemps que l'on discute dans les académies et les sociétés d'économistes, que dans les livres on oppose des théories contradictoires ; c'est aux faits et aux chiffres qu'il faut maintenant demander des réponses que l'analyse théorique a été impuissante à fournir. Malheureusement les statistiques et les études de faits restent insuffisantes. C'est seulement une orientation nouvelle dans les recherches que nous voyons se dessiner et qu'il faut poursuivre encore patiemment.

Ce qui rend les idées de K. Marx touchant notre étude assez difficiles à exposer, c'est qu'elles sont dispersées dans plusieurs ouvrages (1), mais jamais réunies en un exposé d'ensemble, qu'elles se présentent d'une façon incidente et liées à des théories générales.

(1) *Le Manifeste communiste* (1847). — *La lutte des classes en France* (1850).— *Le XVIII Brumaire de Louis Bonaparte* (1852). — *Le Capital*, premier volume (1867).— *Le Capital*, troisième volume (1885).

Elles sont très importantes à déterminer cependant, car elles renouvellent la position du problème ; elles sont le point de départ des études de Vandervelde et de Kautsky que nous croyons pouvoir considérer comme les plus importantes qui aient paru sur la question. Marx très certainement n'avait écrit qu'après avoir soigneusement observé un grand nombre de faits historiques ; surtout il avait réuni une masse de documents pour se préparer à écrire sur la rente foncière ; mais cependant ses idées concernant l'organisation de la production agricole paraissent être surtout une extension de celles qu'il s'était faites sur la production industrielle. Les exemples historiques qu'il donne pour soutenir ses affirmations théoriques sont plutôt des illustrations que des démonstrations. Il appartiendra à ses successeurs de vérifier dans les faits la valeur des hypothèses marxistes. On risque donc, en réunissant des passages écrits à différentes époques et qui se rattachent à des propositions d'ordre divers, de mal interpréter la pensée de Marx ; c'est là un danger dans lequel nous tomberions certainement si nous séparions absolument les points qui nous intéressent de l'ensemble de la théorie à laquelle ils sont intimement unis. Il nous paraît donc indispensable de rappeler les deux lois : lutte des classes et concentration capitaliste, qui sont à la base de l'explication marxiste. Mais une simple indication doit suffire.

L'effort essentiel de Marx a été d'établir l'existence dans la société d'une opposition de classes qui a son origine dans les formes de production. La place que chacun occupe dans la production détermine sa condition sociale et ses intérêts dans la répartition. L'ensemble des hommes de même condition constitue une classe et

les classes entrent en lutte à cause des intérêts contraires qu'elles ont ; les antagonismes de classes, au début très confus, se sont simplifiés dans la société moderne. Il n'y a plus aujourd'hui que deux camps ennemis, deux classes directement opposées : la bourgeoisie et le prolétariat. La bourgeoisie est le produit d'un long développement, de toute une série de révolutions dans le mode de production et les moyens de communication. Son rôle, profondément révolutionnaire, a été d'abattre la féodalité ; mais en même temps elle a engendré l'ouvrier moderne, le prolétaire, qui doit lever contre elle les armes qu'elle-même a forgées. Dans ce prolétariat qu'elle a constitué tombent tour à tour les classes moyennes d'autrefois, petits industriels, commerçants et rentiers, artisans et paysans. En même temps, une distinction profonde s'est produite entre les villes et les campagnes, entre l'industrie et l'agriculture. « La bourgeoisie a fait la ville maîtresse souveraine de la campagne. Elle a créé des villes énormes, elle a multiplié le peuple des villes infiniment plus que la population des campagnes, et elle a ainsi arraché une part importante de la population à la stupidité de la vie rurale. » De même elle a mis les peuples de paysans dans la dépendance des peuples de bourgeois. « Une nouvelle division internationale, imposée par les sièges principaux de la grande industrie, convertit une partie du globe en champs de production agricole pour l'autre partie, qui devient par excellence le champ de production industriel. » (1)

La deuxième loi qui dirige l'évolution sociale, c'est

(1) *Manif. comm.*, §§ 5, 18, 10.— *Capital*, 1er vol., ch. XV p. 195.

la concentration des richesses en un petit nombre de mains. Cette centralisation de moyens de production, cette concentration de capitaux, ne se fait pas d'une marche régulière, sans hésitation ni déviation. « De gros capitaux lentement accumulés se fractionnent, à un moment donné, en plusieurs capitaux distincts, par exemple, à l'occasion d'un partage de succession chez des familles capitalistes. La concentration est ainsi traversée et par la formation de nouveaux capitaux et par la division d'anciens. » On peut voir d'un côté une concentration croissante, de l'autre la dispersion et la multiplication des foyers d'accumulation et de concentration relatifs. Les gros capitaux battent les petits dans la guerre de concurrence qui se fait à coups de bas prix. La concurrence est plus active aux sphères de la production dont la grande industrie ne s'est pas encore emparée, elle se termine toujours par la ruine d'un bon nombre de petits capitalistes dont les capitaux périssent en partie et passent en partie entre les mains du vainqueur. Le crédit est, d'autre part, un aide puissant pour ce mode de concentration. « De notre temps, la force d'attraction entre les capitaux individuels et la tendance à la centralisation l'emportent plus qu'à aucune autre époque. » L'accumulation est accélérée par la centralisation des capitaux au moyen des sociétés par actions, qui étend et précipite les changements dans la composition technique du capital. « Les gros capitaux improvisés par la centralisation se reproduisent comme les autres, mais plus vite que les autres, et deviennent ainsi, à leur tour, de puissants agents de l'accumulation sociale. » (1) Ayons soin de

(1) *Manif. comm.*, § 11. — *Capital*, 1er vol., chap. XV, pp. 275 et 276.

ne pas prendre ces propositions comme des lois ayant produit leur plein effet et dont on puisse vérifier l'exactitude par une simple constatation de la réalité. Marx a seulement voulu donner le schéma d'une évolution historique à laquelle nous assistons, qui est arrivée à son terme en certains pays pour quelques branches de la production économique, mais qui, ailleurs, est seulement en cours d'action ou n'est même pas commencée. A chaque époque, à chaque pays de *faire le point* pour savoir à quelle étape de la route il se trouve. Particulièrement dans l'agriculture, la constitution d'une classe de capitalistes et d'un prolétariat et la concentration des exploitations sont moins nettes que dans l'industrie. Les paysans ne constituent pas encore une classe au même degré que les ouvriers ; ils font partie de la « petite bourgeoisie », de ces classes moyennes qui tombent dans le prolétariat, mais qui se refusent à le reconnaître et résistent au mouvement qui les entraîne (*Manif. comm.*, §§ 18 et 26). « Leur mode de production les isole les uns des autres au lieu de les amener à un commerce réciproque. » « Seul un lien local réunit les paysans parcellaires ; la similitude de leurs intérêts ne crée pas de communauté, d'unité nationale et d'organisation politique entre eux. » (1)

Quant aux effets de la loi de concentration appliquée à l'agriculture, ce sera surtout aux successeurs de Marx de rechercher ce qu'ils sont.

Essayons maintenant de voir comment Marx a répondu aux divers points d'interrogation que pose notre étude. Encore une fois rendons-nous compte que

(1) *Le XVIII Brumaire*, pp. 346 et 347.

la question se présente pour lui tout autrement que pour les économistes que nous avons déjà étudiés. Il ne s'agit pas de chercher quelle forme d'exploitation du sol : grands domaines ou propriété paysanne, il faut préférer dans notre système économique actuel. Cette idée de préférence entre des institutions économiques est, d'ailleurs, tout opposée à la méthode marxiste, qui se contente de constater impassiblement les tendances de l'évolution historique. Marx n'a pas à choisir entre deux modes de production également destinés à disparaître et sa critique porte librement sur l'un et sur l'autre. D'autre part, la distinction qu'il établira entre les diverses classes de propriétés ne sera pas basée seulement sur leur différence de superficie, mais sur ce fait que les unes emploient des salariés et appartiennent ainsi au mode capitaliste, que les autres, qu'il considère comme une survivance d'un mode de production dépassé, sont exploitées par celui même qui possède le sol, et qui correspond aujourd'hui dans la production agricole à ce qu'était dans l'industrie médiévale l'artisan possesseur de ses outils et travaillant pour son compte.

Etudions d'abord la petite propriété. En voici la définition : «Dans le système de la propriété parcellaire, le paysan est propriétaire de la terre qui est son instrument de production principal, l'élément indispensable pour qu'il puisse appliquer son capital et son travail. Il ne paye pas de fermage, et la rente n'est plus une forme spéciale de la plus-value ». (1) — Sous quelles conditions ce mode de production s'organise-t-il ? Il faut évidemment que soit admise l'appropriation indi-

(1) *Capital*, III, II, p. 401.

viduelle de la terre, il faut encore que la population des champs soit beaucoup plus dense que celle des villes, c'est-à-dire que la production capitaliste soit relativement peu développée et que la concentration du capital n'existe encore dans aucune branche de production ; il faut enfin que la vie rurale soit la règle pour l'immense majorité de la population et que ce soit le travail isolé et non le travail social qui prédomine.

Le régime de petite propriété est caractérisé par le fait que la plus grande partie des produits de la terre est consommée directement par ceux qui l'exploitent et qu'une petite partie seulement est envoyée comme marchandise au commerce des villes. L'exploitation de la propriété parcellaire présente, en outre, cette particularité de n'être «limitée ni par le profit moyen du capital ni par la rente, le paysan étant à la fois petit capitaliste et propriétaire foncier. Comme petit capitaliste, il n'a à tenir compte que du salaire qu'il se paie à lui-même, après déduction des frais proprement dits ; aussi longtemps que le prix du produit couvrira ce salaire — et celui-ci descendra souvent jusqu'au minimum — il cultivera sa terre... Il est vrai qu'il doit prendre en considération l'intérêt du prix d'achat de la terre qui, lorsque celle-ci est grevée d'une hypothèque, doit être remis à une tierce personne ; mais cet intérêt peut être payé par la partie du sur-travail, qui dans le régime capitaliste constitue le profit. » Il en résulte qu' « une partie du sur-travail des paysans travaillant dans les conditions les plus défavorables, est remise gratuitement à la société et n'intervient pas pour déterminer ni le coût de production ni la valeur. Cette infériorité du prix est donc une conséquence de la pauvreté des

producteurs et nullement de la productivité de leur travail. » (1) « Ce qui ruine actuellement le paysan français, c'est sa parcelle même, la division du sol, la forme de propriété que Napoléon consolide en France. » (2) En une phrase, Marx résume fortement les inconvénients principaux de ce système : « La propriété parcellaire exclut de par sa nature, le développement des forces productives sociales et des formes sociales du travail, c'est-à-dire la concentration des capitaux, l'élevage en grand du bétail et l'application progressive de la science. Elle rencontre comme ennemis l'usure et l'impôt qui l'appauvrissent ; en outre, la dépense du capital qu'elle doit s'imposer pour acheter la terre, l'empêchent de faire des avances suffisantes pour la culture. Elle est caractérisée par l'éparpillement à l'infini des moyens de production et l'isolement des producteurs eux-mêmes, le gaspillage outré des forces humaines, la dégradation progressive et le renchérissement des conditions de production. Les années fertiles lui sont funestes. » (3) Ce régime industriel exclut la division du travail et le machinisme. « Il n'est compatible qu'avec un état de la production et de la société étroitement borné. L'éterniser ce serait décréter la médiocrité en tout. » (4) Un des inconvénients spécifiques de la petite agriculture combinée à la petite propriété résulte de ce que le paysan doit consacrer un capital à l'achat de la terre ; cela entraîne une diminution du capital qu'il pourrait mettre en

(1) *Capital*, III, II, pp. 402 et 403.
(2) *XVIII Brumaire*, p. 350.
(3) *Capital*, III, II, p. 404.
(4) *Capital*, I, ch. XXXII, p. 341. — Voir encore *XVIII Brumaire*, pp. 346 et 350, et *Capital*, III, II, p. 411.

œuvre dans son exploitation. Ces dépenses réduisent l'importance des moyens de production et font de la petite culture, qui peut difficilement se servir du crédit, la proie des usuriers. Normalement le prix de la terre devrait varier en sens inverse du taux de l'intérêt ; mais quand la petite propriété domine, les lois générales du crédit ne sont plus applicables, puisque le petit paysan est à la fois propriétaire et capitaliste. Dans les nations où les petits paysans exploitant en faire valoir direct constituent la plus grande partie de la population la formation du capital est relativement faible. Pour le petit paysan, la possession de la terre étant la condition même de son existence, le prix de la terre augmente excessivement indépendamment des variations du taux de l'intérêt. Vendue en petites parcelles, la terre est aliénée à un prix beaucoup plus élevé que lorsqu'elle est vendue en grandes masses. Le prix de la terre peut s'élever à un niveau tel qu'il rend la production impossible ; toujours il lui trace une limite (1).

Le système de faire-valoir direct et de propriété morcelée domine aux meilleures époques de l'antiquité classique ; on le rencontre chez les peuples modernes comme un résultat de la dissolution de la propriété féodale, en France, par exemple. « Il disparaît sous l'action des circonstances suivantes : la ruine de l'industrie rurale à domicile par suite du développement de la grande industrie ; l'appauvrissement et l'épuisement progressif du sol ; l'accaparement, par les grands propriétaires, des communaux, qui sont le complément indispensable comme l'industrie à domicile, de la propriété parcellaire, et qui sont nécessaires pour

(1) *Capital*, III, II, ch. XLVII, pp. 405 et 85.

que le cultivateur puisse élever des bestiaux ; la concurrence de la grande culture et les progrès de l'industrie agricole qui, d'une part, déterminent la baisse des prix des produits agricoles, et qui, d'autre part, entraînent à des avances plus considérables, ainsi qu'on le constate en Angleterre dans la première moitié du XVIII[e] siècle (1). »

Il n'est guère qu'une chose que l'on puisse dire en faveur de la propriété parcellaire, c'est qu'elle a été un stade intermédiaire, indispensable pour les progrès de la culture. Sous Napoléon, la mise en parcelles du sol fut le complément de la libre concurrence et de la grande industrie des villes encore à son début. La classe paysanne était une protestation générale contre l'aristocratie foncière qui venait d'être renversée. Elle a fourni à la bourgeoisie une défense naturelle contre tout coup de main de ses anciens maîtres. Mais au cours du XIX[e] siècle, cet accord d'intérêts avec la classe bourgeoise a cessé ; l'usurier de la ville a remplacé le seigneur féodal, l'hypothèque a succédé aux charges féodales ; les paysans sont en opposition avec leurs anciens alliés (2).

Que vaut aujourd'hui, au point de vue politique, la classe des petits propriétaires ? Nous avons déjà noté son caractère conservateur, la résistance opiniâtre qu'elle oppose à sa chute fatale dans le prolétariat. Elle a encore pour effet de faciliter l'établissement d'une bureaucratie centralisée. « Elle nivelle sur toute la surface du pays les rapports et les personnes. Elle permet par là même à un centre supérieur d'exercer

(1) *Capital*, III, II, p. 404.
(2) *Capital*, ibid., et *XVIII Brumaire*, p. 351.

également son influence sur tous les points de cette masse égale (1). » Développant la surpopulation, elle favorise la création de ces fonctions d'État qui constituent une sorte d'aumône respectable. Quant aux deux idées, le respect du prêtre et la prépondérance de l'armée, dont elle est imbue aux premiers temps de sa formation, elle les abandonne à mesure qu'elle tombe chaque jour un peu plus dans le prolétariat. Déjà elle ne constitue pas une population indépendante. Ces propriétaires fonciers, que l'on qualifie de libres, sont les esclaves de leur terre, et par les impôts la classe capitaliste exploite la classe paysanne. « La petite propriété crée une classe de barbares vivant à moitié en dehors de la société, soumis à toute l'imperfection des formes sociales primitives et à tous les maux et toutes les misères des pays civilisés (2). » Leur rôle le plus important est de constituer le fonds de réserve où la grande industrie, quand elle a épuisé la vigueur des ouvriers qu'elle use à son service, vient retrouver des forces productrices nouvelles (3).

On le voit, la critique marxiste de la petite propriété est vive et acharnée ; il nous semble même qu'elle l'est trop. Il y a cependant beaucoup à en retenir et si nous ne voulons pas dire qu'elle ne renferme que des observations exactes, nous pouvons penser du moins qu'elle est très utile parce qu'elle désigne des points nouveaux sur lesquels doivent porter les recherches.

La grande agriculture n'est pas plus ménagée. On sait que Marx entend par là la production capitaliste

(1) *XVIII Brumaire,* pp. 353 et s.
(2) *Capital*, III, II, p. 411.
(3) *Capital,* I, ch. X, p. 116.

appliquée à l'agriculture. « La production capitaliste, dit-il dans son premier volume du *Capital* (1), ne commence en fait à s'établir que là où un seul maître exploite beaucoup de salariés à la fois, où le procès de travail, exécuté sur une grande échelle, demande pour l'écoulement de ses produits un marché étendu.» Déjà avant la période de la grande industrie, on a appliqué la coopération et la concentration des moyens de travail à l'agriculture, il en est résulté des changements grands, soudains et violents dans le mode de produire et, par suite, dans les conditions de vie de la population rurale. Mais l'opposition d'intérêts qui en a été la conséquence s'est produite entre grands et petits propriétaires et non entre capitaliste et salarié. Qu'alors des laboureurs aient été jetés hors d'emploi par des moyens de production nouveaux, par des chevaux, par des transformations de culture, par des moutons, cela a seulement préparé le terrain de la grande agriculture. Comprenons bien la pensée de Marx : la distinction entre *grande et petite culture* qu'il faut faire aujourd'hui est autrement profonde, essentielle que ne l'était auparavant celle que l'on pouvait établir entre *grands et petits propriétaires* (2). Comme la grande industrie, la grande agriculture entraîne une transformation dans les modes anciens de production, mais elle n'inaugure pas la coopération des travailleurs agricoles. Celle-ci se retrouve dès l'origine de la civi-

(1) Page 140.

(2) Marx est donc peu disposé à distinguer les classes de propriétés par leur superficie ; nous avons pourtant trouvé (*Capital*, I, p. 310), à propos des fermiers irlandais, qu'il range dans les catégories des petits et moyens tous ceux qui ne cultivent pas au-delà de 100 acres, soit 40 hectares.

lisation chez les peuples chasseurs, dans les communautés indiennes, etc. ; elle est répandue dans l'antiquité, le moyen âge et les colonies modernes, fondée cette fois sur des rapports immédiats de domination et de servitude, généralement sur l'esclavage. Cependant la forme capitaliste de la coopération est autre. Elle suppose le travailleur libre vendeur de sa force et sous cette forme elle se développe en opposition avec la petite culture des paysans. « En face d'eux, la coopération capitaliste n'apparaît point comme une forme particulière de la coopération ; mais, au contraire, la coopération elle-même comme la forme particulière de la production capitaliste (1) ».

Comment la production capitaliste s'est-elle organisée dans l'agriculture ? Marx n'a pas apporté sur ce point autant de détails qu'il en avait fournis pour expliquer la genèse de la production capitaliste industrielle. Au début de son introduction à l'étude de la rente foncière (2), il nous avertit que l'analyse des formes historiques de la propriété foncière ne rentre pas dans le cadre de son ouvrage et qu'il entreprend son étude sous l'hypothèse « que l'agriculture est dominée, comme la manufacture, par la production capitaliste et qu'elle est exploitée par des capitalistes ne différant essentiellement des autres capitalistes que par la nature de l'élément et le genre de travail salarié auquel ils appliquent leur capital ». Il suppose qu'il rencontre dans l'agriculture comme dans l'industrie des travailleurs salariés, des capitalistes industriels (qui sont ici les fermiers) et des propriétaires fonciers.

(1) *Capital*, I, p. 145.
(2) *Capital*, III, II, p. 189.

(Il n'y aurait rien à changer à la théorie marxiste si les qualités de propriétaire et d'entrepreneur d'exploitation étaient réunies sur la même tête, comme c'est le cas généralement pour le faire-valoir direct des vignobles méridionaux. Il importe seulement de nous rappeler quelle hypothèse domine la théorie que nous allons résumer). Pour que se constitue la classe des fermiers capitalistes, il a fallu que les formes primitives du paiement de la rente foncière, rente payée en travail, rente payée en produits, aient fait place à leur forme dernière, rente payée en argent. Par le fait que le producteur remet au propriétaire le prix d'un produit il est amené à produire des marchandises et non plus seulement des objets de consommation. Cela suppose que l'industrie dans les villes, la production et la circulation monétaire ont atteint un développement assez considérable. La transformation de la rente en nature en rente en argent a pour complément inévitable la formation d'une classe de journaliers ne possédant rien et obligés de louer leurs bras pour de l'argent, mais elle est souvent précédée de la création de cette catégorie de travailleurs. Pendant que cette classe se constitue, les producteurs les plus avantagés sont amenés nécessairement à exploiter pour leur compte des salariés, de même qu'à l'époque féodale les serfs aisés prenaient à leur service d'autres serfs et préparaient ainsi leur transformation en capitalistes. L'ancienne classe des cultivateurs ayant la possession du sol et le cultivant eux-mêmes devient ainsi une pépinière de fermiers capitalistes, dont le développement dépend des progrès de la production capitaliste non agricole et qui s'élève avec une rapidité extraordinaire, lorsqu'elle est favorisée par des circonstances

spéciales. C'est ce qui se présenta au XVI[e] siècle en Angleterre, lorsque la dépression progressive de l'argent vint enrichir les fermiers, en les faisant profiter au détriment des propriétaires de la durée excessive des baux (1). Une importante remarque doit être faite, dont les socialistes marxistes aujourd'hui sont amenés à reconnaître l'exactitude, c'est que « ce n'est pas en une fois et d'une manière générale, mais petit à petit et dans des branches de production spéciales que le capital s'empare de l'agriculture. Il commence non par la culture proprement dite de la terre, mais par l'élevage du bétail, surtout l'élevage des moutons dont le produit principal, la laine, a continuellement, à l'époque où l'industrie se crée, un prix de marché plus élevé que le coût de production » (2).

Sur la valeur économique de la grande propriété, l'opinion de Marx peut se résumer ainsi : Elle a la possibilité d'entreprendre une culture rationnelle, scientifique, elle représente un progrès incontestable dans les méthodes culturales ; elle aboutit cependant au gaspillage des forces productives du sol parce qu'elle n'a qu'un seul but en vue, l'enrichissement le plus rapide possible des fermiers et des propriétaires. Par l'emploi des machines, qui réduit les frais de main-d'œuvre, la grande agriculture augmente sinon le produit brut, qui peut même diminuer, du moins le produit net, dont elle s'occupe uniquement ; par l'utilisation des découvertes scientifiques, au courant des-

(1) *Capital*, III, II, p. 395. — Voir encore *Capital*, I, ch. XXIX, p. 330, et ch. XXVII, p. 316.

(2) *Capital*, III, II, p. 398.

quelles elle se tient, tandis que le petit paysan les ignore ou refuse de les essayer, elle accroît la production et la dirige dans le sens que réclame le marché ; elle réalise l'union de l'agriculture et de l'industrie, qui, d'abord unies, se sont développées séparément ; par le crédit, qui lui est facilement accessible, elle augmente encore ses avantages dans la concurrence avec la petite et la moyenne propriété. Mais ces progrès dans la technique agricole ne vont pas sans entraîner de profonds bouleversements dans les populations rurales et de graves inconvénients. Le principal tient à l'introduction des machines. « Si (leur) emploi dans l'agriculture est exempt en grande partie des inconvénients et des dangers physiques auxquels il expose l'ouvrier de fabrique, sa tendance à supprimer, à déplacer le travailleur, s'y réalise avec beaucoup plus d'intensité et sans contre-coup », c'est-à-dire sans compensation. « Dans l'agriculture comme dans la manufacture, la transformation capitaliste de la production semble n'être que le martyrologe du producteur. » « Dès que le régime capitaliste s'est emparé de l'agriculture, la demande de travail y diminue absolument à mesure que le capital s'y accumule. La répulsion de la force ouvrière n'est pas dans l'agriculture, comme en d'autres industries, compensée par une attraction supérieure. (1) » D'autre part, chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès dans l'art de dépouiller le sol ; chaque progrès dans l'art d'accroître sa fertilité pour un temps un progrès dans la ruine de ses sources durables de fertilité. La production capitaliste ne se développe qu'en épuisant en

(1) *Capital*, I, p. 217 et 283.

même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur (1).

Au point de vue social, elle a pour effet de révolutionner les classes rurales en transformant le paysan propriétaire en salarié ; elle supprime l'industrie domestique, sépare profondément la ville et la campagne, elle provoque l'émigration vers les villes en entretenant une surpopulation (surpopulation relative, car il y a toujours trop d'ouvriers pour les besoins moyens, toujours trop peu pour les besoins exceptionnels et temporaires de l'agriculture).

Cependant le régime porte en lui-même les causes de sa disparition. A mesure que diminue le nombre des potentats du capital qui usurpent et monopolisent les avantages de la production capitaliste, « le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices... L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés (2) ». Au gaspillage des forces productives du sol est substituée « la culture consciente et rationnelle traitant la terre comme la propriété éternellement commune, l'instrument inaliénable de l'existence et de la reproduction de toutes les générations qui se succèderont dans l'humanité ».

En somme, les critiques que Marx élève contre les divers modes de culture se ramènent à une critique de l'appropriation individuelle de la terre. On sait quelle est, d'après le *Manifeste Communiste*, la décision qu'il

(1) *Capital*, I, p. 218.
(2) *Capital*, p. 342.

sera nécessaire de prendre pour remédier aux maux causés par la propriété individuelle : c'est l'expropriation de la propriété foncière et l'organisation de la culture selon le mode industriel d'après un plan d'ensemble que des armées de travailleurs mettront à exécution (§ 53). Cependant les rédacteurs du Manifeste semblent avoir quelque répugnance à condamner la petite propriété du paysan aussi bien que le grand domaine capitaliste ; elle disparaîtra non de leur volonté, mais sous la pression d'une révolution fatale. Voici, en effet, ce que l'on peut lire au § 37 du Manifeste : « Quelle est donc cette propriété acquise par le travail, l'activité, le mérite individuels ? Parle-t-on de la propriété du petit bourgeois, du petit paysan, qui a existé avant la propriété bourgeoise ? Il n'est pas besoin que nous l'abolissions. Le développement de l'industrie l'a abolie déjà et tous les jours l'abolit davantage. »

Nous allons voir comment les socialistes politiciens ont interprété ce passage du Manifeste.

Pendant longtemps le parti socialiste parut ignorer complètement les populations rurales ; sa propagande ne porta que sur les ouvriers des régions de grande industrie, et il ne chercha pas à dégager les caractères différents de la production industrielle ou agricole (1).

(1) Nous laisserons de côté le socialisme agraire anglais. L'absence en Angleterre d'une classe de paysans lui donne un caractère tout particulier, et il nous semble que les doctrines d'Henri George ne rentrent pas dans une étude sur les rapports de la grande et de la petite propriété.

Pour l'histoire du mouvement socialiste dans l'agriculture, voir : E. Vliebergh. Le Socialisme agraire, *Revue sociale catholique belge*, 1900, et A. Weber, Le Socialisme agraire, *Revue socialiste*, 1894, p. 530.)

Les Congrès de l'Internationale mettent la question à l'ordre du jour, mais ne peuvent l'étudier. A Stuttgard, en 1870, les socialistes allemands se déclarent partisans de la socialisation du sol en partant du principe que les conditions de la production et l'application des lois de l'agronomie réclament la grande exploitation agricole ; la question reste générale jusqu'au Congrès de Francfort en 1894, où l'on discute à propos du programme agraire français. — En France, ces mêmes socialistes qui devaient en 1892 revenir si habilement sur leurs anciennes doctrines, commencent, au Congrès du Havre en 1880, par condamner absolument l'appropriation individuelle sans hésiter devant la petite propriété paysanne. Voici les principaux passages de la résolution sur la propriété : « Considérant qu'il n'y a d'émancipation possible pour les travailleurs que dans la possession de l'instrument de travail et de la matière première ; considérant que cette possession des moyens de production ne saurait être individuelle pour deux raisons : 1° parce qu'elle est incompatible avec les progrès et l'état actuel de la technique industrielle et agricole (division du travail, machinisme, vapeur, etc.) ; 2° parce que, ne fût-elle pas anti-économique, elle ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités sociales d'aujourd'hui ; considérant que cette possession ne saurait être davantage corporative ou communale... le Congrès... déclare nécessaire l'appropriation collective, le plus vite possible et par tous les moyens, du sol, sous-sol, instrument de travail... (1) Quelque temps avant, Jules Guesde,

(1) Léon Blum. — *Les Congrès ouvriers et socialistes français*. Paris. Société nouvelle, 1901, p. 62.

qui fut un des rédacteurs de ce programme, avait indiqué dans une brochure de quelques pages (1) sa croyance à la supériorité de la grande culture et à la victoire de la grande propriété sur la petite. « La production qui s'accommode des efforts isolés ou individuels va diminuant, se restreignant tous les jours... La grande agriculture, qui paraît au premier abord moins rebelle au morcellement, n'échappe cependant pas à la loi générale dès que l'on sort de la culture maraîchère. Les céréales, les prairies artificielles, etc., les dix-neuf vingtièmes, au bas mot, de la production agricole exigent comme la production industrielle, pour donner leur maximum d'effet contre un minimum de frais, le travail en commun ou la grande culture. » Il est bien certain qu'il n'y a pas à chercher dans un écrit aussi bref, qui ne veut être sans doute qu'une brochure de propagande, une discussion et une étude de faits ; il n'y a ici que des déclamations, des phrases de discours pour réunions publiques: (« Des capitaux, en effet, qu'il s'agit de reprendre les uns comme la terre ne sont pas de création humaine.... ils ne sauraient, par suite, appartenir aux uns à l'exclusion des autres, sans que les autres soient *volés*. Et faire rendre gorge à des voleurs, les obliger à restituer, a toujours et partout été considéré, je ne dis pas comme un droit, mais comme un devoir, le plus sacré des devoirs »), et des affirmations sur des points qu'il s'agirait précisément de vérifier (« les petits propriétaires que le développement naturel et fatal de la grande propriété... refoule tous les jours dans le prolétariat... ». — « La concentration des capitaux de

(1) *Collectivisme et Révolution.*

toute nature qui s'opère depuis nombre d'années déjà et ne peut pas ne pas s'opérer devenue la loi du progrès industriel et agricole... ») Une telle doctrine était peu faite pour gagner au socialisme la masse des paysans ; aussi les préoccupations de tactique électorale lui firent subir d'étranges transformations. C'est en 1892, au Congrès de Marseille, que les socialistes français, pour la première fois, se tournent vers les travailleurs des campagnes et essaient de les faire entrer dans leur parti. Les discussions du Congrès aboutirent à la rédaction d'un programme agricole qui fut complété et accepté par le Congrès de Nantes (14-17 sept. 1894). Ce programme a été publié, commenté par Paul Lafargue, qui le rédigea avec Guesde. On pourrait dire qu'il ne fait pas honneur au parti socialiste si nous n'avions heureusement à constater qu'il a été vivement critiqué par tous ceux de ses membres qui ont quelque souci de voir plus loin que la conquête des pouvoirs publics. Il dénote bien chez ses rédacteurs ce caractère du parti guesdiste, qui voudrait imposer dictatorialement le bonheur à l'humanité ; cette fois, pour atteindre le pouvoir, ils ne reculent pas devant l'équivoque et l'abandon des principes. Dans un préambule ils commencent, il est vrai, par affirmer que la propriété paysanne est fatalement appelée à disparaître, mais ils déclarent tout aussitôt que le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition et ils n'hésitent pas à promettre aux petits paysans une exception en leur faveur : puisqu'ils sont des producteurs en possession de leurs moyens de production, leur lopin de terre sera respecté par la socialisation du sol qui ne portera que sur les grands domaines. Une semblable promesse est une équivoque dans la bouche de marxistes qui savent très

bien que la socialisation ne sera possible que du jour où la petite propriété aura été presque complètement absorbée par la grande agriculture capitaliste. Ils n'avaient pas à dire qu'ils respecteraient le champ du paysan puisque, selon la doctrine marxiste, l'expropriation générale a pour condition la ruine de la presque totalité des paysans propriétaires. C'est donc seulement par habileté qu'ils accordent cette sympathie inattendue aux propriétaires ruraux (1). Mais ils vont plus loin et étendent leur protection aux fermiers et métayers qui font valoir les terres des autres et *qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes.* Il suffit de souligner le passage. C'étaient là les deux points les plus importants et pour lesquels il était le plus difficile de concilier les principes généraux du collectivisme avec le désir de ne pas effaroucher les paysans, naturellement craintifs ; le reste du programme ne promet plus que cette menue monnaie de réformes sans caractère nettement socialiste, que l'on retrouve sur les affiches électorales roses ou rouges de ceux qui ne craignent pas de faire des promesses : établissement d'un minimum de salaire, création de prud'hommes agricoles, interdiction aux communes d'aliéner leurs communaux, attribution par la commune des terrains communaux aux non-possédants, caisse de retraites agricoles, gratuité du service médical, indemnité aux réservistes, achat par la commune de machines agricoles, suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5000 francs, abolition

(1) Cf. dans *Le Mouvement socialiste,* 15 déc. 1900, p. 732, Hubert Lagardelle : *Le programme agraire du P. O. F. jugé par le P. O. F. lui-même.*

des impôts indirects et impôt progressif sur les revenus dépassant 3000 francs, réduction du taux légal de l'intérêt, abaissement des tarifs de transports, réduction des baux de fermage par des commissions arbitrales et indemnité aux fermiers sortants pour la plus-value donnée à la propriété, suppression de l'article 2102 du Code civil donnant aux propriétaires privilège sur la récolte, revision du cadastre, mise à l'étude d'un plan de travaux publics pour l'amélioration du sol, interdiction des chasses réservées, cours gratuits d'agronomie.

Les besoins de la tactique, le souci du succès immédiat avaient singulièrement entraîné les rédacteurs du programme, et Guesde méritait les reproches que de toutes parts il reçut, de savoir parler un double langage suivant les besoins du moment. Les délégués du parti ouvrier révolutionnaire français protestèrent. Le professeur et député belge Vandervelde signale la contradiction manifeste qu'il y a à affirmer la disparition fatale de la propriété paysanne et à promettre de la maintenir. « Dès l'instant, dit-il, où l'on admet que la concentration des petites propriétés absorbée par la propriété capitaliste rendra seule possible l'instauration de la propriété collective, on ne saurait en bonne logique admettre en même temps que les collectivistes aient pour devoir impérieux de s'opposer à ces inéluctables transformations (1) ». Aussitôt après sa publication, le programme agraire de Guesde et Lafargue fut désavoué en termes très vifs et très durs par l'ami de Karl Marx, Engels, dans la revue la *Neue Zeit*. « Votre tentative de protéger le petit pay-

(1) *Le Socialisme en Belgique*, p. 362.

san dans sa propriété, leur répond-il, ne protège pas sa liberté, mais simplement la forme spéciale de sa servitude (sa dépendance de l'usurier) ; elle prolonge une situation dans laquelle il ne peut ni vivre ni mourir ! » (1) Quant au passage si curieux où le programme déclare qu'il y a lieu de protéger les producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir la terre des autres, et qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes, Engels explique qu'il ne doit être appliqué qu'à un cas particulier : la culture des betteraves dans le Nord de la France pour la consommation de certaines fabriques qui imposent aux cultivateurs des règles de culture très minutieuses leur enlevant toute liberté. « Mais, ajoute-t-il, si l'on voulait protéger ce genre de paysans, il fallait le dire sans ambages..... Nos camarades français ont certainement raison : une révolution *contre* le petit paysan en France ne peut durer. Seulement ils nous paraissent ne pas s'être adressés adroitement aux paysans pour les gagner à la cause. Il me semble qu'ils veulent les conquérir tout de suite, peut-être même pour les prochaines élections. Ils ne peuvent espérer qu'ils atteindront ce but qu'en faisant des promesses très générales et osées, qu'ils ne peuvent défendre qu'avec des considérants bien plus osés encore. Dès que l'on y regarde de près, on s'aperçoit que les promesses se contredisent (la promesse de maintenir un état de choses que l'on dit être fatalement appelé à disparaître), que les mesures en particulier n'auront

(1) Traduction française dans le *Mouvement socialiste*, 1er et 15 octobre 1900. — Le passage cité, p. 400.

aucun effet (loi contre l'usure), ou bien qu'elles ne sont que des revendications ouvrières absolument générales, ou qu'elles servent plutôt la grande propriété foncière, ou enfin que leur portée dans l'intérêt du paysan est infime » (1).

Tout ceci nous entraîne moins loin de la question spéciale que nous étudions qu'il ne pourrait paraître d'abord. Outre qu'il était indispensable de montrer que le programme du parti guesdiste, auquel bien des économistes libéraux attachent une importance non justifiée, ne représente pas exactement la doctrine socialiste agraire, cet exposé rapide nous a permis de constater que la doctrine collectiviste sur ce point a pour fondement une croyance absolue, pourtant discutable, à la supériorité de la grande culture et, par là, nous avons pu voir quelle importance ont pour la politique économique les études sur les divers modes de culture ; enfin, les critiques d'Engels nous ont fait remarquer que les incohérences, les contradictions du programme s'expliquaient par ce fait que des observations particulières avaient été imprudemment généralisées. Nous n'insistons pas en ce moment sur cette remarque, elle aussi très importante, nous prions seulement qu'on la retienne.

(1) *Mouvement socialiste,* 15 oct. 1900, pp. 453-454-457.

CHAPITRE V

CONSERVATEURS SOCIAUX ET SOCIALISTES

Avant d'étudier les travaux récents les plus importants des théoriciens socialistes, il nous faut dire comment leurs doctrines se sont heurtées aux doctrines du parti de conservation sociale ; car les études sur la grande et la petite propriété se présentent très souvent aujourd'hui, sous la forme de controverses entre libéraux et collectivistes. Nous nous trouvons de nouveau dans une période où les recherches sont dominées par l'esprit de parti, mais cette fois nous serons assez portés à nous en féliciter, car si de telles préventions ont une action fâcheuse quand il s'agit d'observer des faits, c'est d'autre part au souci de conserver les hypothèses marxistes, au désir de les interpréter pour n'avoir pas à y renoncer, que nous devons les recherches nouvelles, les analyses pénétrantes et souvent profitables des socialistes.

C'est d'abord dans les discussions parlementaires que nous trouverons l'expression de ces oppositions de doctrines qu'il nous faut maintenant étudier. La question fut portée à la Chambre au cours d'une interpellation sur la politique générale du gouvernement, les 21 et 23 novembre 1893. Dans le débat passionné

qui suivit, toutes les opinions, avec plus ou moins de talent, furent représentées. Aucune d'elles naturellement ne l'emporta sur les autres, mais à relire les comptes rendus de ces séances, on sent admirablement quelle importance politique s'attachait à ces discussions de chiffres et de théories et quelles indications sur l'avenir des sociétés on pensait pouvoir tirer de la constatation des mouvements survenus dans la répartition de la propriété foncière.

En arrivant à la critique de la situation agricole, Jaurès fut amené à dire ce qu'il pensait de la petite propriété. Il venait de développer les idées socialistes sur le mouvement économique qui concentre fatalement les capitaux entre quelques mains toujours moins nombreuses, et il ajoutait : « Au point de vue agricole, il est un autre fait qui doit vous frapper, c'est que la légende s'évanouit de plus en plus du paysan propriétaire de la terre de France... La statistique de 1882 constate que la petite propriété paysanne est une légende. » Devant cette affirmation, si différente de celle que l'on s'était habitué à répéter dans les milieux non socialistes, un membre du centre s'écria : « Dans quel pays vivez-vous ? » et, pour se justifier, Jaurès lut alors ce passage de l'Introduction que M. Tisserand a placée avant l'exposé des résultats de l'enquête agricole de 1882 : « En résumé, les moyens et gros cultivateurs détiennent ensemble les trois quarts du territoire agricole, tandis que les millions de nos paysans en ont à peine le quart », (1) et il pensait pouvoir conclure : « Donc, le même mouvement (de concentration capitaliste) va se produire parmi les

(1) *Statistique agricole* de 1882, p. 297.

paysans parce qu'ils n'ont pas en effet la propriété, parce que, parmi les 7 millions de travailleurs ruraux qui sont disséminés sur notre sol, il y en a à peine 1.500.000 qui travaillent une terre à eux appartenant, et encore ces petits propriétaires paysans sont-ils accablés et par l'impôt et par l'usure et par l'hypothèque. Et à côté d'eux, il y a 800.000 fermiers pour lesquels vous n'avez rien fait, il y a 400.000 métayers, 2 millions d'ouvriers de ferme, 2 millions de journaliers, un énorme prolétariat rural qui ne peut plus arriver à la propriété, qui est miné par le fisc et par la spéculation cosmopolite que vous n'avez pas su empêcher. En sorte que, loin que vous puissiez trouver dans la démocratie rurale un point d'appui contre la démocratie ouvrière, nous, nous irons puiser dans cet immense réservoir des souffrances paysannes de quoi compléter la force ouvrière en vue de la conquête du pouvoir politique et de l'expropriation économique et politique de la haute bourgeoisie capitaliste qui exploite le paysan comme l'ouvrier. »

Ce furent MM. Barthou et Deschanel qui, dans la séance suivante, répondirent à l'orateur socialiste. M. Barthou, sans avoir lui-même suffisamment analysé les statistiques pour se rendre compte de la valeur des renseignements qu'elles fournissent, discuta les chiffres apportés par Jaurès. Il commençait par cette phrase excessivement confuse parce que les termes employés ne sont pas pris dans leur sens technique : «Je pourrais relever l'état des cotes de 10 à 40 hectares, rechercher quelle est dans notre pays l'importance des exploitations, montrer combien les petites cotes sont supérieures aux grandes cotes, combien les petites parcelles, jusqu'à 1 hectare ou de 1 à 10 hectares, sont supérieures

aux grandes ; mais je veux prendre l'affirmation de M. Jaurès elle-même et relever l'inexactitude qu'il a commise. » Remarquons que le renseignement sur les cotes foncières n'aurait eu que la valeur d'une indication et regrettons de constater que l'on confondait encore à la tribune de la Chambre la statistique des cotes foncières et celle des propriétés. — Aux chiffres de la statistique de 1882, M. Barthou opposa ceux du dernier document officiel publié sur la question, c'est-à-dire ceux du rapport de M. Picard, sur l'Exposition de 1889 : « Sur les 6.915.500 travailleurs agricoles, on compte 6.700.900 cultivateurs proprement dits ; plus des trois dixièmes travaillant exclusivement pour leur compte, cinq dixièmes travaillant pour autrui et deux dixièmes partageant leur temps entre la culture de leur propriété et celle des terres qui ne leur appartiennent pas ; la moitié ou plus exactement 51 pour cent, sont propriétaires ». Aussitôt il fut interrompu par les députés socialistes : « Propriétaires de quoi ? d'un mouchoir ? — Depuis 1889, la grande propriété se reconstitue et la petite diminue. — Vous ne parlez pas de la superficie du sol cultivé par les cultivateurs propriétaires... Toute la question est là ! » On comprend, en effet, combien le calcul est différent, suivant que l'on fait entrer dans la classe des propriétaires tous ceux qui possèdent deux pieds carrés de terrain ou bien qu'avec les socialistes on compte dans le prolétariat les journaliers propriétaires, qui ne peuvent trouver de quoi vivre sur leur champ exigu et sont obligés de rechercher un salaire complémentaire. Il nous paraît utile, tout au moins, de mettre à part cette catégorie des très petits propriétaires et, pour nous, nous serions porté à les considérer comme des ouvriers.

M. Deschanel, qui chercha surtout à se poser en adversaire des socialistes, insista sur les contradictions qu'il relevait dans l'attitude de Guesde en comparant ses premiers écrits au programme agraire qui venait d'être élaboré à Marseille. Nous avons nous-même précisé plus haut ces contradictions ; elles ne sont pas aussi profondes, aussi irréductibles que voulait bien le dire l'orateur du parti progressiste. Il est certain que les marxistes, s'ils pensent que la petite propriété est fatalement appelée à disparaître, ne sont pas tenus par là d'aider cette disparition. Ils sont un peu à l'égard de la propriété paysanne, comme l'a dit un ministre belge, dans la situation d'héritiers surveillant la marche de la maladie qui doit réaliser leurs espérances ; mais ils ne vont pas jusqu'à hâter la mort du malade. M. Deschanel reprit les chiffres de M. Barthou et les appuya, mais comme lui sans vouloir rechercher la superficie moyenne des petites propriétés et faire de catégories dans les exploitations de moins de 10 hectares. C'est ce que l'orateur suivant, M. Goblet, fit remarquer : « Vous nous avez parlé, dit-il aux précédents, non pas de 1,500,000, mais de 3 millions de petits propriétaires ruraux, mais vous vous êtes arrêtés quand on vous a demandé combien ils avaient de terre à se partager ; vous n'avez pas donné ce renseignement. » Le président du conseil interpellé prit naturellement le contre-pied de la thèse socialiste et vint affirmer la continuité du mouvement de morcellement du sol et s'en féliciter. «Nous constatons que c'est par centaines de mille, par millions même que se comptent les propriétaires et les capitalistes, et nous observons ce phénomène contre lequel personne ne peut rien: la

dissociation, la division croissante des biens dans des mains de plus en plus variées... Il y a une accession régulière à la propriété et au capital qui devient chaque jour de plus en plus sensible... Laissez faire la liberté, elle se charge elle-même de diviser la propriété et d'augmenter le nombre des propriétaires. » Enfin, M. G. Leygues, avec cette éloquence élégante qui lui est propre, combattit à son tour la doctrine socialiste : «On ne chante plus à l'oreille du paysan la vieille chanson qui berçait la souffrance humaine; on lui chante le couplet révolutionnaire qui excite les appétits, pousse aux haines de classes, trouble les cerveaux et qui, lorsqu'il tombe dans des têtes malades ou exaltées, pousse aux plus lâches attentats.. On nous a dit : Presque tous les travailleurs de la terre sont des prolétaires qui ne possèdent rien. Quoi qu'ils fassent, ils n'arrivent et n'arriveront pas à la propriété. Eh bien ! voici un document qui détruit cette affirmation. De 1862 à 1882, malgré la crise agricole, malgré la dépopulation qui sévit sur nos campagnes, 338,123 cultivateurs, fermiers ou métayers d'une partie des terres exploitées par eux, sont devenus propriétaires de la totalité des terres qu'ils tenaient à loyer. »

On ne peut pas dire que de cette discussion la lumière ait jailli. Les adversaires se combattent avec des statistiques dont la signification réelle reste imprécise et sur la valeur desquelles nous aurons à faire bien des réserves. Après tout ce long débat il n'y a pas un fait acquis ; mais il a servi à attirer l'attention sur quelques aspects importants du problème, notamment en ce qui concerne le prolétariat agricole et la très petite propriété.

La discussion fut reprise en 1897, sous le ministère

de M. Méline, dans une très longue interpellation sur la crise agricole. Cette fois encore, Jaurès prit le premier la parole et, dans un discours qui se poursuivit pendant trois séances (1), il exposa avec une éloquence splendide les critiques et les affirmations socialistes. Il s'efforça, d'abord, d'établir l'existence d'un prolétariat rural composé non seulement des ouvriers agricoles, mais aussi des petits propriétaires qui sont en fait sous la dépendance des grands domaines et d'une classe opposée de gros propriétaires qui ne constituent plus véritablement un parti agrarien, qui sont de plus en plus semblables aux capitalistes industriels et financiers: Passant à la question de la concentration de la propriété foncière, il reconnaît qu'elle n'a pas produit un effet aussi ample et aussi visible dans la production agricole que dans la production industrielle. Il n'y a pas, dit-il, de branche de la culture, blé, élevage du bétail, betterave, où la grande culture, la grande propriété ait aussi complètement éliminé la petite et la moyenne culture. « Et même ce qui me paraît caractériser en France, au moment précis où je parle, la production agricole, c'est l'ambiguité, la contradiction du régime où elle vit, où elle se meut.» Ce que l'on peut dire seulement, c'est que « la production agricole est entrée dans le système capitaliste, dans les lois générales de la production capitaliste, mais elle n'y est entrée qu'à demi ». Dès maintenant, il faut reconnaître que la rente est assimilable à un revenu industriel, qu'elle est un revenu capitaliste et que la production agricole se fait aujourd'hui, selon la loi capitaliste essentielle, par le marché universel. Si

(1) *Journal Officiel*, 19, 26 juin et 3 juillet 1897.

ce mouvement n'est pas plus net,c'est,d'une part, que les propriétaires ne s'y sont pas prêtés parce que pendant longtemps, jusqu'à la fin du second Empire, la propriété concédait à ses détenteurs une influence politique et sociale à laquelle ils ne voulaient pas renoncer et parce que la société tout entière tenait, dans une époque où tout est mobilité et nouveauté, à garder une valeur de repos, plus stable, moins maniable et plus sûre que les valeurs industrielles. D'autre part, les financiers avaient peu d'intérêt à offrir leurs capitaux à la terre parce que la lutte contre le petit paysan merveilleusement résistant, est plus difficile que celle par laquelle les grandes usines ont triomphé de l'artisan. Mais aujourd'hui que les emplois du capital se resserrent et que la production agricole, devant l'universelle concurrence doit de plus en plus faire appel au capital, elle sera absorbée par lui. « La propriété paysanne n'a guère le choix qu'entre deux formes de disparition : elle disparaîtra par la ruine ou par la finance et le capital mobilier. »

Dès maintenant, indirectement et sous des formes multiples, la propriété agricole et en particulier la petite propriété paysanne est tombée sous la dépendance, sous l'exploitation et de la grande propriété et du grand capital. 28.000 propriétaires fonciers possèdent à eux seuls un nombre d'hectares égal à celui que possèdent les 6 millions de prétendus propriétaires dont la plupart sont en même temps des salariés de la grande propriété. L'hypothèque, le fisc détruisent l'indépendance des paysans. De plus en plus, la petite propriété est dominée par la grande propriété industrielle, qui utilise immédiatement les produits du sol. La culture de la betterave dépend de la grande indus-

trie sucrière ; pour les prix du blé, les petits producteurs sont à la merci des grands établissements de meunerie qui ont fait disparaître les meuniers indépendants ; les progrès de l'industrie vinicole ont supprimé cette sorte de monopole naturel qu'avaient les propriétaires de certaines régions de Bordeaux, de Champagne, des Charentes, puisque, par de nouveaux procédés, les vins spéciaux sont produits aujourd'hui avec des raisins de provenance diverse ; les campagnes qui produisent les fruits et les légumes sont sous la dépendance des grands intermédiaires des marchés de Paris ; la concentration des fabriques de fromages de Roquefort a provoqué un abaissement des prix du lait dont toute la région du Larzac s'est ressentie. De toutes parts « la propriété rurale se sent de plus en plus subordonnée à la puissance des grands capitaux industriels ; de plus en plus ce mot de propriété individuelle perd son sens et sa valeur pour la démocratie paysanne ». Par là, d'une façon plus complexe qu'on n'avait d'abord pensé, mais qu'il est impossible de ne pas constater, se prépare le passage à la propriété collective.

M. Deschanel se chargea de répondre à Jaurès ; son discours eut les honneurs de l'affichage parce qu'il était uniquement une protestation contre les opinions et les espérances socialistes. Nous n'avons pas à nous y arrêter, il n'y a rien de nouveau à en retenir pour la défense de la petite propriété. Après avoir repris la thèse socialiste (1), il niait qu'il y ait opposition entre la grande et la petite propriété, célébrait la vertu

(1) Voir dans le discours de Deville (séance du 6 novembre) la discussion sur les citations incomplètes que M. Deschanel a faites de Marx.

du travail paysan, protestait contre l'idée que l'hypothèque fût nécessairement un mal (il y voyait, au contraire, quand la dette ne dépasse pas certaines limites, une condition de progrès) et ne trouvait d'autres remèdes à la crise agricole que de combattre la spéculation malhonnête et développer l'association.

Interrompue par les vacances, la discussion fut reprise le 6 novembre. M. d'Estournelles vint se féliciter du morcellement, mais en ajoutant qu'il ne sera vraiment un remède que lorsqu'il aura reçu son complément naturel par l'association, l'organisation de l'assistance, de l'assurance, du crédit agricole et de la représentation de l'agriculture. Deville discuta du point de vue socialiste les chiffres de la statistique de 1892 qui venait enfin de paraître et combattit Deschanel. Dans les séances des 13 et 20 novembre, on entendit MM. Rose, Thierry-Cazes et Méline, favorables à la petite propriété.

En dehors des discussions parlementaires, il faut signaler deux propositions de loi qui ont pour but de favoriser le morcellement, soit en facilitant l'acquisition des petites terres, soit en établissant des mesures destinées à assurer leur conservation. Elles émanent de M. l'abbé Lemire pour l'organisation du bien de famille, et de M. Siegfried pour l'extension aux petits domaines de la loi du 30 novembre 1894, relative aux habitations à bon marché (1).

Une *ligue* a été fondée en 1896 *pour la protection de la petite propriété et la diffusion de la propriété foncière et industrielle ;* elle publie un journal, la *Petite Propriété*. En 1894 et 1895, la Société des Agricul-

(1) Cf. Souchon, *La propriété paysanne*, ch. IV.

teurs de France a mis au concours une étude sur la petite propriété rurale. Le parti agrarien conservateur paraît attendre beaucoup du mouvement qui organise les ruraux en syndicats, non pas seulement pour une amélioration de la production agricole, mais aussi pour assurer la résistance contre la propagande socialiste dans les campagnes. Au Congrès d'Orléans (1897), de l'Union des syndicats des agriculteurs, une proposition d'enrayer efficacement le morcellement pour défendre la grande et la moyenne propriété a été repoussée. Au contraire, on adoptait un rapport de M. Milcent qui se terminait ainsi : « Vous opposez au socialisme une barrière qu'il ne pourra franchir. Sa propagande, trop facile parmi les prolétaires de la ville ou de l'usine, échouera auprès des petits propriétaires s'ils sont solidement établis sur le sol qu'ils veulent transmettre à leurs enfants. Ils sont les meilleurs soutiens de l'ordre social et nos syndicats constituent la force la mieux organisée pour le défendre. » C'est aussi l'opinion de M. de Rocquigny, celle de M. le Trésor de la Rocque, président de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, celle de M. Robert de la Sizeranne (« le bastion le plus solide, le plus imprenable de la conservation sociale, c'est la petite propriété ») ; c'est celle de M. René Henry, à qui nous empruntons les renseignements précédents (1). Nous sommes porté à penser que les chefs de ce mouvement d'association des ruraux se font illusion sur la portée de ses résultats au point de vue social. Nos renseignements particuliers, limités il est vrai à une seule région, nous

(1) Le parti rural organisé et mobilisable *(Revue politique et parlementaire,* t. XIII, p. 14).

font croire que les syndicats agricoles n'arrivent pas facilement à enrôler parmi eux les petits propriétaires cultivateurs. Quand M. René Henry nous dit : « Le syndicat agricole est une association professionnelle d'agriculteurs *petits* et grands, fermiers, métayers et *journaliers*, qui s'unissent pour étudier en commun leurs intérêts et les défendre par le syndicat et ses institutions annexes..., c'est un syndicat mixte où tous, grands et *petits*, sont admis et collaborent », il nous semble qu'il exprime son désir plus que la réalité. A notre avis, la masse des petits paysans est encore profondément ignorante et indifférente ; nous sommes seulement au moment où cet état va changer ; elle reste à conquérir et nous ne pouvons dire de quel côté elle ira, vers le parti des grands propriétaires ou vers le socialisme. Mais il est certain qu'elle doit jouer dans l'avenir un rôle décisif, et nous comprenons que la bataille de propagande qu'on livre autour d'elle soit de part et d'autre aussi âpre et fiévreuse. Peut-être les socialistes gagnent-ils du terrain plus que ne veulent l'avouer leurs adversaires.

Dans son livre sur *les Syndicats agricoles et le Socialisme agraire*, M. de Rocquigny a fait au programme agraire du parti ouvrier français un honneur qu'il ne méritait peut-être pas : celui de le discuter, comme s'il pouvait à lui seul représenter les opinions socialistes. On se demande même s'il n'a pas cédé au plaisir de s'assurer une victoire facile ; il est regrettable que les théories agraires du socialisme aient été jugées sur un écrit sans valeur scientifique, alors qu'il était possible de trouver dans quelques pages de Marx et dans le premier discours de Jaurès l'exposé d'idées qui appellent véritablement la discussion.

Nous n'indiquons ici que quelques-unes des opinions extrêmes qui nous permettent de constater le caractère de polémique contre le socialisme que la question prend actuellement. La croyance à l'excellence du rôle social de la petite propriété est devenue presque un article de foi pour les économistes conservateurs ; nous nous apercevrons qu'elle est au fond même des études méthodiques que nous aurons à citer dans un chapitre suivant, où nous exposerons l'état actuel des opinions. Ainsi, un retournement complet s'est opéré dans les doctrines. Les continuateurs des classiques ont maintenant abandonné la thèse classique de la supériorité de la grande propriété et elle a été reprise par les socialistes. N'y a-t-il pas justement dans ce seul fait quelque raison de considérer le postulat habituel comme discutable? Surtout cela ne nous engage-t-il pas à mettre sérieusement en discussion la valeur économique de la petite culture, puisque nous constatons que des motifs politiques ont pu influencer les jugements portés sur elle?

On ne peut plus se contenter de distribuer à la petite propriété les éloges qu'elle mérite vraisemblablement sur bien des points. Il faut chercher à voir comment elle supporte les transformations récentes survenues dans les modes de production agricole, comment elle résiste à la concurrence des grandes exploitations modernes. C'est le point qu'ont surtout étudié les socialistes, dont il nous faut maintenant résumer les recherches.

CHAPITRE VI

LES THÉORICIENS SOCIALISTES MODERNES

Comme nous l'avons vu, dès 1870, les socialistes allemands s'étaient déclarés partisans de la socialisation du sol, en se basant sur ce que les conditions de la production et l'application des lois de l'agronomie réclament la grande exploitation agricole. Mais pendant longtemps la question resta imprécise et l'on garda l'idée que, provisoirement au moins, il n'y avait pas grand'chose à faire avec les paysans. Il était essentiel d'abord d'organiser le prolétariat urbain et l'on se contentait d'affirmer, sans le prouver, que les lois de l'évolution capitaliste industrielle devaient être étendues à la production agricole (voir *le programme d'Erfurt*, 1891). Cependant les discussions qui chez nous avaient abouti à l'élaboration du programme agraire du parti ouvrier, eurent leur retentissement en Allemagne. L'œuvre des socialistes français y fut très mal accueillie et le Congrès de Breslau, sous l'influence de Kautsky, repoussa l'adoption d'un programme semblable qui, disait-il, fait espérer aux paysans l'amélioration de leur situation, leur fait accroire que la conservation de leur propriété privée leur est assurée et qui rend ainsi plus difficile la lutte de classe du

prolétariat. On comprit la nécessité d'étudier minutieusement la situation agraire au lieu de se hâter d'établir des programmes sans valeur durable, et la décision suivante fut votée : « Le Congrès reconnaît que l'agriculture a ses lois propres différentes de celles de l'industrie, qui doivent être étudiées et analysées si le socialisme veut faire à la campagne œuvre efficace. Le congrès charge le comité directeur du parti, en utilisant les travaux de la commission agraire, de désigner un certain nombre de personnes compétentes qui étudieront d'une façon approfondie les matériaux existant concernant les situations rurales allemandes ; elles publieront les résultats de cette étude dans une série de volumes comme Bibliothèque politique agraire du parti socialiste allemand. » Dès lors, certaines personnalités du parti ont entrepris en effet et d'une façon très profitable l'étude de la production agricole ; des études de faits et des analyses théoriques importantes ont paru, dont il nous faut maintenant faire connaître rapidement les résultats.

Malgré quelques divergences de détail ou même des oppositions qui ont donné lieu à des controverses retentissantes, une doctrine socialiste s'est formée et il nous semble possible d'exposer dans une vue d'ensemble les œuvres de Kautsky et de son contradicteur Bernstein en Allemagne, d'Otto Heřtz en Autriche, de Vandervelde en Belgique, de Gatti en Italie et de Jaurès en France, en nous bornant à indiquer ensuite les points sur lesquels ils diffèrent.

Appliquant sans critique les théories générales de Marx à l'agriculture, les propagandistes socialistes avaient longtemps répété que la petite propriété disparaissait devant la grande, qui s'agrandissait à ses

dépens ; dans leur conception par trop simpliste — et c'est encore celle que prêtent au parti socialiste ses adversaires — chaque grande propriété allait s'étendant toujours, absorbant les petits champs contigus que les paysans ruinés étaient obligés de céder à vil prix au capitaliste foncier fatalement victorieux. Il est bien évident que de semblables affirmations ne pouvaient tenir devant une observation sérieuse de la réalité. Ce qu'il faut remarquer d'ailleurs, c'est que sous cette forme elles ne représentaient même pas la pensée de Marx. Et tout d'abord nous avons déjà averti que Marx n'a jamais donné à ses idées sur la production agraire tout leur développement et un caractère définitif. Ses observations sont très nombreuses et importantes, mais elles se trouvent généralement dans des remarques incidentes et souvent elles sont écrites d'un style bref et rapide comme des notes à développer. L'étude sur la rente foncière n'a pas été terminée et laisse dans l'ombre les formes précapitalistes et non capitalistes de l'exploitation du sol, qui sont précisément celles sur lesquelles portent aujourd'hui les controverses. En second lieu, les modifications dans la pratique agricole sont récentes. Comme le fait remarquer Gatti, « au moment où Marx écrivait son *Capital*, le nouvel instrument technique agricole était encore en gestation et n'avait, pour ainsi dire, pas vu la lumière de l'application pratique ». Il n'aurait pas dit que l'agriculture capitaliste appauvrit la terre et ira sans cesse en accentuant le gaspillage des forces du sol « s'il avait eu sous les yeux le nouvel instrument technique et le système de culture rationnelle qui, tout en donnant des profits plus élevés que les systèmes anciens, n'épuise jamais la terre à laquelle

il rend (Liebig) ou donne d'avance par les engins chimiques (Solari) tout ce qui lui est enlevé en produits»(1).

Une revision de la doctrine marxiste touchant les choses d'agriculture est donc indispensable.

Une première constatation s'impose : c'est que le processus de concentration n'est pas aussi net que Marx l'avait pensé et qu'il n'a pas été aussi rapide à la campagne que dans les villes. C'est surtout Bernstein qui insiste sur ce point, mais tous sont d'accord pour en reconnaître l'exactitude. On se rend compte facilement de l'importance de cette observation, envisagée comme une critique essentielle de la doctrine marxiste. S'il est vrai que la petite propriété ne disparaît pas, que les grandes exploitations agricoles ne progressent que très lentement ou même par endroits sont attaquées par le morcellement, ne faut-il pas conclure que toute la théorie économique qui repose sur la loi de concentration en est atteinte. W. Sombart (2) pense, en effet, que les idées de Marx n'exprimeraient quelque vérité qu'autant qu'on en limiterait l'application à la production industrielle. « S'il se trouve, dit-il, dans la vie économique des domaines qui échappent au processus de la socialisation, et qui lui échappent pour cette raison que la petite exploitation a parfois en eux une plus grande importance, est plus productive que la grande, que faire alors ? Là est tout le problème qui se pose aujourd'hui comme question agraire à la démocratie socialiste. Est-ce que l'idéal communiste, qui a pour fondement la grande exploitation, et du même coup le

(1) *Le Socialisme et l'Agriculture*, pp. 39 et 40.
(2) Cité par Kautsky, *La question agraire*, p. 4.

programme qui en résulte devront subir une transformation de principe en face des paysans?... autant que j'en puis juger, les déductions de Marx ne peuvent pas être transportées telles quell s dans le domaine de l'agriculture. Sur des questions d'ordre agraire, il lui est bien arrivé d'exprimer aussi des pensées de grande valeur, mais sa théorie de l'évolution, qui suppose l'accroissement de la grande exploitation, la prolétarisation des masses, et qui déduit de cette évolution, comme nécessaire, le socialisme, cette théorie n'est claire que pour l'évolution industrielle. Elle ne l'est pas pour l'évolution agraire, et il me semble que seule la recherche scientifique pourra combler cette lacune, qui existe assurément. »

Le premier résultat des recherches socialistes a été de montrer qu'on avait eu tort de fixer seulement les yeux sur la lutte de la petite et de la grande propriété et de penser que la formule « disparition de la petite exploitation devant la grande » donnait l'explication de toute l'économie rurale. Il ne faut point s'étonner que la concentration capitaliste ne soit pas aussi visible dans l'agriculture, car elle y rencontre des obstacles particuliers du fait que le sol est limité. Dans l'industrie les moyens de production peuvent être multipliés à volonté ; dans l'agriculture, étant donné que dès aujourd'hui à peu près tout le sol cultivable est en culture, une grande exploitation ne peut se former qu'en réunissant diverses propriétés ; dans l'industrie, pour créer une grande entreprise, il n'est pas nécessaire de supprimer d'abord les entreprises existantes ; dans l'agriculture, au contraire, cette suppression est la condition préalable à l'établissement d'une grande exploitation et il faut encore que les propriétés

expropriées forment une surface continue. « Une banque hypothécaire a beau acquérir dans une année quelques centaines de petites propriétés mises à l'encan, elle ne pourra pas cependant en faire une grande exploitation, parce que, loin d'être contiguës, elles sont éparpillées dans les localités les plus diverses (1). » Par suite, la terre à acheter n'étant pas soumise à la concurrence, le paysan dont un capitaliste désire acquérir les champs, en profite comme on dit pour faire « payer la convenance », d'où une élévation de prix qui rend presque toujours impossible la formation d'un grand domaine dans une région de petites parcelles. De sorte qu'au lieu de chercher à « arrondir » sa propriété, un cultivateur qui veut entreprendre une production capitaliste sur un domaine plus grand, préfère vendre son bien qu'il trouve trop petit, pour en acheter un autre suivant ses besoins ; ou bien il acquiert en quelque autre endroit où une bonne occasion se présente, une seconde exploitation complétant les forces productives de la première.

C'est une pratique que Kautsky croit très profitable : « On fraye ainsi, dit-il, la voie au genre de production le plus parfait dont l'agriculture moderne soit capable; la réunion de plusieurs exploitations dans une même main conduit tôt ou tard à leur fusion en un organisme unique, à une division méthodique du travail et à la coopération des exploitations particulières » (2).

Une autre raison de la lenteur de la concentration, c'est qu'il n'est pas toujours utile d'agrandir une exploitation : une transformation dans la culture a les mêmes

(1) Kautsky, *La question agraire,* p. 217.
(2) Kautsky, *La question agraire,* p. 231.

effets qu'une augmentation de superficie (une petite propriété cultivée d'une manière intensive peut constituer une exploitation plus importante qu'une propriété plus étendue cultivée d'une manière extensive) ; même au-delà d'une certaine limite variant avec la nature du sol et les genres d'exploitations, une grande propriété perdrait à s'agrandir parce qu'elle nécessiterait alors une augmentation de matériel et une plus grande dépense de force, de moyens et de temps pour transporter les machines, les produits et les ouvriers.

Enfin, il faut remarquer que le paysan offre à la concurrence une résistance qui ne se retrouve pas au même degré chez les artisans des villes, et cela tient à deux causes : il fait tous ses efforts pour conserver sa propriété parce qu'elle est pour lui une condition d'indépendance, et il peut, dans certains cas, au moment d'être vaincu par la concurrence des grands domaines, se retirer pour ainsi dire de la lutte en revenant à la production pour sa consommation personnelle, de sorte qu'il n'a plus à se soucier du prix des denrées, mais seulement de savoir si la terre sur laquelle il peine lui rapporte assez pour soutenir sa misérable vie.

Voici donc les principales raisons qui peuvent expliquer la faiblesse du mouvement de concentration capitaliste agricole ; il n'y a rien là qui puisse assurer que cette concentration ne se produira pas. Nous voyons bien que l'agriculture ne se développe pas selon le même processus que l'industrie, mais rien ne nous dit que son évolution soit complètement opposée. Les changements apportés à la théorie de Marx consistent seulement à montrer qu'on n'en est pas encore arrivé au degré de l'évolution qu'il pensait. Ses opi-

nions sont conservées par les socialistes actuels dans leur partie essentielle ; la tâche de ceux-ci est seulement de faire comprendre par quelle voie et avec quelles difficultés se réalisent les tendances annoncées par Marx.

Ce qu'il faut donc rechercher, ce sont les transformations que subit l'agriculture en passant à la forme de production capitaliste et, comme le dit Kautsky, il faudra se demander « si et comment le capital s'empare de l'agriculture, la révolutionne, ébranle les anciennes formes de production et de propriété et crée la nécessité de nouvelles formes ».

Que le capital ait pénétré dans l'agriculture, on ne peut le nier, mais c'est surtout depuis peu qu'il y joue un rôle important. L'industrie familiale paysanne qui ne produit que pour sa consommation personnelle ou n'apporte au marché que le surplus de sa production, a duré jusqu'au développement du commerce et de l'industrie urbaine. Quand le système de communications rapides pénétrant partout a fait parvenir dans la maison du paysan des objets qu'il n'a plus eu intérêt à fabriquer lui-même, il en est résulté pour lui un besoin d'argent qui s'est accru encore par la transformation des prestations en nature en prestations en espèces. Par suite, le paysan a été forcé d'apporter sur le marché des villes les produits dont elles ont besoin et qu'elles ne produisent pas, c'est-à-dire les denrées agricoles, et il est devenu un pur agriculteur ; dès ce moment il tombe dans la dépendance du marché et des marchands, car le paysan ne peut se passer d'intermédiaires et vendre directement aux consommateurs. Au marchand de grains et de bétail s'associe bientôt l'usurier dans les mauvaises années où les recettes du

paysan restent au-dessous de son besoin d'argent. Les crises ont, dès lors, une tout autre importance qu'autrefois ; elles n'entraînent plus seulement un mal passager et elles peuvent, en l'accablant sous le poids de sa dette, arracher sa terre au petit cultivateur et faire de lui un prolétaire. Ainsi nous constatons le premier effet de l'introduction dans l'agriculture de la production capitaliste : la disparition de la petite culture familiale ou, plus exactement, la nécessité de sa disparition. Il nous faut voir quels sont les effets du capital là où il s'associe à la culture et la transforme, quelle profonde différence qualitative il crée alors entre la grande exploitation et la petite. Il est bien entendu que par grande exploitation il faut comprendre non pas seulement les domaines dont la superficie est considérable, mais ceux qui utilisent le nouvel instrument technique agricole tel que l'ont constitué les progrès de la science agronomique ; Gatti ne considère pas comme de grandes exploitations les immenses *latifundia* de la Sicile dépourvus de moyens techniques modernes, sillonnés encore par l'antique charrue romaine qu'il faut repasser trois fois, épuisés et stériles malgré leur étendue : « un fleuve n'est pas grand, dit-il, quand son vaste lit est presque à sec ». Une grande exploitation sans capitaux, cultivée extensivement ne donne pas un produit comparable à celui qu'obtient la petite culture par une main-d'œuvre abondante. On revient ainsi à la conception de Quesnay, à l'assimilation de la grande culture à la culture riche. C'est seulement à un progrès dans l'organisation du travail qu'est due la supériorité de la grande exploitation.

Ce progrès tient d'abord à la pratique de l'alternance

des cultures : en faisant succéder sur une même terre des céréales et des plantes fourragères, on s'est aperçu qu'elles ne l'épuisaient pas de la même manière, les unes prenant leur nourriture dans la partie superficielle du sol, les autres se nourrissant dans les parties plus profondes. Le développement de la division du travail constitue une seconde cause d'importantes améliorations. Il s'agit moins ici de division du travail au sens où l'entend l'industrie, c'est-à-dire d'organisation du travail, que de spécialisation dans la production L'agriculteur dépendant de plus en plus du marché, est amené à produire les marchandises que son domaine peut lui fournir au meilleur compte ; ainsi la culture des céréales, la laiterie, l'élevage, la viticulture deviennent des entreprises distinctes, et même pour plusieurs se forment des sous-groupes. Il y a aussi quelquefois et de plus en plus une spécialisation des travailleurs : bien que ce soit à un degré moindre que dans l'industrie, les exploitations modernes organisent le travail par équipes, chaque ouvrier ayant sa tâche spéciale, soit d'une façon continue soit seulement pour la durée d'un travail déterminé. Enfin, le processus de la transformation moderne de l'agriculture atteint une hauteur particulière avec les conquêtes de la science, mécanique, chimie, physiologie végétale et animale. Les résultats obtenus en divers points ont évidemment dépassé ce que l'imagination des agriculteurs d'autrefois aurait pu concevoir et l'on ne peut entendre parler sans étonnement des exploitations que les socialistes donnent comme types de capitalisme agricole. Voici quelques-uns des exemples fournis par Gatti : « Le domaine de Lichtenberg, près de Berlin (395 hectares), a consommé en quinze ans, sans que la rente des terres

cessât d'augmenter, 240.000 quintaux d'engrais divers, représentant une valeur de 2.400.000 francs, soit une moyenne annuelle de 160.000 francs. Le domaine de Boddenham, près Bedford (400 hectares), dont la culture intensive est très efficace, vaut aujourd'hui 1.400.000 francs : c'est une des plus grandes attractions de la science et de l'industrie agricoles... Près de Bruxelles, le domaine Chusart, appartenant aux frères Drumont (de 1.000 hectares, ayant absorbé de puissants capitaux), est partagé en six agences reliées par un réseau de chemin de fer. On y applique les machines les plus récentes. Il y a des distilleries d'alcool et des raffineries de sucre. Sur le domaine de Salzmünde (près de Halle), géré par MM. Zimmermann (5.340 hectares partagés en 51 fermes), tout le travail est fait aussi par des machines. C'est encore un splendide exemple du capitalisme agricole. La fabrication à vapeur du sucre de betterave y emploie à elle seule 500 ouvriers. En Italie, rappelons le domaine de Traforeano, en Vénétie, appartenant au comte de Asarta : 1.000 hectares, dont 655 travaillés à l'électricité. La traction électrique y est appliquée à tout, des labours aux fenaisons. Deux charrues à moteur électrique et neuf ouvriers y font le travail de 24 couples de bœufs et de 48 hommes. On y trouve des laboratoires pour engrais chimiques, des systèmes perfectionnés d'engraissement des bestiaux ou de fabrication du vin, etc. (1) » Kautsky et Hertz citent des cas tout aussi intéressants.

Il est certain que des faits de ce genre ouvrent des perspectives inattendues et l'on comprend que,

(1) *Le socialisme et l'agriculture*, pp. 199-201.

bien que se défendant de faire du roman, l'anarchiste Kropotkine, dans sa *Conquête du pain*, en soit venu à affirmer : « On peut considérer comme *absolument démontré* que si Paris et les deux départements de Seine et Seine-et-Oise s'organisaient en commune anarchiste, dans laquelle tous travailleraient de leurs bras, et si l'univers entier refusait de leur envoyer un seul setier de froment, une seule tête de bétail, un seul panier de fruits, et ne leur laissait que le territoire des deux départements, ils pourraient produire eux-mêmes, non seulement le blé, la viande et les légumes nécessaires, mais aussi tous les fruits de luxe en des quantités suffisantes pour la population urbaine et rurale. » Il faut dire qu'il s'agit pour lui d'étendre à toute la production agricole les procédés de la culture maraîchère. « Au plus fort de leurs rêves d'avenir, les socialistes n'osent aller au-delà de la grande culture américaine qui, au fond, n'est que l'enfance de l'art. L'agriculteur d'aujourd'hui a des idées plus larges, des conceptions bien autrement grandioses. Il ne demande qu'une fraction d'hectare pour faire croître toute la nourriture végétale d'une famille ; pour nourrir vingt-cinq bêtes à cornes, il ne lui faut pas plus d'espace qu'autrefois pour en nourrir une seule ; il veut en arriver à *faire* le sol ; à défier les saisons et le climat ; à chauffer l'air et la terre autour de la jeune plante ; à produire, en un mot, sur un hectare ce que l'on ne réussissait pas autrefois à récolter sur cinquante hectares, et cela sans se fatiguer à outrance, en réduisant beaucoup la somme totale du travail antérieur... Voilà la tendance *actuelle* de l'agriculture (1). »

(1) *La conquête du pain*, pp. 269 et 267.

Mais il ne s'agit pas seulement de tendances et il nous faut nous en tenir à la réalité. Une constatation s'impose, c'est que les très grands domaines capitalistes sont encore très peu nombreux et que leur développement est lent. A quoi cela tient-il? Pour beaucoup, certainement, aux obstacles techniques et économiques que l'exploitation au moyen de machines rencontre dans l'agriculture. Kautsky les signale fortement : « Dans l'industrie, le lieu où se fait le travail, la fabrique, est créé artificiellement, et est par suite adapté aux exigences de la machine. Dans l'agriculture, le lieu où fonctionnent la plupart des machines est créé par la nature, la machine doit s'adapter à lui. Cela n'est pas toujours très facile et c'est parfois totalement impossible... Dans l'agriculture, la majorité des machines ne sont utilisées que pendant une petite partie de l'année... Sous le régime de la production capitaliste, la machine n'a pas pour rôle d'effectuer des économies de force, de travail, mais de salaire. Plus bas sont les salaires, d'autant plus difficultueuse est l'introduction de machines. Mais à la campagne les salaires sont dans la règle, pour une série de raisons, beaucoup plus bas qu'à la ville ; par suite, la tendance à remplacer la force de travail humaine par la machine est moindre... La machine, dans l'industrie, n'exige ordinairement pas des ouvriers plus intelligents et plus habiles que le métier ou la manufacture... Au contraire, les machines agricoles sont souvent très compliquées et réclament déjà pour leur service une intelligence considérable... L'éducation des ruraux étant insuffisante, la machine ne trouve pas à la campagne les forces de travail dont elle a besoin ; de plus, l'ouvrier agricole ne travaillant pas toute l'année à la même

machine, il lui est impossible de s'habituer à son maniement... Malgré toutes ces difficultés, l'emploi des machines se développe rapidement (1). »

Nous avons déjà noté plus haut que le développement de la production capitaliste agricole est entravé par la limitation du sol cultivable et par le fait que la grande agriculture n'est pas nécessairement la meilleure pour toutes les productions et pour toutes les natures du sol. Il peut enfin se faire que ce développement soit arrêté par le manque d'ouvriers. Cela vient de ce que la grande exploitation n'est pas en état d'attirer et de retenir auprès d'elle les salariés dont elle a besoin comme peut le faire l'industrie ; à la campagne, le ménage et l'exploitation ne sont pas encore séparés, il n'y a pas d'exploitation agricole sans ménage, il n'y a pas de ménage régulier et durable à la campagne sans quelque exploitation agricole produisant pour la consommation directe du ménage. Généralement, les salariés de la grande exploitation ou bien se rattachent au ménage de cette exploitation (garçons et filles de ferme), ou bien ont un ménage à eux (journaliers-propriétaires). De sorte « que la grande et la petite exploitation ne s'excluent pas en agriculture : elles se supportent mutuellement, comme le capitaliste et les prolétaires, mais le paysan prend alors de plus en plus le caractère du prolétaire (2). »

Quelles que soient les difficultés que rencontre l'établissement du capitalisme à la campagne, la tendance de la production agricole à se modeler sur la production industrielle et l'union de l'agriculture et de l'industrie ne peuvent être niées. L'industrie arrive

(1) *La question agraire*, p. 249.
(2) *La question agraire*, pp. 56-57.

à produire ou à remplacer par des équivalents bien des produits que fournissait autrefois l'agriculture seule ; il suffit d'écrire les mots *margarine*, *alizerine*, pour qu'immédiatement on se rappelle tout ce qu'en un demi-siècle l'industrie a conquis sur l'agriculture ; des préparations industrielles deviennent nécessaires pour la plupart de ses produits : les vins dits naturels subissent une véritable fabrication et les progrès de la meunerie en diminuant les déchets ont le même résultat qu'une élévation dans le rendement du blé ; de plus en plus on tend à adjoindre aux exploitations rurales des fabriques de toutes sortes, distilleries, fabriques de sucre, amidonneries, brasseries, laiteries, fabriques de conserves, pour utiliser leurs produits ; en retour, la terre emploie comme engrais les déchets des fabriques. « La transformation de la production agricole en production industrielle n'en est qu'à ses débuts. De hardis prophètes, en particulier des chimistes à l'imagination puissante, rêvent déjà d'un temps où l'on fera du pain avec des pierres, où la totalité des denrées de l'alimentation se fabriqueraient dans des usines de chimie. Nous ne pouvons naturellement tenir aucun compte ici de cette musique d'avenir. Mais une chose est certaine. Dans un grand nombre de domaines la production agricole a été transformée en production industrielle ; dans beaucoup d'autres domaines cette transformation est prochaine ; nul domaine de l'activité agricole n'est entièrement assuré contre cette prise de possession... Le caractère conservateur (de l'agriculture) a disparu sans retour partout où le mode de production moderne a pris pied (1). » — Même si nous

(1) *La Question agraire*, p. 442.

voulions par prudence faire des réserves sur l'importance des transformations survenues réellement dans la production rurale, il nous semblerait difficile de contester la tendance à l'industrialisation que signalent les socialistes. Il est certain que les progrès de la science pure et appliquée ont constitué un nouvel instrument de technique agricole incomparablement supérieur.

Revenant maintenant à notre étude particulière, nous voyons que les observations précédentes ont pour résultat de poser ainsi la question : Comment les diverses catégories d'exploitations sont-elles en état d'user de ce nouvel instrument technique ? Son emploi est-il réservé seulement à la grande propriété ? une certaine étendue de terre est-elle nécessaire pour son application ?

Au premier abord, il semble bien que l'on va répondre en proclamant la supériorité des exploitations étendues, mais en y réfléchissant, on s'aperçoit vite que la réponse ne peut être donnée sans une connaissance agronomique très variée ; car il faudrait savoir comment varient, suivant les cultures et le sol, les avantages que l'on peut retirer des récents progrès culturaux. Gatti a cependant — en se bornant à un examen général — apporté d'intéressantes observations que viendront peut-être contredire les marxistes purs. Résumons-les rapidement. La grande propriété se trouve dans les conditions nécessaires pour utiliser le nouvel instrument technique quand elle dispose de puissants capitaux ; au besoin, elle obtiendra ces capitaux en se constituant en société par actions. La moyenne et la petite culture pourront-elles aussi se

fournir de capitaux pour acquérir les nouveaux moyens techniques, les obtenir à un prix convenable et disposer des notions agronomiques nécessaires à leur application ? Généralement on ne le croit pas, mais c'est qu'on juge par analogie avec ce qui se passe dans l'industrie. Or, il faut bien remarquer qu'une assimilation complète ne serait pas permise. La machine ne joue dans l'agriculture qu'un rôle secondaire et non pas fondamental comme dans l'industrie. S'il est certain que les machines, les systèmes d'irrigation, la manipulation des produits, les notions agronomiques trouvent plus facilement leur emploi dans la grande exploitation, d'autres moyens modernes de production et parmi les plus puissants sont dès aujourd'hui à la portée de la moyenne et de la petite culture. Elles peuvent, par exemple, utiliser les engrais chimiques, les sélections animale et végétale, les remèdes curatifs et préventifs contre les maladies, et aussi l'irrigation, les méthodes récentes de manipulation des produits et les machines agricoles les plus communes pour le blé, les huiles, le vin, les prairies, etc. En outre, certains progrès spéciaux, tels que la culture en serre chaude des légumes, des fruits et des fleurs et autres perfectionnements de la culture des fruits ou des fleurs sont applicables à la petite culture, plus utilisables même par elle que par la grande culture. D'autre part, la petite culture a sur la grande l'avantage de payer moins cher la main-d'œuvre. On a donc tort d'affirmer que la petite culture est, comme la petite industrie, absolument incapable d'utiliser le nouvel instrument technique et destinée à disparaître devant la supériorité productive de la grande entreprise capitaliste. Seulement, il reste en fait que la petite

culture n'est généralement pas en mesure aujourd'hui de s'approprier les nouveaux moyens techniques de production. Tout lui manque pour cela : les capitaux à débourser pour les acquérir et les notions agricoles propres à les faire valoir. Leur *applicabilité théorique* est, dans la petite propriété, désagrégée, annulée par une *inapplicabilité économique* (1). L'avenir de la petite culture dépendra de la façon dont elle pourra utiliser l'association en s'organisant en coopératives de production ou en syndicats. Les essais de groupement des petits cultivateurs ne sont pas assez nombreux et assez anciens pour que de leur observation on puisse essayer de tirer des prophéties, et ce qui le prouve bien, c'est qu'on forme à leur sujet les espérances les plus contradictoires. Nous avons dit que le parti des agrariens conservateurs voit dans les syndicats agricoles l'organisation des campagnards contre le socialisme urbain, mais que leur espérance pourrait bien être trompée parce que les petits propriétaires n'y sont qu'en très petit nombre. Les socialistes, par contre, se persuadent que l'habitude de l'association aura pour résultat de faciliter le développement du socialisme parmi les ruraux. Cependant, ils ne sont pas d'accord sur ce que l'on peut espérer des coopératives agricoles. Tandis que Vandervelde (2) et Gatti se rangent à l'opinion que nous venons d'indiquer, Kautsky ne voit, au contraire, dans les coopératives agricoles de production qu'un moyen de frayer la voie à la domination du capital en développant l'in-

(1) *Le socialisme et l'agriculture*, pp. 204 à 207.

(2) Syndicats agricoles et coopératives socialistes. — *Mouvement socialiste*, 1 et 15 avril 1901.

dustrialisation de l'agriculture (1). Son opinion s'appuie sur le fait que les coopératives ne font pas disparaître le salariat, les ouvriers qu'elles emploient dépendant d'un groupe de petits capitalistes associés au lieu de dépendre d'un seul, et, en second lieu, sur ce que fort souvent elles sont en réalité dominées par deux ou trois capitalistes membres de la coopérative dont ils se sont emparés ; quelquefois même ce sont tout simplement des entreprises capitalistes qui se dissimulent sous une étiquette d'emprunt pour profiter des avantages que la loi accorde dans certains pays aux coopératives (2). Ainsi, pour Kautsky, sous la plupart de ses formes, sociétés de crédit, d'achat de machines ou d'engrais, d'amélioration du sol, de vente des produits, la coopération profite plus à la grande et à la moyenne exploitation qu'à la petite; elle contribue à accroître l'avance de la grande propriété sur la petite.

En résumé, les efforts des socialistes ont eu pour résultat d'établir l'insuffisance des études qui se limitaient à la comparaison des propriétés d'après leur superficie. Les termes de petite, moyenne, grande propriété ont pu paraître précis parce qu'il est facile de définir par des chiffres les limites des catégories considérées, en réalité ils sont vagues et insuffisants et ne peuvent permettre d'établir une théorie satisfaisante de la production agricole. C'est surtout si l'on

(1) *La question agraire*, p. 419.

(2) Vandervelde signale des cas fort curieux. — *Le Socialisme en Belgique*, p. 329, note. — *Synd. agric. et coop. soc.*, p. 468. — *Les villes tentaculaires*, *Mouvement socialiste*, t. I, p. 72.

veut étudier le rôle social des propriétaires qu'il importe de reprendre cette division sur d'autres bases. Nous venons de voir que pour les socialistes les exploitations se différencient par l'emploi qu'elles font du nouvel instrument technique constitué par la science agronomique ; il y aurait ainsi une agriculture industrialisée (et comme cela ne peut être obtenu que par des apports considérables de capitaux), une agriculture *capitaliste* opposée à une culture *sans capitaux* se maintenant seulement par une excessive dépense de main-d'œuvre. Entre les grandes et les petites exploitations, il ne s'agit pas d'une différence de quantité mais de qualité. Le problème n'est pas de constater simplement une augmentation de surface des grandes propriétés au dépens des petites, — sur ce point les socialistes ont dû reconnaître que cette augmentation n'est pas générale et ne se produit que lentement, — mais il faut montrer que la technique des exploitations capitalistes est supérieure, que le rôle du capital dans l'agriculture devient de plus en plus important et que dès à présent l'agriculture indépendante de l'industrie cesse d'avoir une valeur sociale tandis que les techniques supérieures ont pour elles l'avenir.

Il y a encore un second point à examiner pour vérifier que dans leur ensemble les théories marxistes sont applicables à l'agriculture : il faut se demander s'il se forme parmi les populations rurales un prolétariat témoignant ici comme dans l'industrie d'une lutte de classes. Sur ce point encore les recherches récentes ont eu pour résultat de montrer que la réalité est moins nette, plus complexe qu'on n'avait pensé. En parlant de la situation faite à la petite propriété, nous

avons déjà indiqué deux raisons pour lesquelles le mouvement de prolétarisation des paysans est peu sensible ; c'est d'abord parce que les petits propriétaires, voyant dans la possession de leur champ une condition d'indépendance, résistent opiniâtrément au mouvement qui les entraîne ; c'est ensuite parce que la grande exploitation agricole n'offre pas à ses salariés des occupations aussi régulières que les fabriques des villes, qu'elle n'est pas encore organisée pour les retenir auprès d'elle, de sorte qu'elle doit les recruter parmi les petits propriétaires qui n'ont pas chez eux des occupations et des ressources suffisantes. Il n'y a pas autant que dans l'industrie une classe de travailleurs agricoles sans propriété, parce que la grande exploitation a besoin d'avoir autour d'elle des travailleurs fixés dans le pays par des liens plus forts que les bas salaires qu'elle distribue et que de longs chômages rendent encore aléatoires et insuffisants. Il est enfin une autre raison pour qu'on ne voie pas grandir le prolétariat rural, c'est l'émigration vers les villes, les villes tentaculaires comme dit Vandervelde, reprenant l'expression de Verhaven. Du jour où le paysan n'est plus attaché au sol, du jour où il est devenu un véritable prolétaire, il quitte le village pour les faubourgs des cités industrielles où l'attire l'espoir de plus hauts salaires et d'une vie moins misérable, quoi qu'en disent les agrariens, que celle des valets de ferme et des journaliers de la campagne. Malgré tout, un prolétariat agricole se constitue avec les mêmes aspirations que celui de l'industrie ; on en trouverait la preuve dans les syndicats d'ouvriers ruraux qui sont plus nombreux qu'on ne le pense communément, mais qui, il est vrai, sont encore le plus souvent sans

force et sans durée. On connaît pour ne parler que de la France, les syndicats de bûcherons du Cher, qui ont mené avec succès une grève difficile ; nous pouvons ajouter qu'on nous a signalé plusieurs syndicats ouvriers dans la région viticole de l'Hérault ; mais c'est surtout en Italie que l'organisation des prolétaires ruraux paraît faire de rapides progrès.

Il nous faut ajouter une remarque à cet exposé sommaire des théories socialistes. Nous avons tenu à les exposer comme si elles n'avaient fait que donner une orientation nouvelle aux recherches. Kautsky lui-même nous y invitait. Il avertit, dans sa préface à la traduction française de la question agraire, qu'il ne faut pas chercher des descriptions *d'états* typiques là où il n'a voulu qu'apporter des illustrations de *tendances* typiques et il présente son livre comme une étude sur les tendances de l'agriculture moderne. Nous pensons bien, en effet, que les problèmes de l'économie rurale sont trop complexes pour qu'on puisse considérer les travaux récents des socialistes comme définitifs ; bien des observations sont encore nécessaires. Il serait injuste, cependant, de ne pas ajouter que les opinions de Kautsky, d'Otto Hertz, de Vandervelde, de Jaurès, de Gatti s'appuient déjà sur des faits nombreux et précis donnant à leurs hypothèses une base solide. Malheureusement, dans leur discussion, les renseignements des statistiques officielles jouent un rôle à notre avis trop considérable et nous aurons à dire dans le chapitre suivant avec quelle prudence et quelles réserves il faut se servir de ces statistiques. D'ailleurs, il semble bien que la plupart des écrivains socialistes se rendent quelque peu compte de leur insuffisance ; presque tous

s'efforcent d'obtenir de nombreux renseignements de détail ; Jaurès basait son interpellation de 1897 sur une enquête récente entreprise directement par le parti socialiste ; Vandervelde surtout a apporté sur la situation agricole de la Belgique une étude très précieuse, selon la méthode monographique, qui doit servir de modèle aux recherches à entreprendre dans les autres pays.

CHAPITRE VII

STATISTIQUES ET MONOGRAPHIES
POSITION ACTUELLE DE LA QUESTION

Les discussions à la Chambre en 1893 et en 1897 nous ont déjà donné une idée des opinions courantes actuelles sur la grande et la petite propriété. Il faut que nous y revenions pour ajouter quelques renseignements et montrer ce qu'elles renferment de contradictoire. Sous la pression des événements politiques, les membres du parti modéré, qui sont aussi le plus souvent ceux du parti agrarien, ont abandonné la thèse classique et se sont fait énergiquement les défenseurs de la petite propriété. Au fond, on se rend compte qu'il y a quelque chose d'anormal dans l'attitude qu'ils prennent. Par le fait seul qu'ils sont pour la plupart de grands propriétaires, partisans de la grande culture dont ils appliquent les principes sur leurs domaines, il leur est bien impossible de nier la nécessité de conserver, de développer les modernes exploitations dont ils tirent leurs revenus. De sorte que leur sympathie pour la classe paysanne s'explique, il nous semble bien, par le besoin qu'ils ont des paysans et paraît quelque peu intéressée. Ils croient nécessaire de faire appel à la masse des petits cultivateurs pour se défendre contre les progrès du socialisme et c'est

pour être payés de retour qu'ils se déclarent les protecteurs du paysan. Leurs efforts tendent à établir l'existence d'une communauté d'intérêts entre tous les agriculteurs. En réalité, ils proclament seulement qu'un même danger les menace ; il nous semble que cela ne peut suffire à assurer une véritable et durable solidarité. Il faudrait encore montrer que les intérêts de tous les agriculteurs sont les mêmes dans la production, que la concurrence ne les divise pas en catégories hostiles, que les diverses mesures de politique agraire leur sont également favorables, — toutes choses sur lesquelles il est vraisemblable qu'on peut élever quelque doute.

Nous aurions besoin d'avoir sur la situation actuelle des classes rurales de minutieuses analyses ; mais trop souvent, comme nous l'avons déjà dit, dans les études récentes les opinions théoriques sont influencées par des considérations pratiques. Cela nous paraît particulièrement net chez M. René Henry, que nous croyons pouvoir considérer comme représentant bien ces défenseurs politiques de la petite propriété. M. Henry, pour qui l'opposition au socialisme est toute la sagesse, s'est fait connaître par une thèse de doctorat sur *la petite propriété rurale en France*, que M. Deschanel a utilisée et citée avec éloges dans sa réponse à Jaurès en 1897, et par divers articles de revues qui la complètent.

L'étude sur la petite propriété a pour but de déterminer son rôle social et, au point de vue économique, d'établir que cette sorte de propriété, loin de disparaître, peut encore se développer. M. René Henry, qui « aime les paysans et est heureux de serrer les mains calleuses qui sortent des blouses bleues quand elles se tendent vers lui », nous paraît trop profondément impres-

sionné par la valeur sociale qu'il attribue aux classes paysannes pour que ses études sur la valeur économique de la petite propriété aient toute l'indépendance scientifique désirable. On sent chez lui la préoccupation de ne pas trouver inférieur aux autres un mode d'exploitation qui établit dans le pays une population nombreuse, espoir de ceux qui déplorent la dépopulation, qui vit, dit-il, dans de bonnes conditions hygiéniques, économe, fournissant d'excellents soldats, d'esprit modéré, d'une admirable sagesse politique et qui doit nous sauver du formidable danger dont nous menace aujourd'hui le socialisme. Nous ne nous proposons pas de discuter ces affirmations, qui nous paraissent très discutables ; car nous ne croyons pas que les conditions d'habitation et de travail soient très hygiéniques et nous sommes porté à nous demander s'il ne faut pas appeler ignorance et routine ce que M. Henry appele sagesse et modération.

Nous voulons seulement faire remarquer que par sa confiance dans les classes rurales il est poussé à diminuer l'importance des critiques que l'on peut très légitimement faire à la petite culture. Il est bien forcé d'en constater généralement la justesse ; il en est une en particulier contre laquelle il lui est impossible de protester: dans les petites propriétés on dépense presque autant pour l'organisation et pour l'outillage que dans les grandes et on y est moins bien organisé et outillé ; une autre critique à laquelle M. Henry essaie de répondre, c'est que l'assolement y est entravé. Il croit pouvoir prétendre que si, en effet, l'assolement est difficile sur une propriété peu étendue parce que les différentes espèces et qualités de terrains nécessaires pour varier les cultures se trouvent rarement réunies sur un

petit espace, la dispersion a justement pour utilité de permettre l'assolement. Nous avouons ne pas comprendre comment. Nous voyons bien que si une propriété se compose de plusieurs parties éloignées il y a des chances pour qu'elle soit plus variée et pour que le propriétaire puisse entreprendre des cultures diverses qui n'auraient pas été possibles sur un espace restreint ; il pourra, par exemple, avoir un bout de pré dans la vallée, une terre arable sur le plateau, quelques pieds de vigne sur les pentes des collines, mais cela ne suffira pas à lui permettre d'établir une rotation des cultures dans sa propriété ; il ne pourra éviter de faire des céréales deux fois de suite sur le même terrain qu'autant qu'il aura deux parcelles se prêtant toutes les deux à leur production, et alors nous ne voyons plus quel avantage il y a à maintenir ces parcelles éloignées. Par contre, nous sentons bien quelle perte de temps résulte des voyages fréquents et lents d'une terre à l'autre à travers les mauvais chemins des campagnes. De sorte que le raisonnement précédent semble pouvoir se résumer ainsi : dans la petite propriété l'assolement a pour condition nécessaire la dispersion... qui est un grave défaut que personne ne songe à nier.

Il est bien d'autres reproches que l'on peut faire à la petite propriété ; elle manque de capital, car elle ne peut s'en procurer que par le crédit hypothécaire qui est ruineux ; il n'y a pas dans son exploitation de direction d'ensemble. A ces critiques M. Henry ne veut faire qu'une réponse : en fait, la petite propriété produit autant que la grande ou, si elle envoie moins de produits au marché, elle nourrit, par rapport à la grande, un excédent de population.

Son opinion s'appuie sur deux études monographiques entreprises dans le canton de Nieul (Haute-Vienne), dont nous ne trouvons pas du tout légitime de généraliser les résultats. Dans chacune de ces études, M. Henry compare une grande propriété à un groupe à peu près égal en superficie de petites propriétés. Les résultats de cet examen ne peuvent être que très vagues et hasardeux. Réunir en un groupe 25 propriétés d'un village, additionner leur superficie, leur population, leur production en grains et en pommes de terre, le nombre des vaches nourries toute l'année et des porcs livrés au commerce et de là tirer des moyennes, cela nous paraît bien peu méthodique et bien peu probant. Tout dépend du choix qui a été fait. Comment M. Henry a-t-il constitué ces groupes de petits propriétaires ? Dans chacun d'eux figure un domaine de plus de 24 hectares (cela peut difficilement passer pour une petite propriété) ; dans le premier il y a, en outre, quatre exploitations de plus de 10 hectares, dans le second il y en a deux et dans ce même groupe la plus petite propriété a plus de 4 hectares ; dans ces conditions, est-il possible de généraliser les résultats obtenus ? En analysant le tableau fourni par le premier groupe, nous voyons que tantôt il manque la production en céréales d'une propriété, tantôt sa production de pommes de terre, quelquefois les deux ; l'addition de ces renseignements incomplets ne peut pas permettre l'établissement d'une moyenne, et quand M. Henry en déduit : on exporte dans la grande propriété 1 hectolitre de grains par 0 hectare 43 et dans la petite par 1 hectare 06, ou bien : dans la grande on envoie au marché un porc par 15 hectares et dans la petite par 1 hectare 79, et quand il conclut : « En

somme, au point de vue des exportations, la petite propriété est supérieure à la grande en ce qui concerne le bétail, mais lui est inférieure en ce qui concerne les grains et les pommes de terre », il nous semble que son affirmation ne s'appuie pas sur des observations suffisantes. — Nous sommes bien d'avis que la méthode monographique est la meilleure à employer pour les études d'économie rurale, mais il faut soigneusement redouter les généralisations prématurées.

M. R. Henry aboutit à cette contradiction : la plupart des critiques adressées à la petite propriété sont en grande partie fondées, et cependant il pense avec M. de Foville que plus la terre se divise, plus sa fécondité augmente. Cette antinomie s'explique pour lui par l'amour du paysan pour la terre, et sans songer que c'est là l'argument le plus frappant contre les petites propriétés, il célèbre avec ardeur ces paysans que l'on peut voir au travail dès l'aube première et qui peinent encore au clair de lune. Nous ne saurions partager cet enthousiasme pour un mode de culture qui ne peut se maintenir qu'en épuisant le cultivateur.

La troisième partie de la thèse est consacrée à l'étude des statistiques; nous en reparlerons plus loin. M. Henry aboutit à ce résultat : la petite propriété occupe en France 16 millions d'hectares qui, répartis entre 4 millions de propriétaires, font vivre en tout ou en partie 16 millions de personnes.

Quant au jugement porté sur la dette hypothécaire, c'est le même que nous avons noté dans le discours de M. Deschanel : « de l'hypothèque résultent beaucoup plus de biens que de maux » ; « il est cependant une limite variable avec la valeur de la propriété et l'initiative, le travail et les besoins de ses habitants, qu'il

ne faut pas dépasser sous peine de produire des malaises et des crises. »

Sur la question de l'évolution de la petite propriété, M. Henry affirme que le morcellement n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1883 et qu'à cette date il n'y a pas recul mais arrêt dans le morcellement. Il établit ce point par la statistique agricole décennale et les statistiques des cotes foncières ; nous en renvoyons l'examen. La méthode monographique qu'emploie M. R. Henry lui fait constater que les terres déjà morcelées commencent à se concentrer sur certains points. Les ventes sur saisie portent pour la plupart sur des petites propriétés que de grands propriétaires achètent à défaut d'autres acheteurs ; car c'est pendant les périodes de crise que la grande propriété se constitue. Or, en dix ans, ces ventes sur saisie ont augmenté de 110 pour 100 ; pendant ce temps, les marchands de biens qui spéculaient sur le morcellement se font de plus en plus rares. Naturellement M. Henry ne veut pas admettre que ces faits soient suffisants pour permettre d'affirmer que la petite propriété est condamnée sans retour. Il n'y veut voir que le signe de la crise que traverse la petite propriété. Quelles sont les causes de cette crise? Ce ne sont pas les lois successorales, comme le veut l'école de Le Play, ni les entraves à la circulation ; ce sont deux causes permanentes : la crise agricole et le dégoût naissant pour la campagne et la terre, et une cause passagère : la liquidation hypothécaire que M. Henry croit à peu près terminée sans que nous puissions bien voir sur quoi il fonde cette espérance.

Nous ne nous proposions pas de discuter au fond la thèse que nous venons de résumer un peu longuement

parce qu'il nous a semblé qu'elle représentait bien les idées courantes ; nous avons seulement voulu montrer combien une étude de ce genre (où cependant presque tous les arguments habituels pour la défense de la petite propriété sont réunis) paraît insuffisante.

La plupart des manuels d'économie rurale font à la petite propriété une part très importante ; il nous semble que, s'ils sont si nombreux à l'encourager et à désirer sinon une augmentation indéfinie du morcellement, au moins un partage harmonieux du sol entre grands, moyens et petits propriétaires, cela tient pour beaucoup à la difficulté que l'on éprouve à choisir entre les arguments qui sont avancés en faveur de chaque catégorie.

Il n'y a presque plus, en effet, de partisans d'un mode unique de division du sol, soit en grandes, soit en petites exploitations. Presque tous ceux qui manifestent une préférence pour l'une ou pour l'autre des catégories, reconnaissent en même temps les avantages des autres et pensent que le meilleur est d'établir un équilibre entre les divers groupes. Parmi ceux qui préfèrent les petites exploitations, mais reconnaissent le rôle important que les grandes ont à jouer, nous devons citer, outre ceux que nous avons déjà indiqués et sans essayer de donner une liste complète, MM. de Foville, F. Convert, Zolla, Fr. Bernard, Flour de St-Genis.

M. Souchon, dans son livre récent sur *la Propriété paysanne*, prend une position aujourd'hui généralement abandonnée : il se fait le défenseur de la propriété moyenne. C'est celle-là qu'il désigne sous le nom de

propriété paysanne (1). Il la détermine non par la superficie cultivée, mais par le genre de vie du propriétaire : les possessions moyennes sont celles dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que cette famille ne soit pas excessivement nombreuse et que tous ses membres consacrent leur activité aux soins de l'exploitation ; il étudie même une fraction de cette catégorie où le propriétaire exploite directement sa terre. Pour M. Souchon, la propriété moyenne seule présente un caractère conservateur et en même temps démocratique. La grande ne correspond plus à l'évolution égalitaire des sociétés contemporaines ; la petite, trop exiguë pour assurer la vie de son possesseur, ne suffit pas à le mettre en garde contre la propagande active des socialistes. C'est la propriété moyenne qui remplira les devoirs de conservation sociale qui, dans l'opinion générale, incombent aux propriétaires ruraux ; elle arrêtera l'émigration de la campagne vers la ville ; elle doit être aussi un élément de repopulation en diminuant le nombre des décès et en avançant l'âge du mariage : il est vrai qu'on l'accuse de pousser à la restriction volontaire des naissances et il semble bien que pour la France le reproche est fondé, mais il y a là un fait accidentel dû à la législation sur la propriété plus qu'à la propriété elle-même.

Sur la question de la valeur économique de la moyenne propriété, M. Souchon fait remarquer que la supériorité que tout le monde reconnaît à la grande culture (diminution relative des frais généraux, spé-

(1) Si cette appellation n'est pas critiquable en elle-même, elle a l'inconvénient d'être généralement adoptée plutôt pour désigner la petite propriété que la propriété moyenne.

cialisations et division du travail, entreprise de grands travaux, création d'industries accessoires, élevage de grands bestiaux) diminue chaque jour par le développement de l'association et la diffusion des coopératives de production. Il est certain que c'est la catégorie étudiée par M. Souchon qui profite le plus de l'association, mais il n'y a encore là, croyons-nous, qu'une tendance sur les résultats de laquelle il est permis de discuter.

Les avantages économiques de la propriété paysanne, au lieu d'être affaiblis par les conditions nouvelles de l'agriculture, sont plutôt augmentés. Ils se ramènent à trois idées essentielles. La propriété est le meilleur des stimulants au travail, — la propriété paysanne n'est pas comme la grande dans la perpétuelle nécessité de faire appel à une aide mercenaire, — le propriétaire-cultivateur est bien plus indépendant parce qu'il n'est dans l'obligation de vendre qu'une faible partie de sa récolte, la plus grosse part étant consacrée à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. La supériorité de la propriété paysanne sur la parcelle tient à ce que, si l'amour de la terre est aussi profond chez le propriétaire de celle-ci, il ne peut pas se traduire par des efforts également heureux ; le travailleur salarié, employé le plus souvent hors de chez lui, ne peut donner à son bien des soins aussi efficaces et aussi vigilants que ceux du maître complètement indépendant. L'excès du morcellement conduit fatalement à des pertes de travail. Le cultivateur qui ne possède qu'un champ insuffisant n'a pas les capitaux nécessaires pour le mettre en valeur, car, dès qu'il a quelque argent, il l'emploie d'abord à agrandir son domaine ; il y a donc toujours dans la trop petite

propriété manque de proportion entre les biens meubles et immeubles et, par là, le propriétaire parcellaire est une victime désignée aux maux de l'usure ; souvent il est réduit à une vie plus dure que celle des simples salariés.

M. Souchon répète avec Mathieu de Dombasles : « il y a progrès pour l'agriculture française à mesure que la terre va à celui qui l'exploite », mais il ajoute « à la condition cependant que ce ne soit pas sous forme de parcelles trop exiguës ». L'évolution qui mettra la terre aux mains des paysans qui l'exploitent eux-mêmes ne doit pas être trop rapide, la grande propriété conservant encore, provisoirement peut-être, la presque intégralité de sa mission éducatrice et la propriété parcellaire étant très souvent aujourd'hui le germe de la véritable propriété paysanne.

M. Souchon complète son étude en cherchant à établir par interprétation des statistiques quelle est la part de la moyenne propriété paysanne dans la répartition totale et quelle a été son évolution dans les périodes contemporaines, en prenant comme point de départ de ses observations l'année 1826, parce que c'est seulement à partir de cette date que l'on peut avoir quelques renseignements dans les statistiques des cotes foncières du ministère des finances, et en la limitant à 1882, parce qu'alors l'aggravation de la crise agricole peut donner au mouvement des caractères spéciaux. En suivant la marche de ces statistiques des cotes foncières, M. Souchon constate — tout en reconnaissant que ces renseignements ne suffisent pas à donner des éléments de certitude — d'abord un mouvement régulier, mais trop lent à son gré, de diffusion de la propriété moyenne qui, malgré les opi-

nions contraires, se continue même au plus fort de la crise.

Le livre de M. Souchon comprend enfin trois chapitres très importants sur les charges de la propriété paysanne, les moyens d'y remédier et les mesures législatives à prendre en sa faveur ; il n'est pas nécessaire à notre étude de les résumer, mais il importait de les signaler comme renfermant des renseignements précieux.

Si les opinions favorables à la petite propriété paraissent dominer aujourd'hui, la croyance classique à la supériorité de la grande n'est pas encore complètement abandonnée. Elle est défendue par MM. de Molinari et Leroy-Beaulieu. Les socialistes citent avec empressement la phrase de M. de Molinari : « les jours de la petite propriété individuelle sont comptés (1) », et l'opinion de M. Leroy-Beaulieu : « Il faut renouveler absolument les cadres de l'agriculture ; pour cela il faut la disparition des petits propriétaires qui ne sont ni assez éclairés, ni assez riches ; il faut aussi la disparition des fermiers qui sont impuissants à s'adapter aux nécessités du progrès (2). » M. de Molinari est, en effet, un partisan déterminé de la grande culture anglaise, parce que le but de tout progrès industriel étant de donner à l'homme un maximum de produit en échange d'un minimum de travail, c'est par le système des grandes exploitations qu'on peut réaliser la productivité maxima. (« Les Anglais ont trop d'intelligence, dit-il, pour se ruiner eux-mêmes en substituant à la grande culture la culture morcelée. »)

(1) *L'évolution économique*, p. 321.
(2) Cité par Jaurès. Discours à la Chambre. 26 juin 1897.

Il reconnaît que les mesures nécessaires pour établir et conserver les grandes propriétés s'accordent mal avec les aspirations égalitaires modernes, mais n'est-il pas préférable d'avoir une agriculture florissante, moyennant une subvention payée à une classe privilégiée, que d'avoir une agriculture pauvre sans payer de subvention ? D'ailleurs, l'association doit permettre de concilier les exigences opposées du progrès agricole réclamant la grande culture et de l'égalité civile réclamant le partage équitable des biens (1).

La position prise par M. Leroy-Beaulieu est moins nette ; dans son livre sur la *Répartition des richesses*, il montre les avantages des diverses catégories sans que l'on voie très bien à laquelle vont ses préférences. Il semble indiquer que le rôle de la grande propriété est surtout d'accomplir d'importantes améliorations et qu'elle perd de son importance du jour où ces améliorations sont faites. Il croit à une augmentation des petites et moyennes propriétés, mais, en même temps, à l'établissement, sous forme de sociétés anonymes, de quelques très grandes exploitations (2).

Parmi ceux que les socialistes pourraient citer volontiers, il nous faut encore signaler M. Letourneau. Une page de son livre sur l'*Évolution de la propriété* est à retenir pour notre étude (3) : « Un graduel morcellement du domaine primitivement commun, puis un mouvement inverse de concentration des parcelles entre les mains d'un petit nombre de grands propriétaires, telle est la formule générale de l'évolution de

(1) De l'agriculture en Angleterre, *Journal des Economistes*, janvier 1847.

(2) P. Leroy-Beaulieu. — *Répartition des richesses*, ch. VI.

(3) Ch. XX, p. 485.

la propriété. Le régime communautaire est détruit par l'instinct individualiste, puis les gros mangent les petits ; d'où langueur, maladie et mort du corps social. Du brutal individualisme à outrance (morale mercantile) doit résulter fatalement la concentration de la propriété en un petit nombre de mains, d'où la formation toujours croissante de prolétaires. L'état actuel de la propriété foncière, surtout de sa répartition en Europe montre bien qu'il en est ainsi. En Angleterre, la grande propriété a fini par exproprier à peu près complètement la propriété communale et par absorber la petite propriété. Cette absorption, commencée par l'usurpation et la violence, se continue aujourd'hui par achat... En Allemagne et dans l'Autriche-Hongrie, les statistiques officielles montrent aussi la progressive disparition des petites « manses », surtout dans le Tyrol méridional, en Bohême et dans la Prusse rhénane. En 1883, l'enquête du *Verein für Sozial Politik* a montré qu'en Lorraine aussi, le morcellement a été suivi de la concentration individualiste. En France, l'opinion courante et généralement non vérifiée est que la Révolution a détruit à jamais la grande propriété. Mais on oublie que la petite propriété existait déjà sur une assez grande échelle dans l'ancienne France. Depuis lors, il s'est produit chez nous un double mouvement, d'une part le morcellement extrême de la petite propriété, pendant que de l'autre la grande propriété se maintenait ou se reconstituait en changeant seulement de mains. »

La plupart des auteurs contemporains, surtout ceux qui sont favorables à la petite propriété, n'ont pas suivi les socialistes dans leur manière de poser la question : culture riche, — culture sans ressources suf-

fisantes. C'est toujours d'après l'étendue des cultures qu'ils établissent des catégories; ce sont des surfaces qu'ils comparent. Mais tout récemment un professeur de la Faculté de Grenoble, M. Hitier, a publié dans la *Revue d'Économie politique* une étude fort précieuse sur *les conditions nouvelles de l'agriculture et sa tendance à s'industrialiser* (1). Après avoir rappelé que la différence entre la production industrielle et la production agricole tient au fait que la part de l'homme est prépondérante dans la première et restreinte dans la seconde, M. Hitier montre que l'idée d'industrialisation de l'agriculture correspond à un accroissement de la part de l'homme dans l'œuvre de la production agricole. Le cultivateur a été amené à accroître sa part dans la production du jour où l'agriculture travaillant pour le débouché, a visé à l'abaissement du coût de production. L'agriculture paraissait inférieure à l'industrie : 1° quant au rendement des capitaux et du travail soumis en agriculture à la loi du rendement moins que proportionnel ; 2° quant à l'application de la division du travail ; 3° par la difficulté de l'emploi des machines et du travail à la tâche. — L'agriculture s'industrialise : 1° parce qu'elle a reculé la limite à partir de laquelle s'applique la loi du rendement décroissant ; 2° parce qu'elle se spécialise, chaque exploitation ne cherchant plus à se suffire à elle-même; 3° parce qu'elle cherche à utiliser les machines et le travail à la tâche.

Il resterait pour compléter le travail de M. Hitier, à rechercher comment les diverses catégories de propriétés parviennent à accroître leurs rendements, à se

(1) *Revue d'Écon. polit.*, février à juillet 1901.

spécialiser, à utiliser les machines. On comprend que si sur le premier et le dernier point il est vraisemblable de supposer que les grandes exploitations auront une supériorité, la possibilité de se spécialiser laisse aux moyennes et petites propriétés le moyen de se maintenir, peut-être même de progresser. Une fois de plus nous sentons l'insuffisance de nos renseignements, la nécessité d'entreprendre des études de détail sur les divers genres de cultures.

Il nous faut maintenant parler des travaux qui s'appuient sur l'étude des statistiques et dont nous avons renvoyé l'examen parce que nous pensons qu'on peut leur appliquer une critique générale. A part quelques statistiques accessoires (dénombrement de la population groupée par professions, bulletins publiés dans les divers ministères...), on n'a que deux sources de renseignements : les statistiques des cotes foncières du ministère des finances et les statistiques décennales du ministère de l'agriculture.

Le premier classement des cotes foncières date de 1816, et c'est celui sur lequel s'appuyait Hippolyte Passy dans ses Systèmes de culture. Nous avons déjà averti que les renseignements qu'il y pensait trouver ne pouvaient avoir autant de valeur qu'il l'espérait. Voici pourquoi : c'est que ce classement n'est qu'une généralisation approximative des résultats obtenus par l'observation de quelques départements. On se rappelle

que M. de Villèle, dans son discours à la Chambre des pairs, avait averti que les documents qu'il apportait à la tribune n'étaient pas complets. Passy a été trompé parce qu'il se croyait en présence d'une véritable statistique des cotes foncières de tout le territoire, alors qu'on a simplement étendu par analogie les résultats obtenus pour une partie de la France. Depuis, le classement des cotes foncières en catégories d'après leur importance a été repris en 1835, 1842, 1858, et l'on distinguait 10 catégories depuis les cotes de moins de 5 fr. jusqu'à celles de plus de 1.000. A partir de 1884 le *Bulletin du ministère des finances* à donné le classement des cotes d'après leur contenance.

On sait ce qu'il faut entendre par *cote foncière*. Le recouvrement de l'impôt ayant pour base dans chaque commune un rôle nominatif, la cote est le quantum afférent à une contribution dû par le contribuable pour les matières imposables qu'il possède dans la commune. La *cote foncière* est la part d'impôt foncier due par une personne dans une commune. Le règlement prescrit de réunir sur une seule cote les impositions dues par le contribuable pour toutes les parcelles de propriété qu'il a dans la commune. Il devrait y avoir, par suite, pour l'ensemble du pays, plus de propriétés que de cotes ; en réalité, on établissait autant de cotes que de parcelles de propriété et,bien que l'administration de l'enregistrement ait à plusieurs reprises,et notamment en 1883, provoqué la réunion des diverses cotes dues par un seul propriétaire, il y a encore très souvent autant de cotes que de fragments de propriété. Cela tient à ce que « le nombre des cotes à recouvrer est un des éléments dont il est tenu compte dans le tarif des remises allouées aux percepteurs : chaque

article de rôle leur vaut 22 centimes et c'est assez pour qu'ils n'éprouvent nulle répugnance à rencontrer plusieurs fois le même nom là où il ne devrait apparaître qu'une fois... Une simple nuance d'orthographe peut les y aider, et l'orthographe, à la campagne surtout, est riche en nuances. Qui pourrait dire, ajoute M. de Foville, de combien de centaines de mille le nombre actuel des cotes se trouve ainsi grossi ? » — Nous avons dit qu'il devait y avoir une cote dans chaque commune pour chaque propriété ou chaque groupe de propriétés appartenant au même contribuable; il en résulte — la même personne pouvant être propriétaire dans plusieurs communes— qu'il y a moins de propriétaires que de cotes. Il nous paraît bien difficile de déterminer quelle réduction il faudrait faire subir au total des cotes pour avoir le nombre des propriétaires, car il est vraisemblable qu'avec la facilité croissante des moyens de communication il est de plus en plus fréquent qu'une personne ait des propriétés situées en plusieurs communes, mais il est difficile d'apporter sur ce point des précisions et des certitudes (1).

Les classements des cotes d'après leur importance, c'est-à-dire d'après la somme imposée, n'a aucune utilité pour nous ; la répartition de la contribution foncière a toujours été trop empirique, le cadastre est trop vieilli et trop inexact pour que d'une égalité de cote on puisse conclure à une égalité de revenu ; des propriétés

(1) Le ministère des finances, en 1851 et en 1879, a essayé d'évaluer le nombre des propriétaires domiciliés dans chaque département, à l'aide d'une série d'additions et de défalcations prises en fonction du nombre des cotes foncières. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'évaluations. V. *Statist. agric.*, 1882. Introduct. p. 276.

d'égale superficie et d'égal revenu, non seulement dans des départements différents, mais dans une même commune, peuvent payer des impositions différentes. De plus, les chances d'erreur sont notablement augmentées du fait que ce classement n'est pas basé seulement sur le principal de l'impôt, mais qu'il comprend les centimes additionnels, et l'on sait combien ils peuvent varier d'un endroit à l'autre. Enfin M. Gimel, qui fait autorité en la matière, nous indique une autre raison de nous méfier : nous ne devons pas attacher à ces classements des cotes foncières toute la confiance que l'on donne d'habitude aux statistiques établies par les agents des finances, parce qu'une inexactitude dans des relevés qui ne sont pas des opérations de comptabilité, n'engage pas l'honnêteté professionnelle de l'administration des contributions directes.

Dans ces conditions, il nous semble prudent de ne pas demander aux statistiques des cotes foncières autre chose que des indications. Trouverons-nous des renseignements plus exacts dans les statistiques agricoles ? Nous ne le pensons pas.

La première grande statistique date de 1840, la deuxième de 1852, la troisième de 1862 ; il n'y en a pas eu en 1872 à cause des événements douloureux qui venaient de frapper la France. Le travail a été repris en 1882 et en 1892. Aucune ne nous donne directement le renseignement que nous voudrions leur demander : comment se répartit la propriété foncière? Les premières statistiques ne faisaient que reprendre les classements des cotes foncières. En 1862 pour la première fois, on essaie de fournir un autre genre de renseignements indirects encore : c'est le nombre et l'étendue des exploitations agricoles, et par là on

espérait nous donner le moyen de connaître la division culturale et d'établir la classification de la grande, moyenne et petite culture, qu'il ne faut pas confondre, répétons-le, avec la grande, moyenne et petite propriété, la différence entre propriété et exploitation étant particulièrement importante dans les pays où la culture se fait selon les modes du fermage et du métayage ; de sorte qu'une grande propriété y est généralement divisée en un grand nombre d'exploitations petites ou moyennes. Comme le fait remarquer M. de Foville, s'il y a une connexité évidente entre les termes exploitation et propriété rurale, ils ne sont pas synonymes. Un seul propriétaire peut avoir 10 fermiers et un seul fermier peut avoir 10 propriétaires. Cependant, il serait déjà très important de connaître *avec exactitude* le nombre des exploitations ; malheureusement, les statistiques manquent de cette exactitude indispensable pour qu'on puisse les utiliser. Et d'abord, la statistique de 1862 n'a pas tenu compte des exploitations au-dessous de 1 hectare, qu'elle considérait comme trop petites et négligeables ; l'omission de ces très petites propriétés est d'autant plus regrettable qu'elles jouent maintenant un rôle important dans les discussions. Les statistiques de 1882 et 1892 sont également inexactes. Et cela pour plusieurs raisons. Qu'on relise ce que Villermé a révélé sur l'établissement de la statistique de 1852. Il explique que la statistique n'est ni suffisamment exacte, ni complète, ni bien ordonnée, et que l'on ne saurait à qui s'adresser pour la bien faire : les maires ne sont pas assez instruits, les percepteurs, agents-voyers ou autres fonctionnaires locaux sont trop occupés ; créer des recenseurs agricoles, cela est trop cher ; interroger les paysans c'est inutile, ils ne

répondent rien ou répondent inexactement, par crainte du fisc. Il ajoute en note : « J'avais l'honneur de faire partie de la commission cantonale de Moulins-la-Marche (Orne) et de présider une de ses sections. J'avoue très humblement n'avoir jamais pu persuader à plusieurs de ses membres qu'il n'y avait pas *quelque chose là-dessous,* et n'avoir fini par obtenir d'eux des renseignements exacts (que ma curiosité personnelle me faisait d'ailleurs désirer) qu'après m'être engagé à transmettre, non pas les réponses véridiques qu'on consentirait à me faire, mais les réponses mensongères qu'on imposait à ma plume de rapporteur — et j'avoue avec confusion avoir tenu ma promesse (1). » Dans ces conditions, on comprend qu'il préfère aux statistiques des études partielles ou locales plus modestes, incomplètes mais plus certaines, et que nous partagions sa préférence.

Nous reconnaissons certainement que l'ignorance et la méfiance des paysans ont diminué depuis lors, mais il n'y a pas de raison pour supposer aujourd'hui plus de bonne volonté chez ceux à qui incombe la tâche difficile et ingrate de répondre aux questions de l'enquête. L'administration a beau indiquer que l'on devra faire appel aux habitants de la commune capables de fournir des renseignements utiles, en fait, le plus souvent, tout le travail est retombé sur les secrétaires de mairie ; il y a quelque chance pour que les instituteurs qui, dans les très petites communes, sont chargés de ces fonctions aient essayé de donner des réponses exactes, mais dans le cas fréquent où le secrétariat de

(1) Les statistiques agricoles de la France. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1860, p. 479, note 2.

la mairie a été donné à quelque politicien de village en récompense des services électoraux qu'il a rendus, il est bien vraisemblable que le travail qu'il avait à fournir a été entrepris soit avec une incapacité complète, soit avec une profonde négligence. (Nous pourrions citer, par exemple, une commune où le secrétaire a commencé par jeter au feu les feuilles du questionnaire, puis, après réclamation et second envoi, il les a remplies au petit bonheur, sans demander aucun avis ; ailleurs — il s'agissait d'une statistique de production départementale — on a fait effort, nous semble-t-il, pour répondre exactement, et pourtant on donnait comme production totale dans la commune 27.000 hectolitres, alors que cette année-là une seule grande propriété de la commune en avait récolté 30.000.)

Il est invraisemblable de supposer que d'une façon générale les questionnaires aient été exactement remplis, car on doit se rendre compte qu'il est très difficile d'obtenir les renseignements demandés par une enquête qui posa, en 1882, 1253 questions (1). Poser les principales seulement à chaque propriétaire, cela n'est même pas possible dans les plus petites communes ; se renseigner avec le cadastre en relevant les mutations, c'est un travail impossible à mener jusqu'au bout. (Nous nous en sommes rendu compte en relevant ainsi les 52 parcelles *cadastrales* d'une propriété de 7 hectares 40.)

Mais supposons que nous ayons trouvé une sous-commission communale disposée à prendre toute la peine nécessaire, elle peut être arrêtée encore par

(1) On trouvera dans la thèse de M. Henry, p. 60, des renseignements sur l'organisation du travail pour l'établissement des statistiques.

la difficulté de comprendre exactement ce qu'on lui demande. M. de Foville fait remarquer que, notamment, le terme *parcelle* n'a pas été défini, que son sens technique est généralement ignoré, et que sans doute les maires de campagne se sont bornés à reprendre le chiffre initial du cadastre (1). Quant au terme *exploitation,* il a été défini en 1882 : « Sous le nom d'exploitation, il faut comprendre l'ensemble des terres cultivées par un seul individu, que ces terres forment un tout compact ou soient composées de parcelles éparses (2). » On a insisté en 1892 : « Sous le nom d'exploitation, il faut comprendre l'*ensemble* des terres cultivées par un *seul* individu (propriétaire, agriculteur, fermier, métayer ou même journalier), cultivant un bien rural comme propriétaire ou comme locataire, et que ces terres forment un tout compact ou soient composées de parcelles éparses ». En outre, une autre note faisait remarquer que le nombre des exploitations dans chaque commune doit comprendre : 1° les exploitations situées dans la commune ; 2° celles qui, chevauchant sur deux ou plusieurs communes, ne sont renfermées que pour fraction dans la commune, mais dans le cas seulement où le domicile de l'exploitant se trouve dans la commune (3). »

Mais dans l'introduction de chacune des statistiques on fait remarquer que les prescriptions n'ont pas toujours été suivies « et qu'on a compté quelquefois deux ou plusieurs exploitations lorsque les terres cultivées par le même individu étaient éparses et aussi quand l'exploitant faisait de la culture pour son compte

(1) *Le morcellement*, p. 144, note 3.
(2) *Stat.*, 1882, p. 277.
(3) *Stat.*, 1892, p. 356.

comme propriétaire en même temps qu'il cultivait pour autrui comme fermier ou métayer. Le nombre des exploitations a pu être ainsi majoré, surtout pour les petites exploitations. »

Les statistiques fournissent elles-mêmes la preuve de ces erreurs ; par définition on aurait dû trouver les mêmes nombres pour les exploitations et pour les exploitants ; or, en 1882, on compte 5.672.007 exploitations et 4.835.246 exploitants (1) ; en 1892, 5.702.752 exploitations et 4.193.739 exploitants (2). On voit par là que, même s'il s'était trouvé un département où toutes les communes aient envoyé des réponses exactes, nous n'aurions pas pour l'ensemble de ce département une statistique à l'abri de tout reproche ; cela tient à la répartition du travail. Nous avons dit que les questionnaires avaient été envoyés à des sous-commissions communales, il en résulte que les propriétés chevauchant sur plusieurs communes ont été comptées plusieurs fois et placées vraisemblablement dans des catégories inférieures ; on a, par exemple, pour une grande propriété située sur trois communes, compté trois propriétés moyennes. De ce fait la part de la grande propriété est très sensiblement diminuée (car le chevauchement est presque la règle pour les grands domaines, généralement situés loin des villages) et celle de la petite est inexactement augmentée (3).

Enfin il est une raison plus grave encore de ne pas

(1) *Stat.*, 1882, pp. 283 et 321.

(2) *Stat.*, 1892, pp. 357 et 381.

(3) Nous ne pensons pas que les commissions cantonales chargées de contrôler les premiers résultats aient corrigé ces erreurs ; elles ont dû se contenter de relever des erreurs matérielles.

nous servir des statistiques, c'est que les diverses catégories d'exploitations sont classées seulement d'après la superficie, et nous savons combien cet élément est insuffisant pour établir une bonne classification. Il est tout à fait banal de faire remarquer qu'on ne peut pas mettre dans le même groupe d'égales superficies de vignes ou de pâturages de montagne, et c'est pourtant ce que fait la statistique.

On comprend dès lors pourquoi nous avons repoussé jusqu'ici l'étude des ouvrages qui s'appuient principalement sur les données des statistiques. Il y a si peu de chances pour qu'elles correspondent à la réalité, même d'une manière suffisamment approximative, que nous pensons qu'il serait de beaucoup préférable de ne pas s'en servir, tout au moins de ne les utiliser qu'à titre de simple indication. L'apparence de précision qu'affectent les statistiques peut conduire à de complètes erreurs.

Par exemple, et pour ne pas prendre d'autres chiffres que ceux que nous venons de donner, on songera sans doute à conclure de l'augmentation du nombre des exploitations de 1882 à 1892 (cette augmentation est de 30.745) à une continuation du morcellement ; en réalité ces chiffres ne signifient rien, car si l'on compare le nombre des exploitants pour les mêmes époques — et nous avons dit qu'il devrait y avoir autant d'exploitants que d'exploitations — on constatera, au contraire pour les mêmes dates, une diminution considérable (741.507). Ces constatations seraient inexplicables si l'on supposait les statistiques exactes ; nous sommes donc sûr qu'elles contiennent de graves erreurs et nous n'avons aucun moyen de les corriger.

Dans ces conditions, le mieux n'est-il pas de renon-

cer complètement à s'en servir? Aussi, pour notre part, nous ne reproduirons ni les tableaux qui les résument ni les interprétations divergentes qui en ont été données. Mais il nous faut au moins indiquer les opinions générales, les conclusions de ceux qui ont appuyé leurs études sur les statistiques ; malgré tout, leurs travaux restent intéressants à connaître, car pour aucun d'eux la statistique n'est un élément unique d'informations, et il est peut-être permis de penser qu'on fait dire aux statistiques un peu ce que l'on veut et que tout est dans l'art de les interpréter. La preuve en est bien que tous les adversaires s'appuient également sur les statistiques.

Aux noms de Passy, Léon Faucher, Wolowski, que nous avons signalés, il faut ajouter ceux de MM. Legoyt, Gimel, de Foville, et plus récemment, ceux de MM. Fernand Maurice, René Henry, G. Guéry, Flour de Saint-Genis.

Legoyt a publié en 1865 une série d'études de statistique comparée. La 21e de ces études (*Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux États de l'Europe*) est fort intéressante pour nous. La position assez curieuse qu'il prend s'explique peut-être par le vague des statistiques. « Le morcellement, dit-il, n'a eu, n'a, n'aura aucune des conséquences extrêmes qu'on lui prête. Il a nécessairement ses inconvénients, mais il est tellement approprié aux mœurs, aux usages, aux traditions, aux goûts, aux sentiments politiques de la majorité du pays que nous sommes convaincu d'avance de l'impuissance de tout effort pour arrêter le mouvement ». Il résume ainsi son opinion : « Nous espérons avoir démontré : 1° que le morcellement en France n'est pas l'œuvre exclusive de ce siècle, qu'il ne sau-

rait par conséquent être uniquement attribué au Code Napoléon ; 2° que ses inconvénients, qui doivent être loyalement reconnus, sont plus que balancés par ses avantages ; 3° que sous le régime du morcellement la production agricole a suffi, à peu de chose près, aux besoins de la consommation ; 4° qu'avec la mauvaise exploitation actuelle de la grande propriété, la petite lui est supérieure en force productive ; 5° qu'en employant les bras de la famille, la seconde échappe au renchérissement incessant de la main d'œuvre qui atteint particulièrement la première ; 6° qu'elle n'est pas exclusive de l'élevage du gros bétail ; 7° qu'elle tempère le mouvement des immigrations urbaines ; 8° qu'elle favorise les progrès de la population ; 9° qu'elle est une cause de bien-être pour les classes agricoles ; 10° qu'elle est le plus sûr obstacle au progrès des théories socialistes et communistes ; 11° qu'elle n'est point incompatible avec les institutions ; 12° que le morcellement n'obéit pas à une loi de progression indéfinie ; 13° qu'il pourrait être remédié à ses abus s'ils se produisaient sans toucher au principe de la libre disposition du sol ; 14° que, sauf en Angleterre, la propriété en Europe tend au morcellement ; 15° que la prospérité de l'Angleterre et particulièrement de son agriculture n'est pas due au régime de la centralisation des propriétés. »

Le rôle de M. Gimel a été plutôt de fournir des éléments sérieux d'information que de prendre part au débat d'une façon théorique. Ses fonctions de directeur des contributions directes lui ont permis de faire établir des statistiques exactes des cotes foncières pour les quelques départements où il a passé, Gers, Yonne, Nord, Isère. Ses observations ont été publiées par le

Journal de statistique de Paris. Il est regrettable qu'il n'ait pu publier sur la question un ouvrage complet, car le bref article qu'il a laissé est très net et documenté.

L'ouvrage le plus important, avons-nous dit, est celui de M. DE FOVILLE : *Le morcellement*. C'est toujours le livre classique sur la matière. Bien que M. de Foville fasse d'importantes réserves sur la valeur des statistiques et que nous ayons trouvé dans son livre la plupart des critiques que nous leur avons adressées, il ne renonce pas cependant à s'en servir. Nous ne le suivrons pas dans cette voie, mais son travail reste très profitable par les éclaircissements qu'il a apportés dans une discussion confuse, notamment en distinguant du morcellement proprement dit, qui correspond à la division du sol entre les propriétaires, le fractionnement parcellaire, qui est la division d'une même propriété par la multiplication des clôtures et par la variété des modes d'exploitation, et la dispersion, qui est la division d'un domaine individuel en un certain nombre de morceaux isolés, disséminés, séparés les uns des autres. Dans les conclusions qu'il présente comme un résumé d'impressions, M. de Foville se montre favorable au morcellement. Il a signalé fortement certains de ses inconvénients, en particulier la dispersion, mais il pense que l'association peut y remédier par les remaniements collectifs. Là où le morcellement est arrivé à un degré excessif, où il se traduit par une dépréciation et non par une plus-value, il tend de lui-même à reculer. « Les mêmes raisons poussent à vendre, lorsque l'occasion s'en présente, et celui dont le domaine est trop grand et celui dont le champ est trop petit... » « Laissons passer et laissons

faire, dit-il en terminant. Laissons faire à l'hérédité son œuvre naturelle. Émancipons le commerce de la terre comme celui du blé. Pas d'échanges forcés. Pas de domaines indivisibles.... L'équilibre, ici-bas, peut se faire de deux manières : il peut se faire par l'immobilité absolue, comme pour les montagnes, ou par l'extrême mobilité, comme pour les mers. Or, de ces deux équilibres, il faut bien se persuader que le second est le seul auquel les sociétés humaines puissent désormais aspirer. » C'est ainsi que l'on voit nettement le changement de position chez les continuateurs des classiques.

Un statisticien de la propriété dont le nom est déjà et injustement oublié, c'est Fernand Maurice. Bien qu'il soit plus près des réformateurs sociaux que des classiques par ses opinions générales et sa tournure d'esprit, il s'oppose absolument aux marxistes actuels. M. Maurice est un défenseur ardent de la petite propriété, un adversaire résolu de la grande. Il adopte comme formule : un hectare, deux personnes, un bœuf; et, si cela ne veut pas dire qu'il convient de répartir uniformément le sol en propriétés exiguës, il indique cependant que l'application de cette formule ne sera possible qu'avec un morcellement plus accentué qu'il ne l'est. Il n'admet pas qu'il soit utile de donner à l'agriculture la forme capitaliste qu'a prise l'industrie. « La nécessité pour l'agriculture, dit-il, de s'adapter à des formes plus modernes de production est préconisée aujourd'hui par nombre d'esprits très au courant des choses de la terre et assez volontiers admise par les intéressés eux-mêmes. On reconnaît qu'il est facile d'accroître les rendements ; il n'est qu'un obstacle, estime-t-on, c'est le manque d'argent, l'absence de

capitaux dans les campagnes. Aussi, l'idée dominante, le levier de la réforme partout cherché et demandé, c'est le capital prêtant son concours à l'agriculture. Est-il bien certain que le capital seul sortira l'agriculture de l'ornière où elle est empêtrée ? Qui en possède les moyens ? Nos 7 millions d'hectares emblavés, à leur ajouter seulement 100 fr. d'engrais chimiques par récolte, exigeraient un capital annuel de 700 millions de francs ; pour nos 15 millions d'hectares de céréales, il faudrait 1 milliard 500 millions par an. Les banques interviendront et prêteront à la culture. Mais de combien de milliards la propriété rurale n'est-elle pas déjà grevée ? Ou bien ira-t-on constituer, ainsi que certains le proposent, de ces grandes associations de capitaux, de ces sociétés anonymes qui en useront de la terre comme leurs pareilles usent des usines, des manufactures, des mines, des compagnies de transport ? Alors que les travailleurs de l'industrie luttent pour se dégager de l'étreinte de l'argent, on y asservirait un peu plus étroitement les travailleurs de la campagne ? A-t-on bien réfléchi aux conséquences terribles qui résulteraient à bref délai de cette industrialisation à outrance de l'agriculture ?... Par prudence, que l'on en préserve le pays !... C'est au travail, secondé par l'argent, si l'on veut, mais au travail prépondérant sur l'argent qu'il faut demander la solution aux difficultés du présent et à celles de l'avenir... La grande agriculture extensive sur de vastes domaines, incompatible avec les hauts rendements et avec les sentiments et les intérêts des populations des campagnes, doit faire place au régime contraire, c'est-à-dire à l'exploitation intensive du sol par petits domaines, à la petite culture, à la petite propriété. Le régime de

demain se définit dès lors de la sorte : 1° petite propriété, petit domaine, petite exploitation ; 2° petite culture, procédés intensifs analogues à ceux du jardinage ; 3° jouissance personnelle et directe des fruits du travail (1). »

Nous avons déjà parlé longuement de M. René Henry ; à côté de lui, il faut citer pour sa thèse sur les *Mouvements et diminution de la population agricole en France*, M. G. Guéry ; elle contribuera à montrer combien les opinions favorables à la petite propriété sont devenues classiques. Il faut dire que les statistiques de la population sont vraisemblablement meilleures que celles de la répartition de la propriété. M. Guéry pose ce principe : « Plus la population agricole d'un pays est dense, plus la petite culture y est développée et plus la production y est intensive ». Avons-nous vraiment des éléments d'information suffisants pour discuter cette affirmation ?

Enfin, tout dernièrement un livre a paru, que nous ne pouvons que signaler, qui traite longuement des questions économiques se rattachant à la propriété rurale : c'est celui qui a valu à M. Flour de Saint-Genis le prix Léon Faucher, au concours de 1901 de l'Académie des sciences morales et politiques.

A défaut des statistiques, qu'il nous paraît presque impossible d'établir avec assez d'exactitude, à moins d'un travail considérable qui bien probablement ne sera pas entrepris, une méthode plus sûre nous reste et à laquelle suffiraient des bonnes volontés isolées : celle des enquêtes monographiques. Il est vrai que les ren-

(1) *La France agricole et agraire*, p. 193.

seignements ainsi obtenus sont toujours incomplets, qu'ils n'ont une véritable valeur que lorsqu'ils sont très nombreux et qu'ils sont difficilement comparables entre eux, mais tout au moins ils ont l'avantage de nous montrer que le problème est complexe, et cela vaut mieux que de le simplifier arbitrairement. Il faut donc que pour chaque région et pour les principales cultures des études de détail nous rendent compte de l'évolution de la production agricole, du mode d'exploitation que la science agronomique considère comme le meilleur, de la situation des diverses catégories de propriétés.

Nous n'avons encore que des informations insuffisantes ; mais déjà, cependant, il existe des études de faits dont il serait utile de réunir les résultats. Sur ce point, la part des professeurs d'économie rurale dans les écoles d'agriculture est particulièrement importante, et nous devons au moins signaler les travaux de MM. Convert, Fr. Bernard, Zolla ; il faudrait aussi mettre à profit les articles de MM. Grandeau et Villey et les recueils agricoles spéciaux.

Le travail à entreprendre est considérable ; mais faut-il désespérer de le mener à bonne fin ? M. Souchon fait remarquer que, si les problèmes de production et de répartition qui se rattachent à la propriété foncière ont été si souvent étudiés, c'est qu'ils sont destinés à l'être sans cesse. Il est bien certain que

nous ne pouvons prévoir les progrès que doit encore accomplir l'outillage agricole et qui, en transformant les conditions de la production, nécessiteront des bouleversements dans la répartition. Mais n'en est-il pas de même pour tous les problèmes économiques ? Tout ce que nous pouvions espérer est de savoir comment il faut aujourd'hui poser la question. Voyons ce que notre recherche à travers les ouvrages anciens ou contemporains nous a appris sur ce point.

Tout d'abord, — et nous devons considérer cette remarque comme très profitable — nous nous sommes rendu compte que le problème est complexe et qu'il serait arbitraire d'isoler des influences qui, dans la réalité, agissent simultanément, mais que cependant, et bien qu'ils soient liés l'un à l'autre, une distinction doit être faite entre le problème social et le problème économique, parce que des préoccupations politiques peuvent fausser l'exacte observation de la réalité économique.

Le problème social se rattache essentiellement aux théories de la population. Sa solution exigera la solution préalable de diverses questions plus générales. Une augmentation continue de la population est-elle désirable ? Existe-t-il entre la population des villes et la population rurale, sinon une opposition, du moins des différences de caractère telles qu'il soit bon pour un pays de maintenir un certain équilibre entre elles ? de la population industrielle ou de la population agricole, quelle doit être la plus nombreuse ? — Envisageant alors la question par son côté politique et du point de vue de la conservation sociale, on se demandera quelle est celle des diverses catégories de propriétaires qui est le mieux en conformité avec

l'évolution politique des sociétés modernes, quelle est l'influence des formes de propriété sur la psychologie sociale des classes correspondantes de propriétaires, quelle différence on peut constater entre les simples salariés et les petits propriétaires.

Comment faut-il, enfin, poser le problème économique ? Puisqu'il nous a paru impossible de déterminer par les chiffres des statistiques l'évolution de la propriété foncière, nous devrons nous demander sous quelles influences économiques se développent les grandes ou petites exploitations, quelle est la raison de leur formation. Nous avons vu que le développement de l'instrument technique agricole joue un rôle considérable et qu'il importe de déterminer son action. Il est bien entendu qu'il faut tenir compte en même temps des conditions dans lesquelles l'outillage agricole est destiné à agir : nature des terres et du climat, espèces des produits, état des populations, système de législation, etc.; mais, abstraction faite de ces influences secondaires, la question se ramène à l'étude du rôle du capital dans l'agriculture. Presque tous les progrès techniques exigent des apports nouveaux de capitaux ; l'avenir est à l'agriculture capitaliste.

Le fait que la spécialisation est introduite de plus en plus dans l'agriculture a transformé la question ; rien ne nous fait penser que la mise en valeur des améliorations techniques conduira, dans tous les cas, à une augmentation de la superficie des exploitations. Alors que les exploitations agricoles devaient former un tout, une surface assez grande était nécessaire pour établir l'équilibre entre leurs diverses parties, mais aujourd'hui que les exploitations tendent à se spécia-

liser dans un seul groupe de productions, achetant les produits qui leur manquent comme l'industrie achète ses matières premières, l'importance de la superficie varie avec les diverses cultures. Les productions qui n'exigent pas de grandes surfaces pourront appartenir à la petite propriété, à la condition qu'elle parvienne à se procurer des capitaux suffisants. De sorte que le rôle du capital paraît maintenant essentiel.

Mais peut-on dire que l'instrument technique crée les exploitations aptes à l'utiliser? Il est vraisemblable que l'on pourrait citer un grand nombre d'exemples pour répondre affirmativement ; mais il est probable aussi que d'autres exemples pourraient appuyer la thèse inverse ; c'est le souci qu'ont les grandes exploitations, de produire beaucoup, qui pousserait à l'amélioration des moyens de production. Nous avons vu que la plupart des auteurs comptent au nombre des avantages de la grande propriété qu'elle provoque les progrès de la culture. La question serait ainsi ramenée à une étude des débouchés de la production agricole. Il s'agirait de savoir comment les besoins de la consommation sollicitent la production et développent les exploitations produisant pour le marché.

Ainsi, deux causes détermineraient le développement des divers modes d'exploitation du sol : le progrès technique et le marché. Dans le premier cas, ce serait pour profiter des indications de la science agronomique que se constitueraient des types culturaux appropriés ; dans le second, les exploitations rurales poussées à produire par les besoins du marché, s'organiseraient pour obtenir la productivité maxima. Dans un cas comme dans l'autre, on suppose qu'il y a un type idéal d'exploitation qu'il faudrait réaliser.

Les deux influences donneraient à l'agriculture des caractères semblables à ceux de la production industrielle ; les lois de la concurrence s'appliqueraient aujourd'hui avec plus de force que dans le passé ; l'avenir appartiendrait dans chaque branche de la production agricole à un type spécial qui n'établit pas nécessairement la supériorité constante des grandes propriétés, mais qui exigerait des capitaux d'exploitation considérables. Il en résulterait que la petite propriété paysanne, où pendant longtemps l'abondance de main-d'œuvre a suppléé à l'insuffisance de l'outillage technique, ne correspondant plus aux conditions modernes de l'industrie agricole, serait destinée à disparaître lentement ou ne pourrait plus se maintenir que d'une manière factice par des mesures législatives prises en sa faveur. Il en résulterait, enfin, que les économistes auraient plus à se préoccuper de la question des grandes ou petites *exploitations* que de celle des grandes ou petites *propriétés ;* au sujet de ces dernières, ils auraient seulement à se demander laquelle d'entre elles peut le plus librement obéir aux injonctions du marché et transformer son outillage suivant les progrès de la technique agricole.

Pour répondre à la question ainsi posée, nous n'avons pas encore des éléments d'information suffisants.

Vu : Le Président de la Thèse,
Montpellier, le 21 juin 1902,
J. CHARMONT.

Montpellier, le 27 juin 1902,
Vu : Le Doyen,
VIGIÉ.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 23 juin 1902,
Pour le Recteur,
Le Vice-Président du Conseil de l'Université,
VIGIÉ.

OUVRAGES CONSULTÉS

Les Physiocrates et les classiques anglais, 1750-1800

Boisguillebert. — Détail de la France. *Collect. des princ. Écon.*, t. I, Guillaumin.

[Dupont de Nemours] (sans nom d'auteur).— Lettre sur la différence qui se trouve entre la grande et la petite culture, adressée à l'auteur de la *Gazette du Commerce* par l'auteur du livre intitulé : De l'exportation et de l'importation des grains. Soissons, Courtois, 1764.

— Analyse historique de la législation sur les grains depuis 1692. Paris, 1789.

De Forbonnais. — Principes économiques. *Collect. des princ. Écon.*, t. XIV, Guillaumin.

[Galiani (l'abbé)] (sans nom d'auteur). — Dialogues sur le commerce des bleds. Londres, 1770.

Herrenschwand. - De l'économie politique moderne. Discours fondamental sur la population. Paris, Maradan, an III.

Marquis de Mirabeau — L'ami des Hommes. 5e édition, Hambourg, MDCCLX.

Quesnay.— Maximes. *Collect. des princ. Écon.*, t. II, Guillaumin.

Adam Smith. — Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Trad. Garnier. *Collect. des princ. Écon.*, t. V et VI, Guillaumin.

Turgot. — Réflexions sur la formation et la distribution des richesses. *Collect. des princ. Econ.*, t. III.

— Avis sur l'imposition des tailles pour l'année 1766. *Collect. des princ. Écon.*, t. III.

A. Young. — Voyages en France pendant les années 1787-88-89 et 90. Paris, Buisson, 1794, an II, 2e édit.

A. de Calonne. — La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France. Paris, Guillaumin, 1885.

A. des Cilleuls. — Le morcellement en France avant le XIXe siècle. *Réforme sociale,* 1894, p. 745.

N. Karéiew. — Les Paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Trad. du russe par Mlle C.-W. Woynarowska. Paris, Giard et Brière, 1899.

H. Pigeonneau et A. de Foville. — L'administration de l'agriculture au contrôle général des finances 1785-1787. Procès-verbaux et rapports. Paris, Guillaumin, 1882.

A. de Tocqueville. — L'ancien Régime et la Révolution. Paris, M. Lévy, 1856.

2e Période. — De 1800 à 1840

H. de Balzac. — Les Paysans.

P. de Gasparin. — Mémoire sur le métayage. Lyon, 1832.

Hipp. Grenier. — Aperçu sur la division et le morcellement des héritages et sur le choix des moyens pour y remédier. Montpellier, Jean Martel, 1826.

Isoré. — Traité de la grande culture des terres. Ouvrage utile à tous les cultivateurs et aux personnes qui voudraient faire valoir de grandes exploitations. Senlis et Paris, 1802.

Sir Francis d'Ivernois. — Matériaux pour aider à la recherche des effets passés, présens et futurs du morcellement de la propriété foncière en France. Genève et Paris, 1826.

Mac-Culloch. — Principes d'économie politique. 1823.

Malthus. — Essai sur le principe de la population.

— Principes d'économie politique. *Collect. des princ. Econ.*, t. VII et VIII.

Morel-Vindé (Vicomte de). — Considérations sur le mor-

cellement de la propriété territoriale en France. Paris, Huzard, 1826.

De Pradt. — De l'état de la culture en France et des améliorations dont elle est susceptible. Paris, Maradan, an X, 1802.

J.-B. Say. — Traité d'économie politique.

— Cours complet d'économie politique.

— Œuvres diverses. *Collect. des princ. écon.*, t. IX, X, XI, XII, Guillaumin.

Sismondi (J.-C.-L. Simonde de Genève). — Tableau de l'agriculture toscane. Genève, Paschoud, 1801.

— Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population. Paris, Delaunay, 1827.

— Etude sur l'économie politique. Bruxelles, 1837.

Moniteur. — 21 mars 1820.

— 21 avril 1821.

— 14 mai 1825.

— 28 mars-10 mai 1826.

3e période. — De 1840 à 1870

Bastiat. — Considérations sur le métayage. *Journal des Economistes*, t. XIII, février 1845.

A. Blanqui. — Tableau des populations rurales de la France en 1850. *Journal des Economistes*, t. XXVIII, 15 janvier 1851, et t. XXX, 15 septembre 1851.

Carey. — Principes de science sociale. Trad. Saint-Germain, Leduc et Planche. Paris, Guillaumin, 1861.

C. Dareste de la Chavanne. — Histoire des classes agricoles en France. Paris, Guillaumin, 1858.

H. Doniol. — Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété. Paris, Guillaumin, 1857.

— Compte rendu du livre de Perrin de Grandpré : De l'agriculture française et des causes de sa misère. *Journal des Economistes*, avril 1866.

L. Faucher. — Mélanges d'économie politique. Etat et tendance de la propriété en France. Guillaumin, 1856, t. II, et *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1836.

L. de Lavergne. — Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Paris, Guillaumin, 1854.

— L'économie rurale de la France depuis 1789. Guillaumin, 1877, 4e édition.

— L'agriculture et la population, 1855.

— Les économistes français du XVIIIe siècle. Paris, Guillaumin, 1870.

E. Lecouteux. — L'économie rurale en 1862. *Journal des Économistes*, mai 1862.

A. Legoyt. — La France et l'étranger. Etudes de statistique comparée (Du nivellement de la propriété en France et dans les principaux États de l'Europe. Du progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale en Europe, mais principalement en France). Berger-Levrault, Paris, 1865.

Le Play. — La Réforme sociale déduite de l'observation comparée des peuples européens. Paris, Dentu, 1866.

— L'organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du Décalogue. Tours, Mame, 1870.

— L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps. Paris, 1871.

J.-H. Magne. — Crise de l'agriculture, ses causes, moyens d'y remédier. *Journal des Economistes,* t. XLVIII, octobre 1865.

Michelet. — Le peuple, 3e édit. Paris, Hachette, 1846.

John-Stuart Mill. — Principes d'économie politique avec quelques-unes de leurs applications à la philosophie sociale. Trad. Courcelle-Seneuil, Paris, Guillaumin, 1873.

G. de Molinari. — De l'agriculture en Angleterre, *Journal des Economistes*, t. XVI, janvier 1847.

H. Passy. — De la division des héritages et de l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses. *Revue de législation et de jurisprudence*, 1841.

— Des systèmes de culture en France et de leur influence sur l'économie sociale. Paris, Guillaumin, 1852.

— Dictionnaire d'économie politique de Coquelin et Guillaumin, au mot *agriculture*. (L'article est suivi d'une bibliographie.)

Rossi. — Cours d'économie politique. 4e édit. Guillaumin, 1865.

Villermé. — Les statistiques agricoles de la France. *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1860.

Wolowski. — De la division du sol et de la valeur croissante de la propriété immobilière en France. *Revue des Deux-Mondes,* 1er août 1857.

4e Période (A). — Les Socialistes. 1847-1902

Ed. Bernstein. — Socialisme théorique et Social-Démocratie pratique. Trad. Alex. Cohen. Paris, Stock, 1900.

Fr. Engels. — La question agraire et le socialisme. Critique du programme agraire du P. O. F. *Mouvement socialiste,* 1 et 15 octobre 1900.

Henry George. — Progrès et pauvreté. Enquête sur la cause des crises industrielles et de l'accroissement de la misère au milieu de l'accroissement de la richesse. Le remède. Trad. de l'anglais sur l'édition de 1886 par P. L. Monnier. Paris, Guillaumin, 1887.

J. Guesde. — Collectivisme et révolution. Paris, librairie des public. popul. 1879.

Fr. Otto Hertz. — Die agrarischen Fragen im Verhältnis zum Socialismus. Wien, Rosner, 1899.

— Agrarfrage und Socialismus. *Verlag der Socialistischen Monatshefte,* Berlin 1901.

J. Jaurès. — Socialisme et paysans. Discours prononcés à la Chambre les 19, 26 juin et 3 juillet 1897, sur la crise agricole, ses causes et ses remèdes.

— Etudes socialistes (Le mouvement rural. La propriété individuelle). *Cahiers de la quinzaine,* 4e *de la* 3e *série,* et Paris, Ollendorff, 1902.

Karl Kautsky. — La question agraire. Etude sur les tendances de l'agriculture moderne. Trad. Ed. Milhaud et C. Polack. Paris, Giard et Brière, 1900.

— Le marxisme et son critique Bernstein. Trad. Martin-Leray. Paris, Stock, 1900.

— Das Erfurter Programm in seinem grundsätzlichen Theil erläutert von... — Stuttgart, Dietz, 1892.

P. Kropotkine. — La conquête du pain (l'agriculture). Paris, Stock, 1895.

P. Lafargue. — Programme agricole du parti ouvrier français commenté par... — Bibliothèque du P. O. F.

H. Lagardelle. — Le programme agraire du P. O. F. jugé par le P. O. F. lui-même. *Mouvement socialiste,* 15 décembre 1900.

K. Marx et Engels. — Le manifeste communiste. Trad. Ch. Andler. Paris, Société nouvelle, 1901.

K. Marx. — Le Capital, livre I. Trad. Roy, Paris, 1875.

— Le Capital, livre III. Trad. Borchardt et Vanderrydt. Paris, Giard et Brière, 1901.

— La lutte des classes en France. Le 18 brumaire de Louis Bonaparte. Trad. Léon Rémy. Paris, Schleicher, 1900.

Gino Murialdi. — L'organisation économique des métayers et des petits propriétaires. *Mouvement socialiste*, 7 et 14 juin 1902.

E. Vandervelde et Destrée. — Le socialisme en Belgique. Giard et Brière, 1898.

E. Vandervelde. — La propriété foncière en Belgique. Paris, Schleicher frères, 1900.

— Le recensement agricole en Belgique. *Mouvement socialiste,* 1er octobre 1899.

— Les villes tentaculaires. Conférence au groupe des étudiants collectivistes de Paris, 16 janvier 1899. Paris, Bellais, 1899, et *Mouvement socialiste,* t. I, pp. 65 et 129.

— Le collectivisme et l'évolution industrielle. Bibliothèque socialiste. Paris, Société nouvelle, 1900.

— Le socialisme et la transformation capitaliste de l'agriculture. Conférence faite à l'Association des anciens élèves de l'Institut agricole de l'Etat à Gembloux. *Revue socialiste*, juin 1900.

— Syndicats agricoles et coopératives socialistes. Conférence au groupe des étudiants collectivistes de Paris. *Mouvement socialiste*, 1er et 15 avril 1901.

— Le retour aux champs. *Mouvement socialiste*, 18 janvier 1902.

E. Vliebergh. — Le socialisme agraire. *Revue sociale catholique belge*, février à juillet 1900.

A. Weber. — Le socialisme agraire. *Revue socialiste*, novembre 1894.

G. Weill. — La politique agraire du socialisme. *Mouvement socialiste*, 1er et 15 avril 1901.

4e Période (B). — Les Économistes conservateurs 1870-1902

H. Baudrillart. — Les Populations agricoles de la France. La Normandie. Hachette, 1880.

— *Id.* Maine, Anjou, Touraine, etc., Guillaumin, 1888.

Fr. Bernard. — Les systèmes de culture. Montpellier et Paris, Masson, 1898.

— La petite culture et son avenir. Extrait du *Journal d'agriculture pratique.*

— Les débouchés en agriculture. *Journal de l'agriculture,* 13 et 20 juillet 1901.

— Dictionnaire d'économie politique de Say et Chailley aux mots : *Absentéisme, agriculture, capital, culture, dépopulation, économie rurale.*

Bourguin. — L'intensité de la crise agricole d'après la statistique décennale de 1892. *Rev. polit. et parlem.*, t. XVII, 10 sept. 1898.

F. Convert. — La Propriété, constitution, estimation, administration. Paris, Guillaumin, 1885.

— Les entreprises agricoles, organisation, direction (capital, travail, crédit). Paris, Masson, 1890.

— L'industrie agricole. Paris, Baillère et fils, 1901.

P. Deschanel. — La question sociale. Paris, Lévy, 1898.

Flour de Saint-Genis. — La propriété rurale. Paris, A. Colin, 1901.

A. de Foville. — Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière. Le morcellement. Guillaumin, 1885.

— La France économique. Statistique raisonnée et comparative. Paris, Guillaumin, 1887.

— Le morcellement depuis dix ans. Communication au Congrès de l'avancement des Sciences, 1892, 2e partie, p. 1085.

— Dictionnaire d'Econ. pol. Say et Chailley. Au mot : *Morcellement.*

Ch. Gimel. — La division de la propriété. Conférence à la Sorbonne. Nancy, Berger-Levrault, 1883, et *Journ. de la Soc. de statist. de Paris*, juin 1883.

G. Guéry. — Mouvements et diminution de la population agricole en France. Thèse Poitiers. Paris, Rousseau, 1894.

Yves Guyot. — La répartition de la propriété immobilière en France. Paris, Guillaumin, 1894.

René Henry.— La petite propriété rurale en France. Thèse Paris. Paris, Pedone, 1895.

— Le parti rural organisé et mobilisable. Syndicats agricoles et petite propriété. *Rev. polit. et parlem.*, t. XIII.

— Le problème rural et le problème économique général en Angleterre. Faillite de la grande propriété foncière et congestion des centres urbains. *Revue polit. et parlem.*, t. XVII.

— Le socialisme agraire et la prétendue concentration de la propriété rurale en France. *Annales de l'école libre des Sciences politiques*, 1896.

Joseph Hitier. — L'agriculture moderne et sa tendance à s'industrialiser. *Revue d'Écon. polit.*, fév. à juil. 1901.

P. Leroy-Beaulieu. — Le collectivisme, examen critique du nouveau socialisme. Paris, Guillaumin, 1884.

— Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 4e édit., Paris, Guillaumin, 1897.

F. Maurice. — L'agriculture et la question sociale. La France agricole et agraire. Paris, A. Savine, 1892.

G. Noiret. — La dispersion des domaines ruraux et les réunions territoriales. Paris, Rousseau, 1901.

V. Reboul. — Etude sur la crise agricole. Thèse Aix. Paris, Rousseau, 1898.

Rocquigny (Comte de). — Les syndicats agricoles et socialisme agraire. Paris, Perrin.

W. Roscher. — Traité d'économie politique rurale. Trad. Ch. Vogel. Paris, Guillaumin, 1888.

A. Souchon. — La propriété paysanne. Etude d'économie rurale. Larose, 1899.

Zolla. — Les questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui. Paris, Alcan, 2 séries, 1894 et 1895.

Zolla.— Dictionnaire d'économie politique aux mots : *Dombasles, Gasparin, Lavergne, Prix de la propriété rurale, Royer, Von Thünen, Young.*

Ministère des Finances. — Bulletin de statistique et de législation comparée, 7e année, t. XIV. Paris, Imprimerie Nationale, 1883.

Ministère de l'Agriculture. — Statistique agricole de la France. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882. Nancy, Berger-Levrault, 1887.

Id. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892. Paris, Imprimerie Nationale, 1897.

Journal Officiel. — Chambre des Députés, séances des 21 et 23 nov. 1893.

Id. Séances des 19 et 26 juin, 3 et 10 juillet, 6, 13 et 20 nov. 1897.

F. Coré. — Esquisse historique agricole de la France. Paris, 1890.

P. Laraire. — L'agriculture de l'avenir. Paris, Fischbacher, 1893.

E. de Laveleye. — De la propriété et de ses formes primitives. Paris, Germer-Ballière, 1882.

Ch. Letourneau. — L'évolution de la propriété. Paris, Lecrosnier et Babé, 1889.

Meyer et Ardant. — La question agraire. Etude sur l'histoire politique de la petite propriété. Paris, Morot et Chuit, 1887.

E. Petit. — Economie rurale et agricole. Paris, Alcan.

G. Ville. — Les conditions de la production agricole. — L'engrais et la production agricole. — L'emploi des engrais. Conférences à la Société royale d'agriculture de Belgique. *Revue scientifique (Revue rose)*, 28 juin, 19 juillet, 23 août 1884.

Filippo Virgilii. — La nouvelle agriculture. *Revue scientifique,* 14 juillet 1900.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

Grande ou petite propriété ? Intérêt de la question. Il est nécessaire d'étudier séparément le problème économique et le problème social qu'elle soulève.

Classifications et définitions.

CHAPITRE PREMIER. — Les Physiocrates et Arthur Young 16

La répartition du sol avant la Révolution ; les Physiocrates entreprennent les premiers l'étude de la question ; ils la considèrent comme un problème de la production. Quesnay. — Le marquis de Mirabeau. — Dupont de Nemours. — L'abbé Galiani. — Turgot. — Forbonnais.

Adam Smith défend la petite propriété. Arthur Young et Herrenschwand sont, au contraire, d'énergiques partisans de la grande.

La discussion reste confuse, les termes *propriété* et *culture* étant pris l'un pour l'autre et l'observation de la réalité étant insuffisante.

CHAPITRE II. — Les discussions parlementaires de la Restauration..... 42

Les législateurs des assemblées révolutionnaires obéissent à des nécessités pratiques et non à des préférences théoriques. — Sismondi : *Tableau de l'Agriculture en Toscane*. — Malthus. — Les discussions politiques provoquent une reprise des controverses : de Gasparin. — Mac-Culloch. — Fr. d'Ivernois.

M. de Villèle. — Benjamin Constant. Les débats sur la loi des substitutions à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés

Le parti libéral se fait le défenseur des petits propriétaires : Sismondi. — J. B. Say. Mais l'opinion générale reste favorale aux grands domaines ; — un roman de Balzac : *les Paysans*.

CHAPITRE III. — Hipp. Passy. — L. de Lavergne et Le Play 76

Léon Faucher. — Passy pose la question en distinguant nettement la propriété de la culture et en séparant le problème économique et le problème social ; sa classification et ses moyens d'information sont insuffisants. — Wolowski. — Rossi.
Thornton et Stuart Mill partisans des petites propriétés. — L. de Lavergne défend la grande culture industrielle.
Le Play contribue à augmenter le mouvement d'opinions favorable à la petite propriété ; il y voit surtout un problème politique et social.

CHAPITRE IV. — Karl Marx et le programme agraire du parti ouvrier français..... 106

Les idées de Marx sur la production agricole se rattachent étroitement à sa théorie de la production industrielle. — Lutte de classes et concentration capitaliste. — L'évolution de l'agriculture se fait dans le même sens que celle de l'industrie. — La petite propriété qui n'est plus en rapport avec les conditions modernes de la production est destinée à disparaître ; le rôle du capital devient prépondérant ; l'avenir est à la grande culture capitaliste.
Interprétation des théories marxistes par les socialistes français. Guesde et Lafargue. Programme agraire du P. O. F. Critique de ce programme par Engels.

CHAPITRE V. — Conservateurs sociaux et socialistes..... 133

Les discussions parlementaires de 1893 et 1897 : Jaurès et Deschanel. — Projets de loi pour la protection de la petite propriété. — Organisation des paysans en syndicats. — MM. de Rocquigny et René Henry.

CHAPITRE VI. — Les théoriciens socialistes modernes..... 146

Les travaux de Kautsky, Bernstein, O. Hertz, Vandervelde, Gatti, Jaurès ont pour résultat de transformer la position de la question. Les progrès de la technique agronomique poussent l'agriculture à ressembler de plus en plus à l'industrie ; les exploitations les plus riches en

capitaux, les mieux outillées, sont destinées à triompher dans la concurrence, dont les effets s'accentuent à mesure que l'agriculture produit pour le marché ; mais elles n'absorbent que lentement les petites et moyennes exploitations. — Caractères particuliers du prolétariat agricole.

CHAPITRE VII. — Statistiques et monographies. — Position actuelle de la question..... 169

Les grands propriétaires s'appuient sur la petite propriété paysanne pour résister au développement du socialisme. M. René Henry. — L'opinion générale est favorable à la petite propriété. — M. Souchon défend la propriété moyenne. — MM. de Molinari et Leroy-Beaulieu sont partisans des grandes exploitations. — La plupart des auteurs contemporains non socialistes ne se préoccupent pas suffisamment des conditions nouvelles de l'agriculture ; parmi eux M. Hitier cependant étudie sa tendance à s'industrialiser.

Les statistiques : cotes foncières et enquêtes décennales du Ministère de l'agriculture. Les classements des cotes foncières ne donnent qu'un renseignement approximatif ; les statistiques ministérielles (au sujet de la répartition de la propriété) sont inexactes. Legoyt, Gimel, de Foville, F. Maurice, R. Henry, G. Guéry, Flour de Saint-Genis.

Nécessité d'employer la méthode monographique : MM. Convert, Fr. Bernard, Zolla, Grandeau, Villey, Vandervelde.

La question est fort complexe ; il faut éviter de la simplifier arbitrairement. Il est prudent cependant d'étudier séparément le problème social, qui se rattache aux théories de la population, et le problème économique, qui intéresse la production. Deux causes principales influent sur le développement des diverses catégories d'exploitations : le progrès des moyens de production, les besoins du marché. Une grande surface ne sera pas toujours un élément de supériorité ; mais le capital d'exploitation doit être aujourd'hui beaucoup plus considérable qu'autrefois.

MONTPELLIER, IMPRIMERIE GUSTAVE FIRMIN, MONTANE ET SICARDI